



Rapport du Comité 21 | Juin 2017



**Quelle
appropriation
des ODD
par les acteurs
non étatiques
français ?**

Comité 21



1^{er} réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org



Préface

de Bettina Laville, Présidente du Comité 21

Depuis 2016, la France est, comme les autres membres de l'ONU, engagée dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable adoptés en 2015. Ces « ODD » ne sont pas des instruments technocratiques qui ne concerneraient pas les peuples, mais au contraire un plan mondial pour préserver à la fois notre planète et ses habitants. Un gigantesque tableau de bord de ce qui fait la viabilité de l'Humanité : rien que cela... Leur adoption a consacré une nouvelle fois que le seul développement possible devait être « durable », et que ce siècle, époque de transition, devait conduire les hommes, tellement plus nombreux, vers une autre civilisation.

Les ODD renouvellent la feuille de route de Rio 92, et l'Agenda 21 dont est issu le Comité 21, et entraînent tous les acteurs dans la dynamique d'un développement vertueux. C'est pourquoi ils constituent aujourd'hui le fil conducteur de l'action du Comité 21, et notamment l'ODD 17 sur les partenariats, dont il se veut être un laboratoire au titre de la société civile française.

C'est dans cet esprit qu'est née l'idée de ce premier rapport sur « l'appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français ». Je veux ici en premier lieu remercier tous ceux, adhérents ou non au Comité 21, qui ont accepté de prendre du temps pour donner leur sentiment sur les ODD en général et sur l'un, ou plusieurs, d'entre eux dont ils sont un des principaux acteurs, tout en soulignant la qualité de ces contributions.

Ce rapport et ces concours volontaires seront versés à la corbeille que la France apportera au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil économique et social des Nations Unies qui se tiendra du 10 au 19 juillet prochains à New York et qui chaque année examine la bonne application des ODD. Ils constituent aussi un prolongement aux ateliers participatifs organisés en juin 2016 et avril 2017 par le CGDD. Je tiens aussi à remercier le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour leur soutien à ce rapport.

Au-delà de la synthèse que le Comité 21 a effectuée de ces contributions, à la fois sur le constat et sur les propositions d'appropriation des ODD, je souhaite souligner ici quelques constituants du récit qu'écrivent les ODD aux habitants de la planète et qui transparaissent clairement des contributions de ce rapport.

**Leur portée universelle dessine pour le 21^{ème} siècle
des directions d'un monde connecté,
qui tisse une trame de solidarité
entre les individus et les groupes.** ”

C'est une nouvelle culture commune, basée sur l'identification par les citoyens des enjeux sociétaux, de leur complexité, de leur inclusivité, de leur progressivité et de l'exigence de solidarité qui s'en dégage. En un mot, ils constituent l'expression d'une nouvelle citoyenneté écologique.

C'est le dessein d'une ouverture internationale, et européenne, renouvelée, en réaction aux tentations de la peur et du repli, porteur d'une nouvelle mondialisation vécue, non comme la malédiction du siècle, mais sa chance.

C'est l'affirmation de notre responsabilité, individuelle et collective, sociale et sociétale, interterritoriale et intergénérationnelle, et qui s'adresse à tous les acteurs, des États aux sociétés civiles, pour donner du sens à l'action publique comme aux engagements privés.

C'est enfin une vision partagée, par le dialogue entre les parties prenantes, par la participation, par l'échange entre la science et la société.

Disons-nous que les ODD vont exorciser nos peurs ? Pas toutes, bien sûr, mais je les vois un peu comme l'Encyclopédie au 18^{ème} siècle, laquelle a voulu embrasser tous les champs de la connaissance pour le bonheur de tous : leur portée universelle dessine pour le 21^{ème} siècle des directions d'un monde connecté, qui tisse une trame de solidarité entre les individus et les groupes. **C'est pourquoi, si chaque pays doit rendre compte à l'ONU de l'avancée de ses ODD, c'est chaque acteur de la société civile qui les rend possibles.**

Sommaire

Préface

par Bettina Laville, Présidente du Comité 21 p.2

Introduction

- Synthèse des contributions par le Comité 21 p.6
- Contexte international de l'appropriation des ODD par l'IDDRI p.10

Quelle appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français ?

Contributions p.12

PEUPLE

→ ODD1 p.15

- CARE France, Philippe Levêque
- Agence nouvelle des Solidarités actives (ANSA), Michèle Pasteur et Collectif ALERTE/UNIOPSS, François Soulage
- ATD Quart Monde, Dominique de St Gérard
- Apprentis d'Auteuil, Bruno Babinet

→ ODD2 p.18

- Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), Anne-Françoise Taisne

→ ODD3 p.19

- Réseau français Villes-Santé de l'OMS, Charlotte Marchandise

→ ODD4 p.20

- Conférence des présidents d'université (CPU), Gilles Roussel et Conférence des Grandes Ecoles (CGE), Anne Lucie Wack
- Ifrée, Francis Thubé

→ ODD5 p.23

- Convergences, Emilie Poisson
- Women Engage for a Common Future (WECF), Véronique Moreira

PLANÈTE

→ ODD6p.26

- Partenariat Français pour l'Eau (PFE), Gérard Payen
- Programme Solidarité-Eau (pS-Eau), Pierre-Marie Grondin
- SUEZ, Hélène Valade
- Veolia, Pierre Victoria

→ ODD12p.30

- Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D), Fabrice Bonnifet
- Séché Environnement, Daniel Baumgarten
- Utopies, Elisabeth Laville

→ ODD13p.34

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Bruno Lechevin
- CNRS-Institut écologique et environnement, Agathe Euzen et Stéphanie Thiébault

- EDF, Claude Nahon
- ENERGIES 2050, Stéphane Pouffary
- Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES), Renaud Bettin
- Région Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset

→ ODD14 p.42

- Green Cross France et Territoires (GCFT), Nicolas Imbert
- Fondation Tara Expéditions, Romain Troublé
- Cluster Maritime Français, Frédéric Moncany de Saint Aignan et l'Observatoire des énergies de la mer, Christophe Clergeau

→ ODD15 p.47

- Forest Stewardship Council France (FSC France), Sonia Troadec
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Yves Verilhac

PROSPÉRITÉ

→ ODD7p.50

- Electriciens sans frontières, Hervé Gouyet
- ENERGIES 2050, Stéphane Pouffary
- ENGIE, Anne Chassagnette
- Schneider Electric, Gilles Vermot Desroches

→ ODD8p.54

- Global Compact France, Charlotte Frérot
- Ressources Humaines Sans Frontières, Martine Combemale

→ ODD9p.57

- Centre ressource du Développement Durable (CERDD), Emmanuel Bertin et Antoine Goxe
- SNCF, Christian Dubost et VINCI, Christian Caye

→ ODD10p.60

- Assemblée des Départements de France, Dominique Bussereau

→ ODD11p.62

- ENERGIES 2050, Stéphane Pouffary
- Association la Voute Nubienne, Benoit Lambert
- Notre Village, Alexandre Touzet
- Vivapolis, Alain Lecomte

PAIX

→ ODD16p.68

- Agir pour un Tourisme Responsable (ATR), Julien Buot

PARTENARIATS

→ ODD17p.71

- Conclusion : Comité 21

INTRO

Synthèse des contributions du rapport par le Comité 21

En lançant l'initiative de ce rapport, le Comité 21 poursuit plusieurs objectifs :

- contribuer à l'application concrète des ODD dans le cadre de la priorité qui est désormais la sienne depuis un an ;
- amorcer une mobilisation des acteurs de la société civile pour travailler ensemble et préparer des partenariats et des coalitions dans l'esprit de l'ODD 17 ;
- dessiner les contours d'une assise doctrinale des ODD, susceptible de permettre leur acculturation dans la société française.

Il convient de souligner que, malgré ces objectifs ambitieux, ce premier rapport se veut modeste. Il ne prétend, ni évidemment représenter la société civile dans son ensemble, ni proposer une prise de position, consensuellement reconnue après débat, sur tel ou tel ODD ou sur les ODD en général. Cette première édition présente et analyse les contributions d'un échantillon d'acteurs non-étatiques volontaires, dont la plupart sont adhérents du Comité 21, premier réseau d'acteurs du développement durable en France.

Il sera enrichi par d'autres concours et complété en 2018 et 2019, notamment par les apports remontés des territoires dans le cadre du « Tour de France des ODD » engagé par le Comité 21 dès cette année¹.

Cette introduction présente ainsi une synthèse qualitative de la quarantaine de contributions reçues, tant sur le constat général fait en matière d'appropriation des ODD à la mi-2017, qu'en matière de propositions relatives à une progression de cette appropriation. Elle est suivie de l'ensemble des contributions reçues, validées par les auteurs et les responsables de ces structures².

Un constat général mitigé quant à l'appropriation des ODD

Dans l'ensemble, la connaissance des ODD par l'ensemble des acteurs de la société et leur appropriation sont encore jugées faibles, « imparfaites, sectorisées et lacunaires », « superficielles et livresques », en tout cas « relatives », « limitées » ou « insuffisantes », à la fois parce que ces Objectifs sont relativement récents et donc encore « cantonnés à un groupe d'initiés » et limités à un « entre-soi conceptuel », mais aussi parce que leur « mise en œuvre est difficile », du fait de leur universalité, du nombre des cibles visées et de leurs interrelations³.

Si la France a jusqu'ici réussi une réelle prise en charge de certains ODD, même sans s'y référer, celle-ci s'avère pour le moins « diversifiée » pour d'autres, un contributeur allant même jusqu'à affirmer que « face à certains ODD, nous sommes tous des pays en voie de développement » !

Il s'ensuit la réalité, ou le sentiment, d'un « déficit de mobilisation » alors qu'il existe une « multitude d'outils, institutions et réglementations », paradoxe expliqué en

1. Qui devrait impliquer notamment les CESER.

2. Il est souligné qu'elles n'engagent que leurs auteurs, et non le Comité 21.

3. Cette synthèse se voulant collective, les auteurs des citations entre crochets ne sont volontairement pas cités ici, mais on pourra les retrouver en parcourant les contributions.

La méconnaissance de la notion n'implique pas l'absence de mise en œuvre concrète de ces objectifs à travers les politiques publiques.



partie par le fait qu'ils sont « peu consolidés et peu partagés ». Mais « la méconnaissance de la notion n'implique pas l'absence de mise en œuvre concrète de ces objectifs à travers les politiques publiques » ou en tout cas certaines d'entre elles : « L'effectivité précède la formalisation ». L'essor des Agenda 21 et l'opportunité des SRADDET pour les collectivités locales, et la responsabilité sociétale pour les entreprises (« Les ODD parlent aux entreprises ») le montrent bien.

D'ailleurs, les auteurs reconnaissent majoritairement une « sensibilisation accrue des acteurs », une « réelle évolution de la prise de conscience des acteurs français » sur tel ou tel ODD. La « vision universelle, intégrée et de transformation pour un monde meilleur », voulue, à travers l'Agenda 2030, par Ban Ki-moon, et son successeur, António Guterres, est reconnue, notamment du fait des « limites du modèle économique industriel qui génère atteintes à l'environnement, fragilités territoriales, injustices et révoltes sociales ».

Les ODD constituent donc une véritable opportunité pour « adapter et repenser les politiques », « leur donner du sens », « redonner un fil conducteur à l'action de toutes les parties prenantes », « modifier ses modes de vie, de consommation et de production pour aller vers des modèles plus durables », « exiger la solidarité entre les communautés humaines du monde et entre l'homme et son environnement ». Mais il est souligné en même temps que la transformation doit être « progressive », « mise en œuvre dans la durée » : on en est encore aujourd'hui « au stade des changements stratégiques », soutenus par les « innovations technologiques, numériques, sociétales, collectives » et la recherche, mais pas encore « dans les plans d'action ».

De nombreuses propositions d'amélioration de l'appropriation des ODD

Face à ce constat mitigé, les auteurs des contributions formulent de nombreuses recommandations susceptibles d'améliorer la connaissance et l'appropriation

des ODD par la société civile. On peut les classer en plusieurs groupes :

- la mobilisation politique et stratégique
- les plate-formes et les réseaux
- les outils d'évaluation et de suivi
- les moyens financiers
- la participation et la citoyenneté
- l'aide au développement et la coopération internationale

Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas toutes de propositions vraiment nouvelles, mais que leur revue cumulée dans un seul document émanant de plusieurs organismes permet, d'une part, de constater le caractère permanent de certaines et, d'autre part, d'espérer que leur mise en œuvre coordonnée puisse déboucher sur une amélioration globale de l'appropriation des ODD.

La mobilisation politique et stratégique

La plupart des contributeurs soulignent l'existence et la formalisation de nombreux outils de mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans notre pays, même s'ils ne se situent pas sous leur timbre du fait de leur nouveauté. Aussi, les responsables publics opérationnels ne sont pas vraiment interpellés quant au déficit de mobilisation évoqué supra, l'insuffisance de connaissance et donc de demande expliquant surtout cela. Mais il est quand même souhaité une « mobilisation politique au plus haut niveau » : les ODD ont besoin d'un « véritable portage institutionnel » ; la France « doit réussir pour les ODD la campagne de sensibilisation et de communication qu'elle a su faire pour le climat à l'occasion de la COP 21 ».

Il est aussi proposé d'impulser une nouvelle politique publique « vers un Agenda France 2030 ». C'est ce qui est d'ailleurs à venir de la part de la Délégation interministérielle au développement durable sous l'intitulé d'un « Plan d'action national » pour les Objectifs de développement durable. Parallèlement, il est demandé que les acteurs publics, en lien avec les opérateurs privés, élaborent des « cadres stratégiques locaux », en cohérence avec le national, notamment aujourd'hui

la SNTEDD 2015-2020 : SRADDET, SRDEIL, REV3, villes durables, « mise en œuvre effective du droit à l'eau », territoires d'expérimentation..., permettant une meilleure « acceptabilité sociale et locale », et préalables à la mise en place de « plans d'action ».

Les plate-formes et les réseaux

La mise en réseau des acteurs non-étatiques, les plate-formes d'échanges, notamment numériques, la formation de coalitions constituent des propositions récurrentes au sein des contributions, d'autant plus qu'il en existe déjà un certain nombre, généralistes (Comité 21, Convergences, Global Compact, Green Cross, Orée, 4D, le C3D, le GIP CERDD, les associations d'élus et les intercommunalités ...) ou dédiées (la Plate-forme Océan et climat, le Partenariat français pour l'eau-PFE-, le GERES, la CPU, le Collectif ALERTE/UNIOPPS, le REFEDD, FSC et PEFC, Vivapolis, le Partenariat français pour la ville et le territoire-PFVT-...), parmi d'autres, et qu'elles sont actives.

Sur la question climatique, des nouvelles coalitions d'acteurs ont vu le jour après la COP 21. Et l'ODD 17 sur les partenariats ouvre la voie à de nouveaux réseaux centrés sur la mise en œuvre des ODD, et qu'il serait peut-être opportun de mieux relier entre eux.

Des suggestions sont ainsi faites pour « développer une plate-forme de formation pour les décideurs sur les relations entre ville et santé » (ODD 3) ; « bâtir une Communauté éducative internationale en développement durable » (ODD 4), pour une « méthodologie permettant d'assurer la transversalité de l'approche genre » (ODD 5), pour « un cadre réglementaire de partenariat avec les ONG » en matière d'énergie (ODD 7)...

Les outils d'évaluation et de suivi

Comme pour les réseaux, les outils d'évaluation et de suivi proposés dans les contributions existent déjà pour la plupart et il est évidemment recommandé de poursuivre et accentuer leur utilisation. C'est notamment le cas des exercices de « reporting extra-financier », réglementaires ou volontaires, très souvent cités, et sur lesquels « la France est précurseur ». Ce reporting peut être facilité par « l'intégration en amont des ODD dans le document de référence de certaines entreprises » ou par des « guides méthodologiques à l'intention des entreprises⁴ » ou des collectivités territoriales. Mais, du fait que ces réglementations sur le reporting ont précédé les ODD, certains craignent

que l'universalité de ces derniers « bride leur appropriation par les acteurs de secteurs économiques déjà fortement réglementés ». « Il ne paraît pas nécessaire de créer un nouveau cadre spécifique au reporting pour certains ODD » : « l'important, c'est surtout l'exhaustivité, la matérialité et la transparence du reporting ». Le reporting doit être « plus stratégique et intégré ».

Il est aussi recommandé « d'encourager les échanges et le partage d'expériences », la « mise en place d'instances de suivi et d'évaluation », de « plate-formes multi-acteurs de suivi de la mise en œuvre des ODD », de dispositifs de valorisation et d'observation des bonnes pratiques et de partage de données : « fiches sur les réalisations innovantes », « plateforme numérique NAZCA » mise en place après la COP 20 de Lima, newsletter Infos 21 du Comité 21, « Roue de la solidarité climatique », kits de mobilisation... Des « mesures régulières des progrès vers les résultats ciblés » doivent être faites sur la base d'indicateurs nationaux⁵ et/ou régionaux de mesure des trajectoires : « indicateurs de suivi du SRADDET », « baromètre Planète et Société pour rendre compte des résultats de l'entreprise en termes de développement durable »...

Enfin, certains organismes proposent la labellisation des démarches volontaires de RSE : « label démarche de développement durable et de responsabilité sociétale », appuyées sur un « guide de compétences RSE », constituant un référentiel des bonnes pratiques.

Les moyens financiers

Contrairement à ce qu'on aurait peut-être pu penser, la question des moyens, notamment financiers, en provenance des pouvoirs publics et de l'État, n'est pas majoritairement citée, sauf pour l'aide au développement. Elle se pose plus en termes d'accompagnement et de renforcement des actions et des politiques existantes, qu'en préalable de celles-ci : « soutenir le secteur de la formation avec un budget conséquent » ; « fixer un prix du carbone » ; « soutenir l'innovation » ; « donner davantage de moyens à la recherche » ; « transformer la PAC en Politique Environnementale Commune »...

La participation et la citoyenneté

Au-delà des demandes traditionnelles de meilleure information des parties prenantes, notamment « en matière de consommation », pratiquement toutes les contributions proposent de renforcer la participation et l'expertise citoyennes : « l'intégration d'experts et

4. On peut citer le SDG Compass de Global Compact ou le Rapport interactif d'analyse et de comparaison dans le domaine énergétique de la Banque mondiale.

5. Indicateurs mis en place par l'ONU au titre du suivi des ODD, indicateurs de l'OCDE, de l'UE, de l'INSEE...

de représentants de la société civile doit être institutionnalisée à toutes les étapes : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation » ; il faut installer des « dispositifs de participation citoyenne », notamment en profitant du cadre de la loi NOTRe. Cela permet le « rassemblement des générations, des différents acteurs et des modes opératoires », de « co-construire collectivement » dans l'esprit de l'ODD 17 et de forger de nouvelle citoyenneté, écologique et énergétique. Il est parallèlement recommandé de « vulgariser les ODD pour que les citoyens les comprennent, en intègrent les enjeux et se les approprient », de « sensibiliser les jeunes par l'éducation à la citoyenneté », de « former les formateurs ». « Seule, l'éducation permet de penser et de construire la transition et le changement dans une perspective non-violente ». Et il ne faut pas craindre de faire la « pédagogie de la complexité » (à problèmes reliés, solutions reliées) avec l'aide des « sciences participatives ».

L'aide au développement et la coopération internationale

La dimension intrinsèquement internationale des ODD, issue directement des OMD et des problèmes environnementaux globaux et conséquences néfastes

d'une mondialisation socio-économique mal régulée, fait bien évidemment partie intégrante des contributions, surtout, mais pas seulement, de celles émanant d'organismes dont la raison d'être se situe justement dans le champ des rapports Nord-Sud et de la coopération internationale.

Le niveau de l'aide au développement par la France est en particulier cité plusieurs fois : « la France n'a toujours pas rempli son engagement de consacrer 0,7% du PIB à l'APD ».

D'autres ODD sont visés : création d'« associations villageoises d'épargne et de crédit » (ODD 1) ; « promouvoir la souveraineté alimentaire basée sur des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés » (ODD 2) ; « des disparités persistent dans le monde en matière d'accès à l'énergie » (ODD 7) ; élaboration d'un « guide méthodologique numérique » dans le cadre du programme TERRINCLUS (ODD 10) ; concrétiser le « Nouvel agenda urbain » issu de la Conférence Habitat III de Quito (ODD 11) ; mettre en œuvre la « coopération décentralisée » en matière de climat pour les collectivités territoriales (ODD 13)...

Les perspectives pour le prochain rapport 2018

Le terme « appropriation » a deux significations :

- **d'une part**, « l'action d'approprier quelque chose à quelque chose d'autre », en l'occurrence la bonne concordance des activités économiques et sociales de la société civile avec les Objectifs de développement durable,
- **et, d'autre part**, « l'action de s'approprier quelque chose », c'est-à-dire la reconnaissance d'un consensus social autour de l'objectif de transformation (nouveau modèle de développement) édicté par les Nations Unies.

Si, au regard des contributions reçues, la seconde, comme on l'a vu, semble maintenant faire consensus (encore que le débat entre une « transformation profonde du modèle de développement et le simple « toilettage » du modèle industriel, plus « vert » et propre », existe toujours), ce sont sans doute les progrès de la première qui constituent l'enjeu de l'avenir dans la mesure où ils influenceront sur l'élargissement de ce consensus. En ce sens, leurs auteurs semblent être animés d'une authentique sincérité d'approche et de conviction dans leurs propositions, au vu d'une réelle retenue en matière de plaidoyers pro-domo, coutumiers de ce type d'exercice, et surtout de la qualité des contributions, en termes de contenu et de rédaction.

Les trois questions de la note de cadrage portaient à la fois sur une appréciation générale de l'état de sensibilisation/appropriation des acteurs français et des outils relatifs à chaque ODD, et sur les recommandations à formuler pour leur meilleure appropriation. La présente synthèse, aussi intéressante soit-elle pour les deux premières questions, doit être relativisée au vu du trop petit nombre de réponses sur certains ODD. Elle est par contre assez riche quant aux propositions d'amélioration et il faudra tenir compte de ce double constat pour l'édition 2018 de cet exercice.



Contexte international des ODD

Damien Demailly,

Directeur du programme d'intervention sur les ODD

& Coordinateur des programmes d'intervention, IDDRI

(Institut du développement durable et des relations internationales)

Avec l'Accord sur le Climat de Paris et l'adoption des Objectifs de développement durable, l'année 2015 aura montré que la mondialisation ne se résume pas à une lutte économique acharnée entre Etats, mais que ces derniers peuvent coopérer pour lutter contre le changement climatique, éradiquer la faim dans le monde, réduire la pauvreté et les inégalités, améliorer leurs systèmes éducatifs ou de santé.

Les ODD sont un vaste ensemble d'objectifs chiffrés que les pays se sont engagés à atteindre d'ici 2030 sur tous les sujets qui sont au cœur des préoccupations des citoyens.

Ils sont le fruit d'années de négociations entre États, avec une participation sans précédent de la société civile et du monde de l'entreprise. Ces grands objectifs mondiaux sont à n'en pas douter une bonne chose, mais encore faut-il maintenant qu'ils se traduisent par des actions concrètes dans les pays, de la part des États, des collectivités locales, des entreprises, du monde associatif. Car même pour un pays comme la France, atteindre ces objectifs ne va pas de soi : sur de nombreux sujets comme les inégalités scolaires, la pauvreté, la protection de l'environnement ou l'aide aux pays les plus vulnérables, de nombreux efforts restent à accomplir.

La tâche est immense, et la bonne nouvelle est que les ODD ne sont pas seulement des objectifs, mais aussi de réels leviers d'action dont tous les acteurs peuvent se saisir.

Pour les gouvernements par exemple, les ODD, avec leur nombre impressionnant d'indicateurs de suivi et de cibles, sont une opportunité pour faire progresser le pilotage de l'action publique par un ensemble d'indicateurs plus riche que les seuls indicateurs économiques. Ainsi plusieurs pays (Finlande, Norvège, Estonie ou Sierra Leone) ont commencé à utiliser les ODD pour identifier leurs forces, leurs faiblesses, et leurs priorités d'action ; pour assurer une meilleure coordination entre les ministères ; ou encore pour évaluer leurs budgets nationaux. **La France, elle, est**

en phase d'apprentissage accéléré, et développe actuellement sa stratégie de mise en œuvre des ODD et de mobilisation de tous les acteurs. Reste désormais à voir si le prochain gouvernement en fera une priorité.

Les ODD peuvent servir d'outil d'évaluation et de suivi aussi pour les collectivités locales et les entreprises. Ces dernières sont d'ailleurs appelées à prendre de nouveaux engagements pour les ODD, à se fixer des objectifs, à expérimenter de nouveaux modèles économiques. Et le monde de l'entreprise, en France notamment, est certainement celui qui s'est approprié le plus rapidement ces objectifs mondiaux.

pas attendue seulement dans son rôle de garant de l'action des gouvernements, ni même des entreprises, en faveur des ODD : **elle est aussi appelée à devenir un partenaire de l'Etat, à contribuer à l'atteinte de ces grands objectifs en matière d'éducation, d'environnement ou de lutte contre la pauvreté.** Les associations mènent depuis longtemps de telles actions de terrain, et à n'en pas douter elles aimeraient en faire plus. Pour qu'elles puissent jouer ce rôle de partenaire, il faudra leur en donner les moyens. Au-delà de la formulation d'un projet mondial commun, les ODD constituent donc aussi des leviers d'action dont tous les acteurs peuvent se saisir pour relever le défi d'un monde plus solidaire et plus durable.

La tâche est immense, et la bonne nouvelle est que les ODD ne sont pas seulement des objectifs, mais aussi de réels leviers d'action dont tous les acteurs peuvent se saisir.

”

Cette appropriation se traduit-elle par des engagements nouveaux ou alors par du repackaging d'engagements existants ? Par des engagements ambitieux sur tous les défis du développement durable ou simplement sur quelques uns des ODD, les plus faciles à atteindre ? Il est encore trop tôt pour répondre à ces questions légitimes posées notamment par la société civile, mais on sent bien que le monde de l'entreprise devra faire preuve de transparence afin de montrer qu'il ne cède pas à la facilité du « ODD-washing ».

Du côté de la société civile, la mobilisation est plus hétérogène. Si la société civile organisée au niveau international s'est mobilisée sur les ODD dès le lancement des négociations onusiennes, la mobilisation des associations nationales est plus récente. Elle a commencé dans certains pays, d'abord pour tenir les gouvernements comptables de leurs engagements : en Allemagne et au niveau de l'Union européenne, des coalitions d'ONG de plaidoyer se sont ainsi constituées regroupant des associations de développement, d'action sociale ou de protection de l'environnement. Ce n'est pas encore le cas en France, où les ODD sont souvent peu connus et portés d'abord par les associations de coopération internationale. Mais les choses bougent vite. Surtout, **la société civile** n'est

En France cette appropriation progresse grâce aux efforts de pionniers dont le Comité 21 fait partie. Les ODD sont encore récents et, en 2017, on peut dire que la France est en phase d'apprentissage. Espérons que dans un an, dans ce même rapport sur l'état de la France face aux ODD, nous pourrons écrire qu'elle est entrée de plain-pied en phase d'action.

Quelle appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français ?

Contributions

Afin de faciliter la lecture des enjeux présentés dans les contributions et de justement permettre leur meilleure appropriation par le lecteur, il a été jugé opportun d'éviter de les disposer les uns après les autres, au risque de l'impression d'une trop grande sectorialisation thématique alors que leur raison d'être est bien la mise en cohérence de leurs interrelations.

L'ordonnancement choisi découle directement du préambule de l'« Agenda 2030 ». Celui-ci indique que « les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète ».

Ces domaines, surnommés les « 5 P » sont : les Peuples, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats.

PEUPLE

Mettre fin à la pauvreté et à la faim,
dans toutes leurs formes et assurer la
dignité et l'égalité.

PROSPÉRITÉ

Assurer une vie prospère et
épanouissante.

PLANÈTE

Protéger les ressources naturelles et
le climat de notre planète pour les
générations actuelles et futures.



PARTENARIAT

Un Partenariat mondial revitalisé
pour le développement durable
et un esprit de solidarité
renforcé.

PAIX

Favoriser l'avènement de
sociétés pacifiques, justes et
inclusives, libérées de la peur et
la violence.



PEUPLE

Nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent **réaliser leur potentiel** dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.



ODD 1

Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



L'Agenda 2030 requiert une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile, des États et du secteur privé

Philippe Lévêque,
Directeur général, CARE France

Fondée en 1945, CARE est une ONG de solidarité internationale visant à lutter contre l'extrême pauvreté et à promouvoir les droits humains fondamentaux. Plaçant les communautés locales au cœur du processus de développement et combinant des actions dans plusieurs domaines (sécurité alimentaire, lutte contre le changement climatique, égalité de genre, etc.), CARE promeut un développement durable et juste. L'autonomisation des femmes et des filles ainsi que le respect de leurs droits occupent une place centrale au sein de nos actions de terrain et de plaidoyer. L'approche et la mission de CARE s'inscrivent donc pleinement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, au caractère universel et interdépendant.

CARE a participé activement au suivi et à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et a pris part aux consultations aux niveaux national, européen et international en amont de l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD). En 2014 et 2015, CARE a notamment mené un travail de plaidoyer pour s'assurer que l'égalité de genre et la lutte contre le changement climatique soient bien prises en compte au travers d'objectifs dédiés et de manière transversale dans l'ensemble des ODD. **La stratégie programmatique de CARE a été construite en lien étroit avec les OMD puis avec l'Agenda 2030.**

Dans le cadre de ses projets, CARE et ses partenaires locaux répondent simultanément à plusieurs enjeux de développement. Depuis plus de 25 ans, CARE s'appuie sur le modèle des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) initié au Niger, répliqué dans plus de 30 pays. En 2014, 3.7 millions de personnes, dont 70% de femmes, faisaient partie d'une AVEC créée par CARE. Ces associations permettent aux femmes d'épargner de l'argent en commun et de disposer de ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus, subvenir à leurs besoins

et ceux de leur famille ou répondre à des chocs. Les associations villageoises sont un premier pas vers l'autonomisation économique, l'inclusion financière et vers une insertion professionnelle plus durable. Les AVEC participent donc à un cercle vertueux de développement qui permet à la fois de lutter contre la pauvreté (ODD 1), favoriser l'égalité de genre (ODD 5), renforcer l'autonomisation économique des femmes et favoriser leur accès à un travail décent (ODD 8). **Le cadre de l'Agenda 2030 est donc toujours présent dès l'élaboration de nos projets de développement mais aussi dans le suivi et l'évaluation de l'impact.**

L'Agenda 2030 requiert une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile, des États et du secteur privé pour la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact en se basant sur les indicateurs de suivi. À l'aide d'enquêtes auprès des participant-e-s de ses projets et de données statistiques, CARE évalue la portée de son action en étudiant par exemple l'évolution de la proportion de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté (ODD indicateur 1.2.1) ou le nombre et le pourcentage de femmes ayant un usage régulier de services financiers (par rapport à l'ODD 8.10.2) avant et après son intervention.

CARE suit étroitement la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier par la France et l'Union Européenne. **CARE promeut une prise en compte de l'Agenda 2030 et de ses interactions avec d'autres textes internationaux tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique dans l'élaboration des politiques publiques aux niveaux national et international.** Il est nécessaire que les États, et notamment la France, se mobilisent en faveur de la solidarité internationale et respectent leurs engagements d'allouer 0.7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.■



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Michèle Pasteur, Directrice générale, Agence nouvelle des Solidarités actives (ANSA)
François Soulage, Président, Collectif ALERTE/UNIOPSS

L'adoption en 2015 par les 193 Etats membres des Nations Unies de l'Agenda 2030 et de son objectif 1 « Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », conforte les associations françaises qui ont déjà un parcours long de trente ans pour lutter collectivement contre la pauvreté en France. En effet, c'est en 1985 que l'UNIOPSS⁶ constitue en son sein une commission spécifique, suivie 10 ans plus tard par la création du collectif ALERTE dont l'ambition est de « mobiliser l'ensemble des citoyens et des forces vives de la société à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion⁷ ».

L'application des ODD par l'Etat français doit effectivement contribuer à maintenir la lutte contre la pauvreté en haut de l'agenda politique national alors que la pauvreté perdure – 9 millions de français vivent encore sous le seuil de pauvreté, soit plus de 14 % de la population - et que son éradication reste un objectif majeur de consolidation de la cohésion sociale.

L'Agenda 2030 rappelle, comme le font les associations, qu'une société ne peut être durable et inclusive tant que s'y maintiennent des situations structurelles de précarité. L'interaction des 17 ODD prônée par ce nouvel agenda est par ailleurs en résonance avec l'importance d'une prise en compte globale de la personne humaine recommandée par les acteurs du domaine social. Paradoxalement, cette cohérence de vision entre le nouvel Agenda 2030 et les acteurs associatifs de la dynamique nationale de lutte contre la pauvreté, est à ce jour peu mise en avant par ces derniers tant dans leur communication externe que comme support à leur stratégie interne.

La perception d'une primauté de l'environnement et de l'économie aux dépens du social, une communication nationale centrée en 2015 sur la COP 21 au détriment des ODD... sont des explications souvent évoquées pour comprendre leur faible prise en compte par les acteurs sociaux. Quand il y a connaissance des ODD chez certains d'entre eux, elle résulte de la coexistence en leur sein d'actions nationales et internationales.

La prise en compte des ODD s'inscrit alors plutôt en continuité d'une attention aux Objectifs du Millénaire pour le Développement -OMD- dans leur composante internationale. Le caractère universel des ODD permet alors à certains opérateurs sociaux de rapprocher la dynamique de développement durable déployée préalablement dans leur fonctionnement interne, notamment au travers de politiques d'achats durables et de recours aux énergies renouvelables propres, et leurs engagements internationaux pleinement inscrits dans l'Agenda 2030.

Cette situation reste toutefois exceptionnelle et met en avant le besoin d'un travail de fond pour amener les opérateurs sociaux à trouver dans les 17 ODD un cadre stimulant pour la poursuite de leurs actions. Il peut être un vecteur de reconnaissance et de mise en visibilité de leurs combats permanents pour l'accès de tous aux droits fondamentaux. Les ODD confortent la nécessaire prise en compte de la capacité de chacun, notamment des personnes les plus pauvres de notre société, à participer pleinement à la construction d'une société inclusive dans un monde durable. **S'il est largement diffusé, l'Agenda 2030 peut constituer un support commun au dialogue national avec les autres acteurs publics et privés de la lutte contre la pauvreté.** Il rompt avec la vision d'un monde où la pauvreté serait « au Sud » et la richesse « au Nord » et permet la recherche de solutions partagées, entre tous les territoires du monde, au défi commun de l'éradication de la pauvreté.

Un chemin important reste encore à parcourir pour y parvenir. La communauté des acteurs sociaux français peut très rapidement prendre appui sur les réflexions et les pratiques de certains d'entre eux d'ores et déjà très actifs dans des réseaux et des espaces de réflexion internationaux induits par l'application de l'Agenda 2030. Autant de sources d'inspirations mais aussi de lieux de partages à investiguer par les acteurs français de la lutte contre la pauvreté pour être pleinement partie prenante de la construction du « Monde que nous voulons » à horizon 2030. ■



Un manuel pratique pour atteindre l'ODD 1 par la mise en œuvre des « Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme »

Dominique de Saint Gérand,
Plaidoyer Agenda 2030, ATD Quart Monde



Principes Directeurs sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme

Les droits de l'homme doivent jouer un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté. Pourtant, à cause de l'exclusion et de la stigmatisation dont elles sont victimes, les populations vivant dans la pauvreté ne peuvent souvent ni accéder à leurs droits, ni assumer leurs responsabilités ou développer leurs compétences dans de multiples domaines, éducation, santé, travail, logement, vie culturelle et citoyenne...

Pendant deux ans, dans différents pays, ATD Quart Monde et Franciscans International, en collaboration avec une dizaine d'ONG internationales, ont élaboré un **manuel de mise en œuvre des Principes Directeurs** (disponible en français, anglais et espagnol). Il propose des pistes d'actions concrètes illustrées d'exemples précis, sources d'inspiration pour tous ceux qui souhaitent donner une chance à des millions de personnes d'échapper à la pauvreté et concrétiser les espoirs d'une société plus juste et plus inclusive. ■

Site de l'ONU – [Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme](#)

ATD Quart Monde - [Manuel de mise en œuvre des Principes Directeurs](#)



Prise en compte dans leur globalité des ODD par les associations de lutte contre la pauvreté

Bruno Babinet,
Directeur Achats et Développement Durable, Apprentis d'Auteuil

Apprentis d'Auteuil a entrepris de nombreuses actions pour aider les jeunes à se nourrir de façon saine et équilibrée (ODD 3), pour leur apporter des produits de qualité issus de cultures locales (ODD 2), pour lutter contre le gaspillage alimentaire et aider ainsi les jeunes, futurs adultes, à ne pas « tomber » dans la pauvreté (ODD 1). Par ailleurs, la fondation fait de la compensation carbone pour toute sa consommation de gaz et utilise à 80% de « l'électricité verte ». (ODD 7 et 13)

Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique pour son action auprès des jeunes rencontrant des difficultés et des familles fragilisées. Elle a pour mission d'accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes de toutes origines géographiques, sociales, culturelles et religieuses, et de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs. ■



ODD 2

Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



Promouvoir la souveraineté alimentaire basée sur des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés

Anne-Françoise Taisne,

Déléguée générale, Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)

Le CFSI est une plateforme de 22 organisations engagées dans la solidarité internationale, ONG, syndicats, association de collectivités locales. Il anime des réseaux qui contribuent à la mise en œuvre de l'ODD 2. Plus de 300 organisations ouest africaines et européennes renforcent l'accès des produits issus de l'agriculture familiale aux marchés locaux à travers la réalisation de projets concrets. En France, le CFSI coordonne le réseau ALIMENTERRE qui comprend plus de 900 organisations. Il anime des collectifs en faveur du droit à l'alimentation. Ces mobilisations partent du constat que le modèle économique dominant ne va pas dans le sens des ODD : le système agricole et alimentaire mondial est fondé sur une production de masse standardisée. Il se renforce, y compris dans les pays les plus pauvres. Nos réponses visent à promouvoir la souveraineté alimentaire basée sur des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés. Elles privilégient la consommation de produits locaux issus de l'agriculture familiale, transformés sur place et où les échanges mondiaux restent utiles sans être prioritaires.

En France, le CFSI sensibilise les citoyens pour qu'ils se réapproprient les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux. Il anime le centre de ressources alimenterre.org qui rassemble des études, outils pédagogiques, banque de films. Il coordonne également le festival de documentaires ALIMENTERRE organisé chaque automne dans près de 600 communes françaises par 900 organisations, de natures très diverses. Elles agissent en réseau et nouent des partenariats avec des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement, des organisations agricoles ou encore des cinémas. Ainsi, elles élargissent la portée du festival qui mobilise plus de 65 000 citoyens. L'étude réalisée sur l'effet du festival ALIMENTERRE sur les publics apporte des éléments sur la connaissance de ces enjeux : **87 % du public se déclare conscient de l'impact des choix individuels sur les problèmes** mondiaux de la faim et 80 % d'entre eux

attribuent cette prise de conscience aux films et débats et documents proposés par ALIMENTERRE. La volonté de s'engager après le festival est manifeste : 88 % du public est prêt à en parler dans son entourage et 72 % à changer les habitudes alimentaires. Si le festival contribue à l'appropriation des contenus de l'ODD 2 par des organisations de la société civile, des collectivités territoriales et des citoyens, sa connaissance en tant que tel reste limitée. En termes de reporting, il n'existe pas à ce jour d'outils spécifiques. Néanmoins, les activités du CFSI étant soutenues par l'Agence Française de Développement, ses résultats alimentent les données traitées par l'AFD.

Le CFSI est également attentif à dialoguer avec les ministères chargés des politiques de développement et de solidarité internationale, de l'agriculture et de l'alimentation. Ceci le conduit à formuler deux recommandations envers le gouvernement français. La première concerne l'adoption de la déclaration des Nations unies relatives aux droits des paysans et autres travailleurs ruraux et qui rassemble différents droits. Elle contribuerait à renforcer l'atteinte des cibles de l'ODD 2, notamment celles concernant les femmes, les peuples autochtones, l'utilisation des semences et le droit à la terre. Au plan des moyens, il doit augmenter la part de l'aide publique au développement aux ONG, **la France restant éloignée des pays de l'OCDE en n'accordant qu'à peine 2 % de son APD aux ONG alors que la moyenne de l'OCDE se situe à 13 %**. Ceci faciliterait le renforcement des alliances entre réseaux français et leurs homologues à l'international pour construire des réponses universelles.

La troisième recommandation concerne la manière de travailler sur les ODD. Pour s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre, le CFSI recommande aux organisations de la société civile de privilégier une approche systémique plutôt qu'une approche en silo. Ainsi, le travail sur l'ODD 2 doit s'articuler avec d'autres ODD comme les ODD 6, 12 ou 17. ■



ODD 3

Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges



L'échelon national doit s'adapter aux attentes du local afin de permettre une réelle appropriation des ODD

Charlotte Marchandise,

Présidente, Réseau français Villes-Santé de l'OMS

Au niveau politique, c'est un sujet dont on entend très peu parler, que ce soit au niveau local ou national, et plus spécifiquement en ce qui concerne la santé, y compris chez les acteurs avec qui travaille le Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS. Le Réseau Français Villes-Santé de l'OMS est un réseau qui regroupe 85 villes en France autour d'une vision globale de la santé. Le réseau a cette spécificité d'avoir des binômes élus-techniciens, en lien avec le monde de la recherche, et à l'échelle internationale avec l'OMS et des Nations Unies. Ceci permet de porter une vision partagée de l'appropriation de l'ODD 3.

Au niveau local, les ODD sont très peu connus. Par exemple, les ODD ne sont que très rarement mentionnés dans les plans cadres, y compris en ce qui concerne le plan régional de santé-environnement. Ils sont en revanche beaucoup mieux appropriés par nos partenaires internationaux et chercheurs. Ce qu'on essaie de faire en tant que réseau, c'est de transmettre cette information aux décideurs afin de faire connaître cette grille de lecture au plus grand nombre.

Les outils d'appropriation sont quasiment inexistant, et de manière générale les politiques publiques font l'objet de très peu de reporting dans notre pays. Pourtant, l'évaluation des politiques publiques est une question centrale, d'autant plus en ce qui concerne les ODD puisqu'il s'agit de projets de long terme, qu'il est nécessaire de pouvoir mesurer afin d'en saisir les répercussions. Le Réseau Français Villes-Santé avec ses deux partenaires principaux, le ministère de la Santé et Santé publique France, travaille sur des thématiques liées à l'ODD 3 et mène des actions correspondant à nos enjeux. Dans ce cadre, le niveau national fournit des outils d'action à défaut de fournir des outils de reporting.

Toutefois, pour certaines cibles de l'ODD 3, nous sommes soumis à des obligations réglementaires qui nécessitent une forme de reporting. Il existe donc des

outils, mais ils sont rarement spécifiques à l'appropriation des ODD, et ils sont beaucoup plus tournés vers l'application que vers l'évaluation. **Il est nécessaire de construire des indicateurs composites qui permettraient à la fois d'évaluer les progrès effectués, et de saisir la complexité inhérente à la transversalité des ODD et des acteurs qui s'en saisissent.**

L'appropriation des ODD nécessite une vision globale et transversale qui parte de la base. L'impulsion de l'échelon national doit correspondre aux attentes de l'échelon local, sans quoi les ODD ne feront que s'ajouter aux orientations existantes plutôt que d'être intégrés. A l'heure actuelle, une ville française doit respecter en moyenne 1000 documents cadres. Ajouter à cela d'autres documents relatifs aux ODD, de surcroît formulés en anglais, ne facilite pas l'appropriation de ces derniers.

Dans cette logique, le Réseau Français Villes-Santé travaille avec l'OMS à développer une plateforme de formation pour les décideurs qui intégrera ces questions de santé et d'ODD. Cette initiative poursuit cette volonté d'évaluation des politiques publiques et d'élaboration d'indicateurs combinés qui soient appropriables en dehors de la santé. On voit bien que la question de la lutte contre le tabagisme par exemple, sort du seul champ de l'action sur la santé. Il est nécessaire de construire des outils qui nous permettent de visualiser cette complexité et de pouvoir diffuser des bonnes pratiques, afin de montrer comment en activant un levier d'action, on va agir sur l'ODD 3 mais aussi sur l'ensemble des ODD. La généralisation et le financement des évaluations d'impact sur la santé seraient une excellente façon de faciliter l'appropriation des ODD, et donc la contribution des acteurs à leur réalisation. ■



ODD 4

Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie



Créer des outils permettant d'acculturer les étudiants et d'intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'ensemble des formations

Gilles Roussel, Président, Conférence des Présidents d'Université

Anne-Lucie Wack, Présidente, Conférence des Grandes Ecoles

Avec la participation du Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur, de Kedge business school et de l'Université de Nantes

De par ses missions, l'Enseignement supérieur et la recherche contribuent naturellement à la prise en compte des Objectifs de développement durable et en particulier au quatrième de ces objectifs. L'accès de tous à une formation de qualité, à tous les âges de la vie est la mission d'intérêt général fondatrice de l'enseignement supérieur français.

En effet, l'enseignement supérieur français rassemble chaque année 2.5 millions d'étudiants, chiffre en constante augmentation depuis 5 ans, preuve de la démocratisation de l'enseignement supérieur en France⁸. Il a par ailleurs accueilli en 2014 près de 500 000 personnes en tant que stagiaires de formation continue⁹. Sa mission d'intérêt général est aussi de permettre à chacun, quels que soient son milieu d'origine, son sexe ou son éventuel handicap, d'accéder aux études supérieures. Ainsi, en 2015-2016, plus d'un tiers des étudiants a reçu une aide financière lui permettant de poursuivre son cursus dans les meilleures conditions possibles¹⁰. Il est également à noter que 55% des étudiants sont des étudiantes¹¹. Aujourd'hui, un peu plus de 1% des étudiants français est en situation de handicap. Si le chiffre peut sembler faible, il faut noter qu'il a triplé depuis 2005¹². Enfin, rappelons que les universités, opérateurs essentiels de recherche fondamentale et appliquée, ont une place centrale dans le continuum progrès des connaissances, invention de solutions renouvelant les usages et produits, création d'emplois et cohésion des sociétés.

Au-delà de ces valeurs fondamentales, quelques établissements d'enseignement supérieur ont souhaité, dès le milieu des années 2000, mettre en

place des démarches d'Agenda 21 pour exercer plus en avant leur responsabilité sociétale pour un développement durable. Toutefois, le changement d'échelle a lieu en 2009 grâce à l'article 55 de la loi Grenelle 1 qui incite l'ensemble de l'enseignement supérieur français à s'engager dans une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DD&RS) ouvrant éventuellement à une labellisation. Les acteurs réunis à cette occasion, CPU/CGE/REFEDD/Ministères, ont élaboré collectivement un référentiel et un canevas stratégique pour mettre en œuvre l'article 55. Aujourd'hui la troisième version du référentiel DD&RS permet aux établissements de piloter et d'autoévaluer leur démarche DD&RS. La constitution de ce document par les établissements, première étape avant une éventuelle labellisation DD&RS, fait l'objet d'une campagne annuelle qui permet aujourd'hui d'avoir une vision globale de la prise en compte des enjeux par l'enseignement supérieur et la recherche ESR français : entre 2009, date des premières autoévaluations, et 2016 le nombre d'établissements concernés **a été multiplié par 4 passant d'une trentaine à environ 120 établissements engagés**. Depuis 2012, le niveau moyen des auto-évaluations **a progressé de +25%**.

Lancé en novembre 2015, le label DD&RS (<http://label-ddrs.org>) concerne, à ce jour, **14 établissements**. Il vise la montée en compétences des acteurs, une plus grande visibilité des engagements pris par la communauté ESR et une reconnaissance officielle par les instances gouvernementales, les agences d'évaluation et d'accréditation tant au niveau national qu'international. **Vis-à-vis de l'ODD 4, la mise en œuvre du label DD&RS n'est possible que parce qu'une communauté de pairs engagés, rassemblés**

8. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_12-les_etudiants_en_formation_dans_l_enseignement_superieur.php

9. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_24-la_formation_continue_dans_l_enseignement_superieur.php

10. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_03-l_aide_sociale_aux_etudiants.php

11. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_13-la_parite_dans_l_enseignement_superieur.php

12. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_14-les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur.php

au sein de CIRSES (<http://cirses.fr>), par ailleurs opérateur du label DD&RS, accompagne les établissements dans leur démarche et le partage d'expérience (<http://esresponsable.org>).

Enfin, former les décideurs et les chercheurs de demain entraîne nécessairement la lourde responsabilité de leur donner les clés d'une action éclairée au regard d'enjeux sociétaux identifiés par les ODD. Depuis 2013, l'enseignement supérieur français s'est mobilisé pour créer des outils permettant d'acculturer les étudiants et d'intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'ensemble des formations :

- Lancé officiellement en 2014 à l'occasion de la conférence mondiale sur l'éducation au développement durable de Nagoya, le Sulitest (<http://sulitest.org>) est une plateforme internationale permettant de réaliser des tests de connaissances, d'aptitudes ou des sondages permettant d'évaluer et d'améliorer les connaissances en développement durable et responsabilité sociétale des étudiants mais aussi des employés d'entreprises et plus largement du public. **Près de 600 organisations (dont beaucoup d'universités) dans près de 60 pays ont fait passer plusieurs dizaines de milliers de tests à ce jour.** Le sulitest est un partenaire officiel de la mise en œuvre des ODD, UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs) a développé un module spécifique pour évaluer la connaissance des ODD.
- Lancé officiellement en 2015, le guide de compétences DD&RS (<http://competences-ddrs.org>) est un outil qui permet de construire des référentiels de compétences qui donnent le sens et les compétences à une action responsable et durable quel que soit le cursus considéré. Plusieurs communautés de travail (ingénierie, management, agro) animée par le Reunifedd (<http://reunifedd.fr>) se constituent actuellement pour élaborer des référentiels et des recueils de pratiques pédagogiques permettant l'acquisition des compétences DD&RS.
- Concrètement, les établissements s'engagent ! Ainsi, à Kedge Business School, les projets montés par les étudiants dans le cadre de leur mobilité internationale doivent contribuer à la réalisation d'un ODD. A l'Université de Nantes, 18 diplômes en lien avec le développement durable sont proposés ainsi qu'un pôle de formation continue entièrement dédié à ces questions.

Nos recommandations

- **Soutenir le secteur de la formation** notamment en assurant chaque année un budget conséquent, au regard de l'augmentation du nombre d'étudiants,

et ce afin de permettre à l'enseignement supérieur de continuer à remplir ses missions premières.

- **Faire du DD&RS un réel critère d'évaluation des établissements** (démarches DD&RS, compétences) en utilisant les outils existants pour permettre à ces derniers de valoriser leurs démarches et les progrès accomplis.
- **Engager la recherche dans la responsabilité sociétale en activant les leviers qui lui sont propres** (appels à projets, revues de publication, agences d'évaluation, classements internationaux). ■



La formation de formateurs est au cœur de l'appropriation des enjeux et des finalités de l'ODD 4

Francis Thubé,
Directeur, IFREE

Même si nous pouvons constater une sensibilité élargie à l'ensemble des acteurs de la société pour le développement durable et notamment de ceux concernés le plus directement aux questions d'éducation, elle est d'ordre générale.

La connaissance et l'appropriation des enjeux et des objectifs de l'Agenda 2030 et des ODD sont superficielles et « livresques ». De fait, il est aussi indéniable qu'il y a un manque de mobilisation concrète pour cet ODD alors que, par exemple, les sciences participatives ou l'identification et la valorisation des initiatives citoyennes dans les territoires portés par une stratégie apprenante pourraient facilement faire levier et entraîner un ensemble plus large d'acteurs.

L'appui à la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les territoires et au niveau national pourrait compléter efficacement ces mesures dans une logique de politique publique jouant le rôle de facilitateur en faisant du lien entre toutes ces initiatives.

La mise en place d'observatoires des pratiques dans une perspective de partage et d'échange tant au niveau local que national et international (fort enjeu européen) semble aujourd'hui incontournable pour avancer collectivement et de façon globale et durable sur ces enjeux éducatifs.

De façon plus spécifique **la formation de formateurs est au cœur de l'appropriation des enjeux et des finalités de l'ODD 4**. Face aux questions d'adaptation et d'innovation dans une société en transition qu'elle soit écologique, économique, numérique, ... il faut assurer une mise en œuvre des résolutions contenues dans l'ODD 4 au plus vite et de la façon la plus efficiente possible.

Force est de constater qu'aujourd'hui cette préoccupation n'est pas partagée par un nombre assez élevé de décideurs publics et d'acteurs éducatifs que ce soit dans l'éducation formelle, non formelle et informelle pour pouvoir peser efficacement auprès des décideurs des autorités locales, nationales, mondiales.

Pour autant : L'éducation est la clef du changement ...

Alors que l'ensemble des enjeux environnementaux planétaires dont notamment le changement climatique génère des tensions et des événements brutaux et que les plus vulnérables sont aussi les plus impactés, seule l'éducation permet de penser et de construire la transition et le changement dans une perspective non-violente. L'éducation est fondamentale dans la construction d'une culture du vivre et du survivre ensemble. Elle permet de partager une communauté de destin, d'interroger et de refonder les modes de vie, de co-construire des solutions innovantes et contextualisées aux défis du présent. L'éducation elle-même doit être questionnée car de nouvelles compétences, de nouveaux métiers sont à construire autour de la complexité, de la prospective, de l'altérité, et d'une éthique du faire-ensemble. L'éducation se doit d'être le garant contre des dérives tant relativistes que dogmatiques. C'est la formation au jugement qui est visée dans la perspective du savoir et pouvoir-agir, individuellement et collectivement, au bénéfice des territoires et des populations.

... sous 3 conditions majeures

L'engagement devrait être pris de bâtir une Communauté Educative Internationale en Développement Durable (CEIDD) afin d'affirmer que l'éducation doit être « forte », dans une perspective de transformation visant le développement des capacités des individus à devenir auteurs et acteurs de leur avenir commun. De même l'engagement devrait être pris de reconnaître les expériences éducatives de terrain, de les valoriser et d'en partager les éléments les plus significatifs. Des moyens financiers et structurels doivent être mis en place pour soutenir cette communauté éducative (CEIDD). Il s'agit de mobiliser l'intelligence collective et de développer les recherches en éducation permettant de problématiser la question du changement climatique, de l'économie des ressources et du développement durable en général, de mobiliser les concepts fondamentaux par la formation dans la perspective du pouvoir d'agir et de la participation des populations. ■



ODD 5

Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles



Face aux ODD, nous sommes tous des pays en voie de développement

Emilie Poisson,
Directrice exécutive, Convergences

On pourrait penser que l'Objectif de développement durable 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » nous concerne peu en France. Nous sommes aujourd'hui en 17^e position sur 144 pays¹³ sur ce terrain et le taux de chômage des femmes est passé en dessous de celui des hommes (en 2015, 9,5% des femmes de 15 ans ou plus étaient au chômage contre 10,5 % des hommes¹⁴).

Mais les défis pour atteindre l'égalité des genres restent nombreux : luttes contre les violences faites aux femmes, parité et égalité professionnelle¹⁵, mixité des emplois¹⁶, intégration de la parentalité dans les carrières, accès aux sphères décisionnelles, et lutte contre les stéréotypes. **Preuve s'il en fallait que face aux ODD, nous sommes tous des pays en voie de développement.**

Concernant les outils développés, force est de constater la variété des mesures prises par les entreprises et les collectivités pour l'égalité homme-femme : par exemple, le développement de l'entrepreneuriat féminin pour promouvoir l'égalité des genres, comme le font déjà des incubateurs, ou des projets d'autonomisation des femmes.

La France dispose également d'institutions fortes pour promouvoir l'égalité homme-femme¹⁷ (comme le Défenseur des droits, institution gratuite et indépendante, a vocation à aider les personnes [...] pour garantir l'égalité d'accès aux droits¹⁸) et d'importants dispositifs législatifs et réglementaires : on peut citer la dernière loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, visant à mettre en place des mesures concrètes de lutte contre les

inégalités où qu'elles se trouvent : monde du travail, sphère familiale, espace public. Sur le plan international, la Stratégie genre et développement (2013-2017)¹⁹ participe de cette volonté d'action politique²⁰.

Concernant nos recommandations, s'assurer de l'application effective des lois existantes est primordial, autant que de consolider les initiatives, par exemple via les dispositifs de sensibilisation et le soutien aux structures d'accompagnement²¹.

Ainsi, l'Islande est le pays qui compte le moins d'inégalités homme-femme. Il est récemment devenu le 1^{er} pays à imposer l'égalité de salaire pour les entreprises de 25 salariés ou plus, sous peine d'amende. Les entreprises doivent, par le biais du dialogue social, aborder des sujets clefs comme l'évolution professionnelle des femmes ou encore l'articulation vie personnelle/vie professionnelle. Nous sommes aujourd'hui dotés des outils numériques pour mettre en place des modes de travail plus souples.

Œuvrer en faveur de l'égalité professionnelle passe également par l'organisation d'actions variées : conférences-débats, rencontres étudiantes, salons professionnels, programmes de mentoring...

Enfin, nous devons tous lutter contre les stéréotypes et attitudes sexistes. Il faut sensibiliser les jeunes par l'éducation à la citoyenneté, à lutter contre les préjugés et les stéréotypes (« La mécanique et le bâtiment, c'est pour les hommes ! ») à discerner et déjouer les discriminations. Il s'agit alors de favoriser un dialogue ouvert et transparent sur les discriminations liées au sexe. ■

13. <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2016/rankings/>

14. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/03/07/01016-20170307ARTFIG00140-l-egalite-progresse-entre-les-femmes-et-les-hommes-selon-l-insee.php>

15. « salaire mensuel net moyen (pour un équivalent temps plein) : 1890 Euros pour les femmes, 2339 Euros pour les hommes » -

Ministère des Familles, de l'enfance et des droits des femmes : chiffres clés 2016 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

16. « 50% des femmes concentrées sur 12 familles professionnelles, 50 % des hommes concentrées sur 20 familles professionnelles » -

Ministère des Familles, de l'enfance et des droits des femmes : chiffres clés 2016 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

17. http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Synth%C3%A8se%20ateliers%20lancement.pdf

18. http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Synth%C3%A8se%20ateliers%20lancement.pdf

19. Stratégie adoptée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) en octobre 2013.

20. http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Synth%C3%A8se%20ateliers%20lancement.pdf

21. http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Synth%C3%A8se%20ateliers%20lancement.pdf



Il faut créer une dynamique positive dans la société, étendre le suivi des ODD à l'ensemble des ministères et des agences nationales, et former les agents ainsi que les acteurs dans tous les secteurs

Véronique Moreira,

Présidente, Women Engage for a Common Future (WECF)

Nous percevons une réelle évolution de la prise de conscience des acteurs français sur l'ODD 5 « égalité entre les sexes », liée à une volonté politique, des cadres législatifs, la percée de femmes influentes dans de nombreux domaines, l'existence de données sexo spécifiques, et un relais émergent dans les médias.

La question de l'émancipation des femmes reste cependant limitée à certaines thématiques (droits sexuels et reproductifs), garde une marge de progrès importante dans les domaines de la représentation politique (84% des collectivités locales présidées par des hommes), et reste un point aveugle de la transition énergétique et de ses métiers (28% de femmes dans l'industrie, des politiques climat (plan national d'adaptation, loi de transition énergétique), d'agriculture, d'économie et des politiques universitaires. La politique française à l'international est plus nettement orientée « genre » dans les programmes de développement avec la lutte contre le changement climatique et le constat que celui-ci renforce les inégalités ; la France a ainsi mis en place des outils qui orientent les acteurs du développement (stratégie genre du MAE et Cadre d'intervention stratégique de l'AFD).

Au niveau national cependant, les enjeux prioritaires (transition énergétique, protection sociale) laissent de côté la dimension genre, non traitée de façon transversale dans l'ensemble des domaines.

Divers outils encadrent et accompagnent les acteurs français pour les amener à mettre en œuvre l'ODD 5, qu'il s'agisse de cadres légaux ou politiques (loi égalité et citoyenneté de janvier 2017, stratégie genre du MAE, Cadre d'Intervention Transversal de l'Agence Française de Développement, avis du CESE sur la justice climatique), ou de guides méthodologiques (charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, Conseil de l'Europe et Conseil des Communes et Régions d'Europe, Guide Platforma 2017)²². La mise en place d'instances de suivi et d'évaluation, comme le Haut Commissariat à l'Égalité (2013) ou le financement d'études (étude genre de Coordination Sud et F3E²³) assurent une analyse régulière des impacts des politiques conduites ainsi que des processus de formation pour renforcer les compétences des acteurs. Enfin, une communication

spécifique émerge, grâce notamment à des réseaux tels que Grandes Ecoles au Féminin.

Quelques outils de reporting, tels que les critères genre de l'OCDE – mal connus et encore trop peu détaillés – et des cadres fixés par l'AFD pour les financements de projets de développement à l'international, existent mais ils ne sont pas appliqués dans l'ensemble des politiques nationales.

Pour WECF, trois priorités permettraient d'améliorer la prise en charge de l'ODD 5 :

- D'abord, une impulsion forte pour améliorer la culture du genre à travers un plan d'action transversal, des dispositifs de sensibilisation, formation. **Il faut en effet créer une dynamique positive dans la société, étendre le suivi des ODD à l'ensemble des ministères et des agences nationales, et former les agents ainsi que les acteurs dans tous les secteurs (énergie, transports, agriculture, santé, environnement, économie, éducation, métiers scientifiques et techniques...).** A cet effet, l'intégration d'expert.es genre et de représentant.es de la société civile doit être institutionnalisée à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques), avec un financement sécurisé pour cette participation et pour le renforcement des capacités des acteurs.
- Pour soutenir ce processus, et assurer la transversalité de l'approche genre, **une méthodologie doit être proposée, incluant les aspects de parité, de reporting, de redevabilité, d'expertise, d'évaluation, avec des études d'impact et de communication**, pour assurer la visibilité des démarches déjà engagées (l'intégration de l'approche genre dans les objectifs climat de l'APD française doit notamment être renforcée).
- Ces priorités d'acculturation et d'efficience doivent s'appuyer sur des budgets dédiés, avec des financements spécifiques pour l'égalité femmes-hommes et accessibles aux groupements locaux de femmes. Modéliser et mettre à l'échelle les programmes phare, favoriser le parrainage multi-acteurs, démontrer les bénéfices, la faisabilité de projets sensibles au genre et développer les compétences ; tels doivent être les priorités de demain. ■

²². « Promouvoir l'égalité femmes hommes : vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée

²³. Projet triennal (2016-2018) qui vise à améliorer la capacité des ONG et d'autres acteurs et actrices de la solidarité internationale à mieux comprendre les enjeux de l'approche genre, à se l'approprier et à l'intégrer dans leurs projets et organisations.



PLANÈTE

Nous sommes déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.



ODD 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



ODD6, une appropriation insuffisante malgré une volonté forte des acteurs français de l'eau

Jean Launay, Président, Partenariat Français pour l'Eau (PFE)
Gérard Payen, Président du groupe de travail ODD, PFE

Depuis 2013, les membres du Partenariat Français pour l'Eau (PFE), plateforme des acteurs français publics et privés de l'eau engagés à l'international présidée par Jean Launay, se sont mobilisés collectivement pour obtenir un Objectif mondial de développement durable (ODD) dédié à l'eau. Grâce à l'Agenda 2030, la gestion de l'eau et de l'assainissement est ainsi passée de l'ombre à la lumière avec non seulement un ODD spécifique mais aussi 18 cibles ambitieuses présentes dans de nombreux ODD comme la Santé, l'Education, la Pauvreté, les Villes... Mais, près de deux ans après l'adoption de cet Agenda, celui-ci semble être passé inaperçu en France, cantonné à un groupe d'initiés qui peinent à faire connaître cette nouvelle feuille de route. **Pourtant, si la France s'en saisisait réellement, les ODD constitueraient une véritable opportunité pour adapter et repenser ses politiques, et redonner un fil conducteur à l'action de toutes les parties prenantes.**

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont aujourd'hui fortement mobilisés pour que l'ensemble des 18 cibles eau soient effectivement mises en œuvre. La France, ni cancre ni excellente élève, a de nombreux défis à relever en ce qui la concerne : garantir un véritable accès universel à l'eau potable et à l'assainissement aussi bien dans les DOM-TOM que pour les populations en situation précaire ; poursuivre les efforts d'épuration des eaux usées pour réussir l'objectif de réduction de moitié des flux non dépollués ; restaurer la biodiversité aquatique ; arrêter les surexploitations des nappes phréatiques ; augmenter la participation des citoyens dans la gestion locale de l'eau ou de l'assainissement ; accroître son aide internationale...

Pour agir de manière efficace, trois virages à ne pas manquer :

- **Une véritable mobilisation politique au plus haut niveau : la France doit réussir pour les ODD la campagne de sensibilisation et communication qu'elle a su faire pour le Climat à l'occasion de**

la COP21. Chacun doit se sentir concerné. Mais la société française ne s'appropriera réellement les ODD que si notre Président ou notre Premier Ministre donne l'exemple en parlant des ODD, en affichant clairement la volonté de les atteindre, en précisant les objectifs chiffrés de la France et en mettant enfin en place un plan d'action Agenda France 2030.

- **Une mise en œuvre locale où chacun a un rôle à jouer** : ces objectifs ne pourront être atteints que si les collectivités territoriales, les entreprises, les agriculteurs, les associations, les citoyens... sont associés à ce plan d'action. Ils doivent réaliser l'intérêt d'y contribuer et être soutenus en ce sens. **Les Objectifs sont mondiaux, la responsabilité politique est nationale, mais sa mise en œuvre doit être locale.** La mobilisation est très lente car les objectifs nationaux sont encore inconnus et la médiatisation inexistante.
- **Une mesure régulière des progrès vers les résultats ciblés** : si les cibles reflètent l'ambition politique, les indicateurs onusiens se veulent des témoins de la réalité de terrain et des outils de mesure des progrès vers ces cibles. En France, de nombreux outils statistiques existent déjà mais ils doivent être complétés pour mesurer les progrès vers les nouvelles ambitions mondiales. Il ne s'agit pas de mettre au point une simple liste d'indicateurs à cocher mais de permettre d'identifier les actions correctrices qui seront nécessaires pour réussir. La société civile et les médias doivent s'approprier ce « rapportage » afin de nourrir leur dialogue avec le gouvernement.

Plus que 13,5 ans pour réussir ces Objectifs, c'est peu : l'action doit être immédiate pour ne pas rater cette dynamique mondiale de rééquilibrage vers un développement plus durable et obtenir les résultats attendus en 2030. En lien avec les autres secteurs, les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont prêts à apporter leur expertise très diversifiée à la mise en œuvre de l'ensemble indissociable des cibles des Objectifs de développement durable. ■



Des objectifs ambitieux pour la satisfaction des besoins vitaux en eau et en assainissement dans les pays en développement

Pierre-Marie Grondin,
Directeur général, Programme Solidarité-Eau (pS-Eau)

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) est une association française qui agit depuis plus de 30 ans pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. Le pS-Eau anime un réseau international d'acteurs de l'eau et de la solidarité internationale afin de faciliter les initiatives locales de coopération. Actif dans les débats sectoriels internationaux, le pS-Eau a suivi avec attention l'élaboration des ODD et leur adoption. Aujourd'hui, il est engagé pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier sur les cibles concernant les services d'eau et d'assainissement (cibles 6.1 à 6.3 de l'ODD 6).

Les ODD, une trame internationale pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement

Les ODD constituent un dispositif d'action et de mobilisation pratique, à l'international comme au niveau local : au-delà des outils de plaidoyer qu'offre l'engagement international des Etats membres des Nations Unies pour l'Agenda 2030, les ODD fournissent une base de référence commune pour l'action. La question des services d'eau et d'assainissement est donc abordée de façon aboutie, en proposant une approche globale qui faisait défaut aux OMD : la cible 6.1 pour l'eau potable et les cibles 6.2 et 6.3 pour l'assainissement s'attachent à une vision axée sur les services, qui permet une meilleure prise en compte de l'ensemble de la filière, tout en associant la gestion de la ressource et de la protection de l'environnement. Cette approche globale et intégrée ajoute une complexité certaine dans la compréhension et la mise en œuvre : l'ambition d'atteindre l'accès universel à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité pour 2030 interroge ainsi de nombreux acteurs du secteur.

Des pistes d'action concrètes, vers une mise en œuvre progressive

Il nous paraît donc important d'avoir un travail de clarification sur le caractère progressif des ODD, notamment auprès des acteurs locaux, qui sont concernés en premier lieu par le développement et l'amélioration des services d'eau et d'assainissement, et pour qui les ODD paraissent parfois être un processus onusien, loin d'eux et qui ne les concernent pas. Ce travail de clarification doit aussi s'accompagner d'une réflexion sur la mise en œuvre pratique des ODD, en particulier le changement d'approche qui peut s'avérer nécessaire pour la mise en œuvre d'une filière complète d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Il s'agit par exemple

de pouvoir apporter des solutions concrètes pour la pérennité des services dans le milieu rural dispersé, dans les petites villes ou dans les quartiers informels en milieu urbain.

Dans ce cadre, le partage d'expériences et d'outils constitue un facteur essentiel de réussite afin d'alimenter la réflexion et les pratiques.

Des outils à construire pour une appropriation aux niveaux national et local

Afin de permettre une mise en œuvre rapide et cohérente des ODD dans les territoires, il est nécessaire que les stratégies sectorielles au niveau national soient adaptées à ces nouveaux enjeux. Dans le cadre de ces stratégies nationales, il reviendra aux instances locales, en particulier les collectivités locales, de les décliner de façon concrète en stratégies locales.

En phase avec la cible 6.b des ODD, ces démarches d'élaboration de cadres stratégiques, cadres tant nationaux que locaux, devront veiller à impliquer toutes les parties prenantes et en particulier les populations, dans une démarche concertée. Il appartient donc à tous les acteurs engagés sur le terrain d'inciter les gouvernements à initier ces changements stratégiques, et d'inciter les décideurs locaux à les traduire au plus près des populations, pour une amélioration des services d'eau et d'assainissement en cohérence avec les ODD.

Face à ces constats, le pS-Eau continue sa mission de support et d'éclairage sur le lien entre services d'eau et d'assainissement et ODD à destination des acteurs de la coopération en France et à l'international. Il reste attentif aux évolutions du processus en cours, afin de diffuser l'information vers les membres de son réseau et d'aider à son appropriation. ■



Il est nécessaire de renforcer la contribution des politiques françaises de développement à l'enjeu de l'eau et sensibiliser l'opinion publique sur la question de la précarité hydrique

Hélène Valade,

Directrice du développement durable, SUEZ

Au début de l'année 2017, et pour la cinquième année consécutive, le Forum Economique Mondial a réaffirmé que les crises liées à l'eau constituaient l'un des trois risques les plus importants pour le monde²⁴. Et pour cause, à peine quelques semaines plus tard, l'épisode intense de sécheresse que connaît aujourd'hui l'Afrique de l'Est était qualifié par Stephen O'Brien, coordinateur des secours d'urgence de l'ONU, comme étant la « pire crise humanitaire depuis la fin de la seconde guerre mondiale »²⁵, soulignant ainsi à quel point l'eau reste déterminante pour nos sociétés.

Tandis que 663 millions de personnes ne disposent encore d'aucun accès à une source d'eau potable²⁶ dans le monde et que 2,4 milliards de personnes souffrent du manque d'accès à des installations sanitaires de base²⁷, les enjeux en matière d'extension et d'amélioration de l'accès aux services essentiels sont encore colossaux. Les grandes villes d'Afrique et d'Asie, qui peinent pour beaucoup d'entre elles à garantir des services de qualité et accessibles à tous, connaissent une telle croissance urbaine que la situation menace de s'aggraver dans les prochaines années, et ceci alors même que l'ensemble du grand cycle de l'eau est aujourd'hui menacé dans un nombre croissant de régions. A ce jour, il est en effet estimé que plus de 40% de la population mondiale est affecté par des pénuries d'eau, chiffre qui augmente progressivement à mesure que les effets cumulés du réchauffement climatique, de la dégradation des espaces naturels et de l'accroissement de la population viennent peser sur la qualité et la disponibilité d'une ressource en eau limitée.

Pour répondre à ces défis majeurs, les Nations Unies ont décidé en septembre 2015 d'adopter l'Objectif de développement durable 6 avec l'ambition de parvenir d'ici 2030 à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau ». Dans la continuité des débats qui avaient émergé sous la période 2000 – 2015 des OMD, il semblait cette fois-ci crucial de consacrer un objectif spécifique à la thématique de l'eau, couvrant et reliant l'ensemble des problématiques associées, et l'ODD 6,

avec ses 8 cibles, opère à ce titre une segmentation claire qui sans nul doute facilitera la bonne appropriation de l'agenda par tous. Deux ans après l'adoption de ce programme pour 2030, il revient maintenant aux Etats de veiller à le mettre en œuvre au niveau national. **L'atteinte de l'ODD 6, à l'instar de tous les autres Objectifs, nécessite alors de disposer de moyens, d'orientations claires, et d'engagement collectif.**

Selon toute vraisemblance, les pays à revenus élevés tels que la France disposent de toutes les ressources nécessaires à la production et au déploiement des outils réglementaires, techniques, statistiques et financiers permettant d'atteindre les objectifs fixés et d'en mesurer la progression. En matière de service de l'eau, la France dispose d'une expertise reconnue, d'un cadre de gouvernance clairement défini, de réseaux d'acteurs organisés, d'entreprises leaders et des moyens lui permettant de répondre aux orientations prioritaires d'économie (cible n°4) et de protection de la ressource (cible n°3) qu'elle s'est fixée.

Sur la base de cette expertise, une pleine appropriation de l'ODD 6 par les acteurs institutionnels pourrait passer par :

- **La valorisation et le renforcement de la contribution des politiques françaises de développement à l'enjeu de l'eau**, tout comme la mise en œuvre de nouveaux partenariats qui permettraient à la France d'être force de propositions dans des régions du monde où les conséquences du réchauffement climatique vont exacerber les tensions sur l'eau ;
- **Une meilleure sensibilisation de l'opinion publique sur la question de la précarité hydrique** : en France, des centaines de milliers de personnes, victimes de situation de précarité, d'exclusion ou de mal-logement souffrent encore de difficultés d'accès aux services de base, notamment dans les territoires d'outre-mer²⁸. Le récent rejet par le Sénat de la proposition de loi sur la mise en œuvre effective du droit à l'eau, fruit d'un long travail instigué par les associations, atteste du chemin qu'il reste à parcourir. ■

24. Classement successif du risque « Water Crises » : 2012 : 2^{ème} place ; 2013 : 2^{ème} place ; 2014 : 3^{ème} place ; 2015 : 1^{ère} place ; 2016 : 3^{ème} place et 2017 : 3^{ème} place (The Global Risks Report 2017, 12th Edition).

25. Le Monde, 14/03/17

26. L'ONU estime cependant à 1,8 milliards le nombre de personnes utilisant une source d'eau potable contaminée par des matières fécales

27. Chiffres de l'ONU (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>)

28. Il est estimé que près d'un million de français « n'ont accès à l'eau qu'à un prix considéré comme excessif par rapport à leurs revenus », à savoir en consacrant plus de 3% de leur revenu au paiement des factures d'eau, et que près de 100 000 personnes sont sans accès direct ou permanent au service. Source : Rapport fait par M. Lesage au nom de la commission du Développement Durable et l'Aménagement du Territoire sur la proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, enregistré à l'Assemblée Nationale le 5 novembre 2015.



Des acteurs de l'eau en marche... que les pouvoirs publics doivent accompagner

Pierre Victoria,
Directeur du développement durable, Veolia

Si l'appropriation des ODD en France semble encore relative, force est de constater que l'ODD 6 « eau propre et assainissement » a suscité une importante mobilisation, en raison des avancées significatives qu'il comporte sur ces enjeux.

Les acteurs français de l'eau sont particulièrement organisés et informés, démontrant une bonne appropriation de ces sujets. Le Partenariat Français pour l'Eau, plateforme d'échanges multi-acteurs, incarne cette dynamique. Il a porté une réflexion collective en amont des ODD, contribuant largement à en dessiner les contours (par exemple en intégrant l'assainissement dans une dynamique de filière et non limité à la question de l'accès aux toilettes). Aujourd'hui, le travail s'articule autour de la co-construction d'outils de sensibilisation, mais également la diffusion d'une culture commune. **L'enjeu est particulièrement important auprès des acteurs territoriaux, organisateurs des services publics et encore peu mobilisés sur les ODD.**

Globalement, la France est assez avancée sur la mise en œuvre des cibles, même si deux leviers peuvent être renforcés : la participation citoyenne aux services (cible 6b) et la coopération internationale (cible 6a).

La France a intégré les cibles de l'ODD 6. Des outils statistiques existent pour répondre à l'ensemble des indicateurs. Il faut souligner que les normes nationales vont au-delà des ambitions de l'ODD en matière de traitement des eaux usées (100% sur les eaux résiduaires urbaines).

Concernant l'accès universel à l'eau potable, l'enjeu porte sur les personnes et communautés isolées (SDF, migrants, etc.). Par ailleurs, les acteurs publics, associatifs et les opérateurs mettent en place des dispositifs pour favoriser l'accès à un service abordable (tarification sociale, chèques eau, médiation, etc.), qui font l'objet de suivi et de résultats quantifiables.

A l'international, les acteurs français peuvent venir en appui des pays ou banques de développement, au travers des outils de reporting donnant accès à une

information robuste sur les résultats de leur action. Afin de sortir les ODD d'un cercle d'initiés, il faut donner force à leur inclusivité, en favorisant une mobilisation élargie des acteurs.

En 2016, la démarche a été initiée par le Ministère de l'Environnement en amont du Forum Politique de Haut Niveau des Nations-Unies, pour lequel un rapport a été réalisé, précédé d'une concertation de la société civile. Malheureusement, ce type d'événement est encore trop restreint et surtout peu représentatif des dynamiques existantes pour le déploiement des ODD – notamment par les acteurs économiques. Une plateforme multi-acteurs de suivi de leur mise en œuvre peut être un outil efficace pour contribuer à leur diffusion au sein de la société française.

Dans le cas de l'ODD 6, l'accent doit être mis sur le renforcement des dispositifs de participation citoyenne. **La mise en œuvre de la nouvelle organisation du territoire au 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe), qui rationalisera le nombre d'autorités organisatrices des services, constitue une vraie opportunité pour installer une gouvernance renouvelée associant les usagers, les élus et les citoyens afin de définir les orientations stratégiques.** Ainsi, les prises de décisions seront rendues plus efficaces, pour un service au plus près des usagers.

Les dispositifs de coopération internationale doivent aussi être renforcés. La France n'a toujours pas rempli son engagement de consacrer 0,7% du Produit national brut à l'Aide publique au développement (0,37 en 2015), ni le doublement de la part dédiée au secteur de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, les dispositifs de coopération décentralisée (loi Oudin-Santini) sont encore sous-utilisés pour aider à la mise en œuvre de l'accès universel à l'eau et l'assainissement. ■



ODD 12

Assurer des modes de consommation et de production durables



Les Directeurs du développement durable sur la route des ODD - L'exemple de l'ODD 12

Fabrice Bonnifet,

Président, Collège des directeurs du développement durable (C3D)

Créé en 2007, le C3D est une association regroupant plus de 120 directeurs du développement durable et de la RSE d'entreprises et d'organisations agissant pour faciliter et accélérer la transformation des modèles, accroître son efficacité par le jeu de l'intelligence collective, et la promouvoir dans l'espace public. Le C3D, de par les événements qu'il organise toute l'année et ses travaux, stimule l'intérêt des membres sur les sujets dont ils s'emparent. L'année 2017 est une année charnière pour l'association, elle marque les 10 ans de sa création. La thématique mise à l'honneur pour cette année particulière et pour mettre en perspective les années à venir pour le C3D est : l'intégration des Objectifs de développement durable dans les stratégies d'entreprises.

De par leur fonction, les membres sont sensibilisés aux ODD depuis la Conférence de Rio+20 et à l'enjeu de leur appropriation depuis 2015 et notamment depuis la COP21 qui les a mis en lumière. Une enquête interne réalisée auprès des membres du C3D révèle en effet que pour **71% des membres interrogés, les ODD ont une place importante dans leur entreprise. Parmi les 38 membres du C3D appartenant au SBF 120, 20 ont intégré les ODD dans leur politique RSE et leur reporting.**

Prenons l'exemple de l'ODD 12 concernant la production et la consommation responsables.

Cet objectif est central pour une partie des membres du C3D. L'augmentation de la démographie, la surconsommation et la raréfaction des matières premières induisent des changements pour rendre les business models plus durables. Les entreprises sont conscientes de devoir s'adapter pour ne pas disparaître. Cette volonté se retrouve dans des programmes mis en place comme celui de Carrefour (« Antigaspi ») visant à une vigilance accrue de sa chaîne de valeur pour limiter le gaspillage. L'innovation est aussi au cœur de cet ODD, comme EDF qui, par des solutions numériques d'efficacité énergétique, engendre une consommation optimale

d'énergie des foyers. On peut citer aussi des plateformes comme celle d'Arkema « Produits bio-sourcés » qui développe des solutions d'éco-conception pour limiter l'usage des matières fossiles et limiter son empreinte environnementale.

Si cela montre que les Directeurs du développement durable ont une connaissance des ODD et des enjeux qui y sont associés, en revanche, toujours selon l'enquête interne réalisée, **l'appropriation des ODD reste encore très marginale au sein des entreprises par les équipes et les PDG, ils ne sont donc pas encore bien implémentés dans les stratégies d'entreprise même s'ils apparaissent dans leur reporting.** Le C3D s'efforce de partager des bonnes pratiques mais cela reste auprès des Directeurs du Développement durable. De nombreux réseaux se sont aussi emparés du sujet des ODD. Ils sont valorisés et notamment sur les plateformes web mises en place. Mais si les initiatives se multiplient, elles ne convergent pas et ne restent connues que des personnes du milieu du développement durable.

Un soutien politique apparaît nécessaire pour rassembler ces initiatives, les médiatiser afin de les faire connaître du plus grand nombre et pour porter leur mise en œuvre dans les entreprises et organisations. Ces initiatives constitueront alors un référentiel commun aux entreprises et organisations françaises, une source d'outillage, d'inspiration et de partage pour engager de réelles politiques pour le respect de l'Agenda 2030.

De plus, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur des coalitions thématiques nationales et internationales qui regroupent ces différents référentiels pour chaque ODD. Réelles vitrines des ODD et de partage de bonnes pratiques, elles permettront d'accroître l'engagement des pays dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les coopérations nationales et internationales sont pour le C3D la condition principale à la mise en œuvre optimale des ODD. La réalisation de l'Agenda 2030 n'est pas seulement un devoir pour chaque pays indépendamment, il doit être mis en œuvre de façon commune, avec l'ensemble de la société civile en étant partagé et valorisé afin d'enclencher une dynamique globale mondiale.

La prise de conscience de l'importance d'une frugalité de la consommation de ressources s'est accentuée

par l'appropriation assez récente du concept d'économie circulaire. Ce dernier a toutefois une antériorité sur la diffusion des ODD et bénéficie d'une médiatisation beaucoup plus importante, tant au niveau du grand public que des milieux professionnels.

Pour ces derniers, trois aspects au moins différencient ces deux approches d'une même problématique, comme le montre l'illustration par les métiers de la valorisation des déchets en contexte national français. ■



L'universalité recherchée pour les ODD bride leur appropriation par des acteurs de secteurs économiques fortement réglementés

Daniel Baumgarten,

Directeur du développement durable, Séché environnement

Notions de « hard law » et de « soft law »

Les réglementations européennes et nationales fixent depuis de nombreuses années les modalités de gestion des déchets (dont les impacts environnementaux) et ont mis en place des systèmes de responsabilisation (responsabilité élargie des producteurs et éco-organismes y afférents) et d'incitations (financières, fiscales ou de limitations de capacités autorisées) pour impulser une diminution des volumes de déchets produits et favoriser toutes les opérations de recyclage. La priorité est donc donnée par l'industriel à la conformité réglementaire, les objectifs des ODD en la matière – eux d'acceptation libre – n'étant qu'une traduction dans un contexte macro-économique de ces performances dans le cadre d'une stratégie d'entreprise.

Engagement contraignant ou simple incitation au changement

Le fait de donner une seconde vie à certains déchets, en particulier dangereux, implique la mise en place de protections de la santé humaine et de l'environnement. Pour les produits chimiques, la réglementation REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques) guide ces procédures. Pour ce faire, bon nombre d'entreprises adhèrent à des démarches de progrès comme « Responsible Care » de l'Union des Industries Chimiques. L'opportunité de remettre certains produits sur le marché, ou celle de s'approvisionner en matières recyclées, sont confortées et sécurisées par ces engagements contraignants et techniques, qui vont au-delà des ODD, qui eux ne font qu'inciter au changement de comportement. Ils sont en conséquence beaucoup mieux connus des industriels et de leurs clients, du fait de leur caractère directement opérationnel ce que ne sont pas les ODD par ailleurs, plus axés sur des principes.

Reporting réglementaire ou volontaire, quantitatif ou qualitatif

La communication obligatoire sur des indicateurs extra-financiers, initiée dès le début des années 2000 (Loi Nouvelles Régulations Economiques en 2001) est en constante transformation pour prendre en compte les gains de connaissances réalisés, tout comme l'évolution des préoccupations des parties prenantes. Ainsi l'entreprise est-elle maintenant formellement invitée à rendre compte de son implication dans l'économie circulaire (décret d'août 2016 modifiant l'article 225 du Code de Commerce). Le vocable des ODD est totalement absent de toutes ces réglementations, même récentes. La structuration de l'information émise par l'entreprise se calquera en conséquence sur le cadre réglementaire, et tout reporting complémentaire au titre des ODD peut être ressenti comme un doublon, un travail supplémentaire de peu de valeur ajoutée.

L'universalité recherchée pour les ODD, leur formalisation en des termes plus proches des préoccupations du monde des collectivités ou des Etats que des entreprises, bride leur appropriation par des acteurs de secteurs économiques fortement réglementés. L'intensité d'usage qui serait fait du concept des ODD en matière de consommation et de production durables sera fonction du degré de maturité de la profession dans le domaine concerné. Accélérer le mouvement pourrait résulter de l'intégration des ODD dans le vocable des textes réglementaires, établissant ainsi une correspondance avec les termes usuels d'économie circulaire, transition énergétique et écologique ... Ou peut-être plus simplement en établissant une table de correspondance. ■



Consommer plus utile, sobre et responsable : comment en faire des pratiques “mainstream” à l’horizon 2030 ?

Elisabeth Laville,
Fondatrice et Directrice, Utopies

Partager sa voiture ? Louer sa moquette ou ses pneus au kilomètre ? Les consommateurs se tournent de plus en plus vers ces nouveaux modes de consommation.

En entreprise, bien que la situation évolue, les offres développées ne permettent pas encore de démocratiser la consommation responsable : les offres “vertes” restent souvent à la marge de la stratégie commerciale. De même, peu d’entreprises parviennent à être réellement transparentes sur leur chaîne d’approvisionnement, restant concentrées principalement sur des produits polémiques (huile de palme, œufs...). Bien que de nouvelles réglementations à ce sujet aient été introduites en France (devoir de vigilance), **les avancées restent timides, loin du niveau de transparence espéré et d’initiatives innovantes** (#VenezVérifier : visites d’usines de Fleury Michon). D’ailleurs, même si le choice editing²⁹ a été adopté par des entreprises françaises (Botanic a cessé de vendre des produits phytosanitaires), elle reste une pratique encore peu développée et peu accessible pour les consommateurs.

Le niveau d’appropriation de l’ODD 12 – Consommation responsable nous paraît aujourd’hui plus développé en France au sein des ONG et des entreprises. Les consommateurs, collectivités et associations, bien que très actifs sur ces sujets, n’y associent encore aucun objectif à 2030³⁰. Qui est au courant par exemple de la cible visée à 2030, de « réduire de moitié à l’échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant » ou « que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature » ? Pour faire évoluer cela, le rôle des entreprises est primordial. Les campagnes de communication et de sensibilisation des acteurs engagés doivent quant à elles permettre de cibler un public non-averti.

Du «Less bad» au «More good»

Le business as usual n’est plus suffisant pour atteindre l’ODD 12 : si rien ne change dans les pratiques

de consommation et de production actuelles, une deuxième planète sera nécessaire d’ici 2030 . Innover, ne plus seulement limiter ses impacts négatifs mais avoir un impact net positif appelle un changement radical, une véritable appropriation de ces objectifs communs et une collaboration entre les acteurs concernés par le défi à relever : collectivités, associations, entreprises, ONG, citoyens... Par exemple, la collaboration de McCain, Randstad, les Banques Alimentaires, le Groupement d’Agriculteurs Producteurs de Pommes de terre pour l’Industrie (GAPPI), et E. Leclerc a abouti à la création de “Bon et Bien”, unité de production fabriquant des soupes à partir de fruits et légumes invendables, adressant défis environnementaux et sociétaux sur la consommation et production responsables.

L’importance de l’information des consommateurs

Les attentes des consommateurs sont fortes : ils sont de plus en plus nombreux à vouloir connaître l’origine des matières premières et le lieu de fabrication des produits qu’ils achètent³¹. Grâce à l’action de sensibilisation des ONG, comme la campagne Detox de Greenpeace qui a révélé la nocivité des produits utilisés dans l’industrie textile, le niveau d’appropriation des Français sur la consommation responsable a évolué : désormais, pour une majorité d’entre eux, “consommer mieux” signifie avant tout “consommer moins” et surtout “autrement”³². A l’initiative de Graines de Changement, l’observatoire de la consommation responsable “Mescoursespourlaplanète.com” est un outil qui permet de guider les consommateurs en matière de consommation responsable, en révélant des initiatives innovantes portées par des ONG, entreprises, collectivités sur le sujet. Les consommateurs n’associent cependant pas aujourd’hui ces pratiques responsables à un objectif planétaire et universel qui serait incarné par l’ODD 12.

A leur échelle, ils peuvent déjà s’engager en utilisant une arme de poids, leur nombre, pour acheter de façon responsable, selon la formule consacrée : “Votez avec vos achats”. Mais, à ce jour, seul le public aisé et averti semble s’être engagé dans cette voie, l’accessibilité

29. Pratique qui consiste à changer l’éventail de choix laissé aux consommateurs en cessant de vendre des produits nocifs pour la planète et pour les humains pour les remplacer par des alternatives responsables.

30. Rapport de la planète vivante, par le World Wildlife Fund

31. Baromètre Ethicity 2016

32. <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0211686369483-la-france-sur-le-chemin-de-la-deconsommation-2056680.php>

à ces produits restant un combat. Comment alors changer véritablement d'échelle ? La clé réside peut-être dans les générations futures. La génération 20/20 ou Z, qui aura 30 ans en 2030, doit aujourd'hui être sensibilisée au développement durable et les ODD peuvent être un support intéressant. Le digital, via les applications (par exemple Too Good To Go pour lutter contre le gaspillage alimentaire) ou vidéos grand public (Golden Moustache de Nicolas Hulot), est un outil ancré dans les habitudes de cette génération et représente un véritable levier d'action pour faire prendre conscience des objectifs à atteindre collectivement à 2030. Les collectivités ont aussi le pouvoir d'agir auprès de cette jeunesse en activant des partenariats, notamment scolaires, et des actions de sensibilisation.

Les entreprises disposent elles aussi de nombreux leviers pour activer la transition et favoriser l'appropriation par l'ensemble des acteurs de la cible visée par l'ODD 12, en mobilisant les différentes fonctions de l'entreprise (Marketing, R&D...) pour repenser l'offre tout en sensibilisant leurs clients à une consommation responsable. D'autant plus que les consommateurs attendent précisément des marques (90%) et des enseignes de la grande distribution (71%) qu'elles les accompagnent vers une consommation plus responsable³³. La clé est d'en faire un atout de la stratégie commerciale.

Le reporting au service des ODD

Le reporting constitue un outil pour les entreprises et collectivités qui permet de formaliser leur démarche de développement durable, suivre ses avancées et démontrer de l'impact positif des activités sur l'économie, l'environnement et la société. **Il ne nous paraît pas nécessaire de créer un nouveau cadre spécifique au reporting sur l'ODD 12.** Celui-ci est déjà couvert par de nombreuses obligations françaises³⁴, les référentiels existants et dans les questionnaires d'agences de notation qui intègrent de plus en plus finement une évaluation de la contribution de l'offre de produits et services au développement durable. Les 8 indicateurs nationaux choisis par l'INSEE pour l'ODD 12 devraient par ailleurs pouvoir être produits sans reporting supplémentaire de la part des entreprises. Un « mapping » entre les ODD et les indicateurs existants peut être aisément réalisé, sur la base de la correspondance publiée par GRI par exemple. Mais c'est surtout l'exhaustivité, la matérialité et la transparence du reporting qui permettra à l'entreprise de s'inscrire dans une démarche de progrès sur la problématique complexe de transformation de l'offre en faveur de la consommation responsable.

L'évolution vers un reporting plus stratégique et intégré visant à démontrer à l'ensemble des parties prenantes l'adéquation du modèle économique de l'entreprise par rapport aux enjeux globaux constitue selon nous un levier tout particulièrement intéressant pour une réelle appropriation de l'ODD 12 par les décideurs de l'entreprise. ■

33. Baromètre Ethicity 2016

34. Voir à ce sujet le dernier Livre Blanc publié par OREE : «Préconisations pour une mise en cohérence des obligations réglementaires environnementales»,



ODD 13

Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts



Les avancées de ces dernières années tant dans l'opinion publique que dans l'action politique nous incitent à l'optimisme

Bruno Léchevin,

Président, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Même s'ils ne sont pas signataires des accords sur le climat, les entreprises, les villes et les territoires mettent en œuvre des actions de réduction des émissions bien souvent plus ambitieuses que celles des Etats. Et, au niveau mondial, leur engagement va croissant, comme en témoignent les 12 500 actions recensées sur la plateforme numérique NAZCA mise en place après la COP 20 de Lima.

En France, nous constatons depuis plusieurs années une sensibilisation accrue des acteurs non-étatiques qui ont, par ailleurs, des obligations et se dotent d'outils pour déployer des actions, ce qui participe à une plus grande appropriation.

Au niveau international, il existe une harmonisation des pratiques en termes de reporting climat avec la norme ISO 14064 par exemple. L'initiative Science Based Targets permet aussi aux entreprises de savoir si leurs objectifs de réduction des émissions de GES sont en phase avec les trajectoires définies par l'Accord de Paris.

La France est précurseur. Les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'établir un plan climat air-énergie territorial et les entreprises de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants celle de réaliser le bilan de leurs émissions de GES. Quant aux entreprises cotées, elles doivent rendre compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et présenter les mesures prises pour les réduire.

Pour tous, différents outils ont été développés pour les aider à connaître leurs émissions, établir des plans d'actions et évaluer la pertinence de leurs stratégies de lutte contre le changement climatique. L'obligation de BEGES propose également un cadre commun de restitution et une méthode réglementaire. La méthode

Quanti GES permet ensuite de quantifier l'impact d'une action de réduction des émissions. L'ADEME a également développé, avec l'ONG anglaise CDP, la méthodologie internationale ACT (Assessing low Carbon Transition) qui vise à évaluer la stratégie climat des entreprises. ACT leur permet ainsi d'identifier leurs points d'amélioration, d'impliquer leur personnel et de valoriser auprès de leurs partenaires et investisseurs leurs efforts en matière de réduction des émissions de GES. Cette méthodologie est déclinée pour le moment dans 3 secteurs d'activités : production d'électricité, construction automobile et distribution, mais devrait être élargie d'ici 2020 à la plupart des secteurs les plus émetteurs de GES.

Il y a d'abord certainement encore beaucoup d'efforts de communication et de pédagogie à mener car de nombreux acteurs non-étatiques mesurent peu ou mal les enjeux du réchauffement climatique pour leur territoire ou leur activité et leur plus-value pour lutter contre ce phénomène. Il nous faut donc faire la démonstration des bénéfices économiques et sociaux apportés par les actions de lutte contre le changement climatique et en particulier les technologies bas carbone, mais aussi rappeler le coût de l'inaction. Il faut également encourager les échanges et le partage d'expérience entre acteurs. Il faudra aussi certainement renforcer les mesures de contrôle et de suivi des obligations de reporting qui sont aujourd'hui assez limitées et de fait, interprétées par les organisations comme un signe de moindre importance du sujet.

Certes, du chemin reste encore à parcourir, mais les avancées de ces dernières années tant dans l'opinion publique que dans l'action politique nous incitent à l'optimisme. L'objectif est bien d'amplifier le mouvement, d'accélérer et de fiabiliser les engagements des acteurs non-étatiques, plus que jamais clés pour atteindre l'ODD n°13. ■



Le CNRS se mobilise pour éclairer l'ODD13... en interaction avec les autres ODD

Agathe Euzen, Directrice adjointe scientifique, Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS
Stéphanie Thiébault, Directrice, l'INEE du CNRS

Au cours de la période 1980-2010, les résultats des travaux de nombreux chercheurs ont permis la mise en évidence des dynamiques des changements environnementaux au cours du temps. Parmi ceux-ci, le réchauffement à l'échelle planétaire du climat et ses multiples effets : sur l'acidification des océans, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité de phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations...), la perte de biodiversité dans différentes régions du monde et leurs conséquences sur les écosystèmes et la pauvreté...

Les scientifiques sont de véritables lanceurs d'alerte quant aux risques liés au changement climatique d'origine humaine sur l'environnement.

Ces enjeux environnementaux sont pris en charge par des chercheurs et des collectifs d'experts internationaux comme le GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat) ou l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les écosystèmes).

L'ensemble de ces travaux participe à une meilleure connaissance de la complexité des systèmes climatiques, de leurs dynamiques et de leurs impacts. Ils sont indispensables pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, l'ODD 13, et ainsi contribuer à l'éradication de la pauvreté, et promouvoir un développement durable pour tous.

Pour rendre accessible l'avancée de la connaissance et les défis futurs, de très nombreux chercheurs se sont mobilisés pour contribuer à des ouvrages destinés au grand public comme « Le climat à découvert », « Le développement durable à découvert » et aussi « L'eau à découvert » et, en octobre prochain, « L'océan à découvert », tous publiés aux Editions du CNRS.

Les scientifiques en appui à la mise en œuvre de l'ODD 13

Plus de 2 000 scientifiques travaillent au CNRS sur la question du climat. Leurs résultats permettent d'éclairer les politiques, décideurs, négociateurs et l'ensemble des acteurs de la société pour la mise en

œuvre de l'ODD 13. Ils viennent en appui au développement d'actions visant à atténuer la dynamique des phénomènes, aux conséquences parfois irréversibles, proposent des alternatives, des solutions d'adaptation pour les sociétés et incitent à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leur répercussions », comme le stipule d'ailleurs l'ODD 13.

Cela implique la mobilisation de tous les champs scientifiques de l'écologie et l'environnement - les sciences de la Terre, les sciences de la Vie, ainsi que les sciences humaines et sociales et les sciences de l'ingénierie et des systèmes - indispensables à la compréhension de la complexité de la biosphère.

L'ouvrage « Quelles solutions face au changement climatique ? », co-édité par le CNRS et le Comité 21 aux Editions du CNRS (2015), témoigne de l'importance accordée à ces questions sans pour autant les réduire à une cible ou un indicateur.

Conscient de l'importance des défis à venir, l'Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS a fondé sa stratégie de recherche à l'international sur les ODD, les considérant chacun pour ce qu'ils représentent, par eux-mêmes, et dans leurs interactions dans des contextes variés, à toutes les échelles. Il s'agit de renforcer la prise en compte des résultats de la recherche scientifique dans la mise en œuvre des ODD et de consolider le dialogue engagé avec l'ensemble des acteurs comme cela peut se faire au sein de la Plateforme Océan-climat par exemple.

Donner d'avantage de moyens à la recherche pour comprendre le fonctionnement et l'évolution d'une écologie globale dans toutes ses composantes, pour développer des scénarios permettant de prendre en compte les interactions à court et moyen terme, entre milieux, comportements, usages, politiques.

Cette démarche est un complément indispensable à l'innovation technologique et à l'action publique. Elle nécessite des moyens humains et financiers encore insuffisants face à l'ampleur des enjeux.

Le CNRS propose des solutions innovantes pour la mise en œuvre de l'ODD 13 et ainsi mieux prévenir et remédier, anticiper et s'adapter au contexte de changement climatique et global :

- En développant un ensemble de technologies et d'innovations favorisant l'efficacité et la sobriété énergétique, la mise en place de systèmes productifs alternatifs, un urbanisme durable...
- En développant des solutions intégrées pour diminuer et/ou réutiliser l'énergie mobilisée par les systèmes informatiques, le stockage des données.
- En proposant des outils de prévention et des dispositifs d'adaptation aux événements extrêmes.
- En s'appuyant sur la connaissance des propriétés adaptatives des écosystèmes face aux contraintes environnementales.
- En restaurant les fonctionnalités écologiques (filtration, stockage du carbone) des milieux (zones humides, forêts, mangroves...) et en développant l'ingénierie écologique et la phytoremédiation.
- En sensibilisant et impliquant les populations et les acteurs du territoire dans l'observation de l'environnement et la proposition d'alternatives (observatoires hommes-milieux, sciences participatives...). ■



Nous avons fait le choix d'articuler notre responsabilité d'entreprise sur deux piliers : notre stratégie d'entreprise CAP 2030 et les nouveaux ODD

Claude Nahon,
Directrice du développement durable, EDF

Si les Objectifs de développement durable ne concernent pas uniquement les entreprises, il est évident néanmoins qu'ils ne pourront pas être atteints sans leurs contributions actives. Dès lors, la question de la prise en compte concrète de ces objectifs par les entreprises se pose. Nous avons fait le choix d'articuler notre responsabilité d'entreprise sur deux piliers : notre stratégie d'entreprise CAP 2030 et les nouveaux ODD.

Nos nouveaux objectifs de responsabilité d'entreprise décrivent le chemin que nous nous sommes fixé pour réussir CAP 2030, notre projet stratégique. En même temps, et en soutien des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU, nous avons retenu 6 thèmes majeurs : le climat ; la biodiversité ; l'efficacité énergétique ; le développement humain ; la fragilité et la concertation. Ainsi, nous nous inscrivons pleinement dans l'approche globale des ODD, en ayant conscience de n'être que l'un des acteurs de cet élan. Un acteur engagé et responsable.

Notre projet stratégique affiche notre ambition d'être un groupe « performant et responsable, champion de la croissance bas-carbone », c'est donc tout naturellement que nous avons choisi d'illustrer l'ODD 13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ») que le groupe a retenu comme l'une de ses 6 priorités en matière de responsabilité d'entreprise « Aller au-delà des exigences de la trajectoire 2°C fixée par la COP 21 en baissant drastiquement nos émissions de CO₂ ».

La préservation du climat implique que l'énergie, indispensable à tous, soit décarbonée sans attendre.

L'électricité sera, sans aucun doute le vecteur majeur de cette énergie décarbonée du futur. La production, à toutes les échelles, d'une électricité sans carbone est donc un enjeu décisif pour aujourd'hui et pour le futur.

Nous y contribuons aujourd'hui et nous voulons y contribuer davantage. Car si nous sommes incontestablement le leader parmi les grands électriciens européens, et sans doute mondiaux, de la production d'électricité bas carbone, nous restons un grand émetteur en valeur absolue. Notre ambition est de continuer à réduire nos émissions de CO₂, en France et dans le monde. Nous allons produire une trajectoire d'émissions de CO₂ cohérente avec un niveau d'ambition élevé mais aussi

compatible avec les réalités des métiers, les réalités économiques et les attentes de nos parties prenantes.

Le consensus politique s'est renforcé autour de l'enjeu de limiter et de s'adapter aux effets du changement climatique. La réglementation évolue pour accompagner et accélérer cette transition. Ainsi, la France s'est donné des objectifs clairs pour accompagner sa transition énergétique. On peut regretter toutefois une certaine confusion entre les objectifs poursuivis et les solutions retenues, avec des débats qui opposent les solutions techniques les unes aux autres en perdant parfois de vue la finalité initiale du bas carbone.

Compte tenu de l'urgence climatique et de sa composante sociale, toutes les énergies bas carbone ont un rôle à jouer. L'évolution du contenu carbone de la production et la contribution à la maîtrise de notre « budget carbone » collectif doivent constituer les principaux drivers des investissements. Donner un prix (élevé) au CO₂, reste une des solutions les plus simples pour y parvenir. ■



Et si la lutte contre les changements climatiques était notre chance et une formidable opportunité pour reconstruire une nouvelle forme de solidarité porteuse de prospérité partagée ?

Stéphane Pouffary,

Fondateur et Directeur général, ENERGIES 2050

Le système climatique mondial est profondément altéré et le GIEC³⁵ et les scientifiques du monde entier confirment avec plus de 95% de certitude son origine anthropique. Les effets sont qualifiés de potentiellement irréversibles et les conséquences désastreuses sont déjà une réalité pour des millions d'individus et plus particulièrement dans les pays en développement les plus vulnérables et pourtant peu responsables historiquement de cette situation.

2015 a constitué une étape importante avec l'adoption de l'Accord de Paris suite à la 21^{ème} Conférence des Parties (CdP21) à la CCNUCC³⁶. Premier accord international sur le climat dit « universel » car réunissant l'ensemble des Etats-Parties à la Convention, l'adoption s'est faite simultanément à celle des Objectifs de développement durable (ODD) incluant l'Objectif 13 (ODD 13) dédié à la lutte contre les changements climatiques.

La France a été un acteur essentiel de ces grands moments d'inspiration collective et le changement climatique a quitté le cercle des négociateurs et des experts pour entrer dans le quotidien des citoyens. Plus personne ne peut dire qu'il ne savait pas et même si quelques politiques ou individus s'autorisent encore à vouloir jouer aux apprentis sorciers en niant la réalité du changement climatique, chacun est désormais conscient de l'urgence à agir.

Ceci étant, en France comme ailleurs, le défi reste celui de la mise en œuvre dans la durée car agir ne peut se faire sans déconstruire des habitudes et des modes de consommation profondément inscrits dans nos individualismes, sans compter la nécessité de construire collectivement de nouveaux mécanismes de solidarité en France mais aussi à l'attention des pays les plus fragiles.

L'implication des acteurs non étatiques est essentielle. En France, les initiatives sont nombreuses et la COP21 n'aurait pas été une telle réussite sans cette grande mobilisation citoyenne qui continue aujourd'hui. Pour autant, les nombreux collectifs et coalitions multi-acteurs qui existent devront être renforcés et mieux collaborer ensemble dans le futur.

Ce qui précède, aussi enthousiasmant que cela puisse paraître, ne doit pas cacher la difficulté pour chacun d'être en capacité d'améliorer au quotidien sa compréhension des enjeux et de pouvoir agir dans la continuité. Ces réalités présupposent des processus inclusifs, des soutiens à l'innovation et des lieux d'expérimentation et de mise en œuvre dans des cadres à même d'être en capacité de mesurer dans la durée la performance des actions.

Au regard des défis et des enjeux, la réponse doit être globale et coordonnée au niveau mondial tout en se déclinant au local au plus près des territoires et des populations. Moment particulier dans notre histoire collective, l'homme est à la croisée de son destin et des décisions qui vont être prises et des actions qui seront mises en place, notre avenir sera résolument différent, menaçant ou positif et porteur d'espoir.

Améliorer l'implication, l'appropriation mais surtout la participation de l'ensemble des acteurs non-étatiques suppose de les faire participer à toutes les phases du processus : définition des mesures, mise en œuvre mais aussi suivi et évaluation périodique.

ENERGIES 2050 est un acteur reconnu des négociations sur les changements climatiques ainsi que dans l'élaboration et la mise en place de stratégies et programmes dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation. ENERGIES 2050 a notamment accompagné plusieurs pays africains pour l'élaboration de leurs Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) en amont de la Conférence de Paris et dans l'élaboration de dossiers préparatoires pour la soumission au Fonds Vert pour le Climat. L'association participe aux négociations sur les changements climatiques et réalise notamment depuis plusieurs années le Guide des négociateurs et le Résumé pour les décideurs publiés par la Francophonie. ■



Les enjeux climat et énergie sont des piliers de la mutation de la société vers un modèle plus sobre et plus respectueux de notre environnement

Renaud Bettin,

Responsable solidarité climatique, Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités-GERES

En tant qu'ONG du développement œuvrant à la lutte contre la pauvreté par l'accès à l'énergie et la préservation du climat, l'adoption des ODD nous a offert une nouvelle voie de communication. **Ils constituent une sorte de colorimétrie du développement que nous associons désormais à nos projets.** Lutte contre la faim et l'exclusion sociale, accès à l'énergie, protection des océans ou de la biodiversité, les ODD sont un langage commun et universel qui permet aux acteurs du milieu associatif de mieux communiquer sur ses propres enjeux, ses actions de terrain et ses objectifs.

Mais reconnaissons que l'Agenda 2030 ne fait pas encore **projet de société**. Il commence tout juste à se décliner au sein de certains acteurs de la société tels que les associations mais aussi et surtout les entreprises. Elles y voient un renouvellement du logiciel Brundtland. Le bon vieux référentiel Développement Durable basé sur trois piliers (social, environnemental et économique) passe désormais à 17 et prend des couleurs ! Si ce chiffre de 17 ODD est plus ou moins connu, celui de la cible temporelle de 2030 est rarement abordé, quant aux indicateurs et la façon de mesurer les contributions de l'entreprise aux ODD, le sujet émerge.

Pour une appropriation totale des ODD, et en particulier le 13 sur le climat et le 7 sur l'énergie, la légitimité est essentielle. Le GERES a donc fait valoir plus de 40 années d'expériences et d'actions sur ces deux grandes thématiques pour fédérer autour d'une cause commune un collectif : le mouvement pour la Solidarité climatique. En proposant une vision au travers du prisme triangulaire Climat-ODD-Solidarité, le GERES a permis à certains des membres du mouvement, notamment les entreprises, de réenchanter une politique climatique arrivée à bout de souffle, trop souvent déconnectée des autres thématiques de sa RSE.

Pour impliquer les membres de ce mouvement, GERES a construit un outillage complet : kit de mobilisation, accompagnement sur mesure, campagne de plaidoyer collective, formations, et même activités ludiques. **Les enjeux climat et énergie sont des piliers de la mutation de la société vers un modèle plus sobre et plus respectueux de notre environnement.** Le GERES cherche à mettre en lumière les interconnexions qui existent entre ces deux grandes thématiques et chacun des ODD.

Le GERES a ainsi créé la Roue de la Solidarité climatique qui sensibilise au lien entre chacun des ODD et les changements climatiques. Cette roue se décline, chiffres à l'appui, en conférence pédagogique : « Quel climat pour les ODD ? ».



En parallèle de cette animation de communauté, un travail d'accompagnement est mené avec chaque entreprise Ambassadrice de la Solidarité climatique pour identifier les ODD auxquels elle contribue. Ce travail permettra de construire à terme une galaxie de contributions mesurables, et ainsi donner davantage de valeur et de visibilité aux actions des entreprises.

Pour favoriser la diffusion des ODD et faire en sorte qu'ils deviennent un langage véritablement commun, les modes d'actions doivent être divers, tout autant que les cibles : formations dans les entreprises, identification de leurs contributions aux ODD, journées de travail dédiées aux ODD, création d'un réseau de collectivités territoriales engagées sur les ODD... **La date anniversaire du 25 septembre, jour d'adoption des ODD doit être célébrée chaque année pour rappeler au bon souvenir cet engagement pris au nom de l'humanité toute entière.**

Et pourquoi pas un festival grand public pendant deux jours avec 17 espaces mettant en lumière les contributions des collectivités, des entreprises et des associations ? Peut être un bon moyen de montrer que les ODD sont bien plus qu'un engagement politique, si ce n'est la voie royale vers un monde meilleur. ■



Les ODD sont une opportunité pour donner du sens à l'action publique

Alain Rousset,
Président, Région Nouvelle-Aquitaine

Pour le Conseil régional, les ODD répondent à une exigence de solidarité entre les communautés humaines du monde et entre l'homme et son environnement ; nos ressources et richesses naturelles sont précieuses. La Terre est un espace fini et fortement fragilisé par un développement récent, trop souvent non durable. Les dérèglements climatiques illustrent l'indispensable vision globale que doivent avoir décideurs publics et privés pour sauvegarder une planète vivable pour tous.

L'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine est concerné par les impacts des dérèglements climatiques : érosion côtière, dépérissement de forêts, multiplication des sécheresses estivales, printanières et automnales préjudiciables à l'agriculture et la conchyliculture, raréfaction du manteau neigeux sur les deux massifs montagneux... Les caractéristiques géographiques, climatiques et environnementales exposent fortement la région à cette évolution plus rapide qu'imaginée. J'ai d'ailleurs demandé à ACCLIMATERRA, collectif régional de scientifiques coordonné par le Professeur Hervé Le Treut, de produire pour fin 2017 un état des connaissances sur ces impacts, leurs conséquences certaines et probables et les pistes prioritaires d'action.

L'ODD 13 est donc pris très au sérieux par la Région, et ce, sans négliger les seize autres ODD, tous étroitement liés.

Les acteurs socio-économiques de Nouvelle-Aquitaine ont une réelle sensibilité sur le changement climatique. **Sur le plan local, les climato-sceptiques n'existent pas.** En effet, pour celles et ceux qui vivent au quotidien sur, pour et par leur territoire — éleveuse sur le plateau de Mille-vaches, forestier landais, pêcheur professionnel de l'île d'Oléron ou encore viticultrice dans un des vignobles —, les faits sont là ! **Les dérèglements climatiques sont visibles, impactants et déroutants même.** Par mes échanges permanents avec les entrepreneurs, les chercheurs, les associations et les habitants, je constate que la prise de conscience est bien présente et que les dimensions locales et mondiales sont comprises. En revanche, l'intensité des dérèglements climatiques à venir, les conséquences concrètes sur la grande diver-

sité des activités humaines et la pertinence des actions à conduire restent encore difficiles à appréhender.

Les Régions, avec les lois sur la Nouvelle organisation territoriale de la République et la Transition énergétique pour la croissance verte sont, dorénavant, reconnues comme le « chef de file » des politiques territoriales en faveur du climat et de l'énergie. De plus, leurs compétences ont été renforcées dans le développement économique et l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, la formation, le transport et l'intermodalité, la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'implantation des infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, la pollution de l'air et la protection de la biodiversité.

De plus, la Région a la responsabilité d'élaborer le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, pour faire simple, doit mettre en cohérence ces différentes compétences et viser un équilibre, à moyen et long terme, entre tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine. De facto, ces nouvelles compétences renforcent l'implication de la Région dans le développement durable. Enfin, la transition énergétique et l'attention au climat sont des clefs d'entrée de plus en plus prégnantes tant pour les habitants (précarité énergétique), les collectivités (territorialisation de l'énergie) que pour les entreprises (compétitivité).

Les outils pour mettre en œuvre l'ODD 13 sont donc le SRADDET et son volet transversal climat, air, énergie. S'y ajoutent les politiques sectorielles du Conseil régional à l'adresse des entreprises, avec comme illustration le programme « Usine du futur », des collectivités locales avec les exemples de l'appel à projets très récemment reconduit, avec l'ADEME pour un total de 24 « Territoires à énergie positive » et celui sur « Vulnérabilité et adaptation du territoire face au changement climatique », des habitants avec la première tranche 2017 du dispositif « Accompagnement pour la rénovation énergétique globale de l'habitat privé » pour 1 500 logements » et le soutien complémentaire à l'Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTEE) pour développer le tiers-financement.

Je peux également citer les investissements majeurs de la Région pour le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises, le label BEPOS pour toute nouvelle construction de lycées ou encore la priorisation des thématiques de l'habitat durable et des énergies renouvelables dans la formation par apprentissage. J'ai souhaité que la Région aille plus loin en lançant, en 2017, les bases d'une stratégie régionale bas-carbone. En effet, la transition énergétique et l'adaptation au climat nécessitent de décarboner l'économie régionale. La réduction de l'empreinte carbone est une nécessité pour la planète. Elle est aussi une opportunité, par l'innovation, pour le développement économique et une responsabilité pour stopper la vulnérabilité et précarité énergétiques des habitants. Compétitivité et solidarité ne sont donc pas antinomiques.

En réduisant notre dépendance aux énergies fossiles, la Nouvelle-Aquitaine agit tant pour l'ODD portant sur le climat que ceux sur la réduction de la pauvreté, la croissance des énergies renouvelables et aussi celui sur la réduction des inégalités.

J'ai donc souhaité que les indicateurs de suivi du SRADDET Nouvelle-Aquitaine s'inspirent, dans une vision globale du développement soutenable, des ODD de l'ONU. De même, le rapport annuel de développement durable intégrera de manière confortée, des indicateurs de réalisation, de résultats voire d'impacts sur la réduction des gaz à effet de serre, les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

En 2018, pour valoriser les résultats du collectif ACCLIMATERRA sur les impacts du changement climatique, nous lancerons un Plan régional d'actions : Adaptation au climat.

Les ODD sont une opportunité pour donner du sens à l'action publique. Le SRADDET peut être l'occasion de cette vision partagée qui ne s'arrête pas aux « frontières » de la Nouvelle-Aquitaine. Cette dernière est une région frontalière avec l'Espagne. Elle est aussi ouverte sur le monde avec les échanges maritimes, son implication pour la croissance bleue au sein de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM) et de nombreuses solidarités, par la coopération décentralisée, avec des Régions d'Asie et d'Afrique. Nous avons donc tous les ingrédients pour « penser globalement et agir localement ».

Pour l'énergie et le climat, à la croisée des ODD 13 et 7, il est nécessaire de :

- Rassembler et partager les envies, les succès et les marges possibles de progression. C'est l'objet du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat qui réunit 400 organisations publiques et privées ;

- D'innover notamment par « L'économie verte » car « Nous ne trouverons pas les solutions de demain avec les modes de pensées qui ont engendré les problèmes d'aujourd'hui » ;
- Fédérer les énergies et encourager les coopérations entre entreprises, entre entreprises et collectivités, entre collectivités et société civile. La complexité exige des solutions collectives ;
- Démontrer, soutenir et montrer les « possibles » en multipliant les opérations locales exemplaires et en irriguant l'ensemble du territoire régional ;
- Associer les citoyens en leur donnant les moyens d'être eux-mêmes acteurs. L'exemple concret est le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine aux projets citoyens et participatifs de développement local des énergies renouvelables. ■



ODD 14

Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable



Préserver l'océan et le littoral pour protéger l'humanité : un enjeu essentiel, une prise en conscience en cours mais à traduire de manière plus concrète par des actions précises, impliquantes, multi-acteurs, concertées et impactantes

Nicolas Imbert,
Directeur exécutif, Green Cross France et Territoires

La connaissance de l'océan, sa prise en compte par les acteurs français comme la vision systématique sur l'impact à mer des décisions prises à terre, reste encore imparfaite, sectorisée et lacunaire. Beaucoup a néanmoins été fait par une mobilisation multi-acteurs initiée notamment par le Comité 21 via le Club France développement durable en préparation de Rio 2012, qui a développé la prise de conscience sur les liens entre océan et climat et l'importance d'agir sur l'océan pour améliorer la durabilité de nos sociétés, tant en termes d'adaptation que d'atténuation, avec un accent mis sur la résilience des écosystèmes, et des initiatives spécifiques sur l'éducation, l'information et la recherche (Plateforme Océan Climat), la mobilisation des territoires et la recherche de pistes concrètes de solution (Climat : objectif OCEAN). Le rôle des conférences régionales, en particulier le Sommet Mondial Climat et Territoires en juillet 2015 (Lyon – toutes façades maritimes), les MEDCoP de Marseille et Tanger (Méditerranée et Pacifique), comme les Oceania Meetings (Nouvelle-Calédonie et Territoires du Pacifique) a été essentiel sur la sensibilisation des décideurs, notamment à l'échelle territoriale.

Différents réseaux d'acteurs ont choisi d'accélérer cette phase d'appropriation via l'action concrète, en particulier en utilisant les sciences participatives et la mobilisation citoyenne. Citons par exemple la caractérisation des macro-déchets en mer avec MerTerre ; les campagnes de sciences citoyennes d'Expédition MED sur la « déplastification » ; les campagnes de « bons gestes pour la planète » initiées par Vacances Propres à destination des vacanciers et des plaisanciers ; les mobilisations du « 1% pour la Planète », les nettoyages de plages réguliers sur les territoires, le développement accru du Pavillon Bleu ainsi que la

mise en place de réseaux multi-acteurs par bassin, comme le Plan Bleu. La Plateforme Océan & Climat, lancée en 2014 en vue de la Présidence Française de la COP21 et réunissant différents réseaux scientifiques, associatifs et institutionnels internationaux, a joué un rôle significatif pour la tenue d'une journée de l'Océan à la COP21, la réalisation par le GIEC d'un rapport spécial « océan et cryosphère », et la mise à disposition de fiches pédagogiques.

Les engagements « Climat : Objectif OCEAN » initiés en 2014 et réunissant 60 têtes de réseau représentant 30 000 institutions dans 30 pays, ont pris conjointement 21 engagements. Ces engagements sont référencés sur le site <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership?p=11966>.

D'une manière générale, les avancées depuis 2012 sont les suivantes :

- La gestion harmonisée des activités littorales a été au cœur de l'agenda des territoires. Les mots-clés en sont résilience, adaptation, et atténuation.

Points d'attention : des aires marines protégées à plus doter et mieux organiser (mer de Corail notamment) ; mobilisation du Fonds vert, à mieux gérer à l'échelle des territoires ; capacité à co-construire sans imposer aux populations locales des solutions conçues ailleurs, et une économie circulaire littorale encore en émergence. Satisfactions : belle mobilisation et consolidation dans les forums non étatiques et multi-acteurs (Oceania Meetings, MEDCOP, CoP22 et 23)...

- L'alimentation et la santé des océans et des hommes a vu se développer une information plus transparente et plus précise sur le contenu de nos assiettes, l'accentuation de la veille scientifique, le développement de la pédagogie. ■

Points d'attention : avancées en France et en Europe sur l'affichage, la transparence et l'information ; développer les modèles vertueux.

Satisfactions : succès des colloques et mobilisations des professionnels de la restauration.

- Les transports et navires du futur ont vu se développer une forte mobilisation des professionnels et des territoires.

Points d'attention : pas encore de signal-prix sur le carbone, et une pollution via le transport maritime (SOx NOx particules + CO₂) incitant à accélérer la transition écologique du transport.

Satisfactions : développement des offres de motorisation gaz ; responsabilisation des armateurs et chargeurs.

- La sécurité et surveillance pour le développement durable a bénéficié d'une forte mobilisation, internationale et multi-acteurs, alors que la piraterie se développe et menace en particulier l'Afrique de l'Ouest, le Canal du Mozambique, et le Pacifique Sud.

Points d'attention : la nécessaire législation pour une propriété publique des données et des standards.

Satisfactions : le rapport spécial à venir du GIEC : « Océan & Cryosphère » ; l'avancée des forums régionaux.

Concernant les outils à disposition pour l'ODD 14

Mettre en œuvre l'ODD 14

A ce jour, les outils à disposition pour la mise en œuvre de l'ODD 14 sont encore trop souvent parcellaires, peu partagés. A l'inverse des Anglo-Saxons, les Francophones ont une myriade d'outils sectoriels mais peu de consolidation, ni d'émergence de standards de fait.

Différents outils internationaux commencent à devenir des standards, et sont très régulièrement utilisés par les acteurs français, même si ils sont d'origine internationale :

- l'OCEAN HEALTH INDEX (www.oceanhealthindex.org), initié notamment par l'ONG Conservation International, qui devient un des indices majeurs sur la santé de l'océan.
- le rapport du WWF sur l'économie mondiale des océans (http://www.wwf.fr/vous_informer/rapports_pdf_a_telecharger/?4720/Raviver-leconomie-des-océans)

Effectuer le reporting nécessaire auprès des instances compétentes

En France, le morcellement des responsabilités liées au littoral et à l'océan est important. Sur la seule bande littorale, entre 10 et 15 instances différentes exercent une partie de la compétence liée à l'ODD 14, sans qu'un reporting consolidé ni même sectorisé n'existe à ce jour. On citera en particulier comme piste de solution les propositions issues sur le sujet du rapport du CESE « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion

durable des océans³⁷ ». Sur la thématique du climat, l'eau, l'océan et le littoral occupent une place de choix parmi les préoccupations, les engagements et les indicateurs des Etats dans les contributions nationales déterminées (NDC). Il est possible de les suivre, selon les déclarations de chaque Etat, sur <http://bit.ly/NDCcomp>

Par bassin, différents outils et différentes méthodes de reporting existent. Nous n'avons pas à ce stade identifié de démarche ou d'outil de reporting qui fasse l'objet d'un accès transparent à l'information ou aux méthodologies (open data, open access...).

Nos recommandations pour que les acteurs français s'approprient davantage l'ODD 14

Depuis 2012, de nombreux réseaux d'acteurs et des initiatives multi-acteurs se sont structurés autour de l'ODD 14, mais leurs initiatives restent à consolider, à intégrer dans une perspective transverse et systémique et à rendre plus visible, en particulier auprès des réseaux d'acteurs qui ne sont pas historiquement familiers du monde de l'Océan. Le Comité 21 a dans cette consolidation et ce rassemblement des réseaux un rôle essentiel à jouer. Trop de réseaux d'acteurs agissent encore en silo, rendant criant le besoin de transversalité :

- entre le monde universitaire, associatif et académique d'une part, les collectivités locales et les entreprises d'autre part,
- entre les associations conservationnistes d'une part et les structures productivistes d'autre part^{37bis},
- entre les spécialistes de la colonne d'eau et des fonds marins.

Il est essentiel d'utiliser l'ODD 14 comme un élément de mobilisation permettant de passer d'une situation parfois vécue comme de concurrence des priorités à une situation de co-construction de pistes de solutions systémiques, concrètes et opérationnelles.

Il convient également de poursuivre l'effort de sensibilisation, d'éducation et d'appropriation, dans une véritable logique de passage à l'action, en développant en particulier les sciences participatives et en écoutant les messages et vision du monde de la génération montante, beaucoup de contenus étant en France empreints d'une vision productiviste de l'océan issues des générations 1970 et particulièrement clivante pour les jeunes générations.

Ce rassemblement peut être opéré avec succès via des projets et une co-construction territoriale, avec une démarche d'initiatives concrètes et de mise en réseau. C'est bien un Agenda 21 Littoral & Océan, avec ses schémas et plan d'action de transition écologique, qui reste à construire, de manière systémique car l'ODD 14 est très connecté dans sa structuration avec les autres ODD, et en particulier les ODD 1 / 2 / 8 / 9 / 12 / 13 / 17.

37. <http://www.lecese.fr/travaux-publies/quels-moyens-et-quelle-gouvernance-pour-une-gestion-durable-des-océans>.

37bis. A ce titre, le terme « exploitation des ressources » comme le terme « gestion » restent particulièrement clivants. Nous recommandons de parler de santé des écosystèmes, alimentation, besoins humains, économie circulaire... et d'éviter tout terme vague ou idéologiquement connoté.

D'une manière spécifique, la question de la résilience du littoral et de notre résilience humaine vis-à-vis du dérèglement climatique vu de l'océan, commence à devenir une urgence opérationnelle. Dunkerque et la Côte d'Opale, Bordeaux, la Région Aquitaine ont perçu leur vulnérabilité, la Bretagne en a fait un thème majeur de sa COP21 régionale... ce sont les pionniers d'une

mobilisation encore plus large qui reste à effectuer. Le chemin restant à parcourir est important, mais aussi nécessaire que séduisant, et les progrès accomplis dans la phase de conscientisation de l'ODD permettent désormais d'envisager une phase plus opérationnelle et concrète. ■



Une prise en main par l'Etat, voire par consensus européen, de cet idéal qu'est l'Agenda 2030 nous semble être indispensable à la réussite de la France dans ce challenge

Romain Troublé,
Directeur général, Fondation Tara Expéditions

De façon générale, la société française est très loin d'avoir pris conscience de l'existence de cet Agenda 2030 depuis son adoption en 2015 par l'AG de l'ONU. A l'instar des Objectifs du Millénaire des années 2000, force est de constater que la stratégie de sensibilisation adoptée par l'Etat est à améliorer.

Dans le domaine maritime, les membres du Cluster Maritime Français et de la Plateforme Océan & Climat ont eu connaissance de cet Agenda mais leur appropriation doit véritablement être approfondie. Le secteur de la pêche n'est pas sans avoir pris connaissance de celui-ci mais les défis qu'il soulève en termes de techniques de pêche, de reporting ou de subventions semblent immenses. Cet ODD résume à lui seul, et là est bien le but, tous les sujets importants auxquels nous devons apporter des réponses, de façon collaborative, en tant que société.

Les ODD ont un caractère universel, véritable projet de société idéale, en réunissant les principaux défis à relever pour un monde plus durable, mais l'erreur serait de les cloisonner. Si l'ODD 14 est bien dédié à l'océan, les objectifs en matière d'éducation, de lutte contre le changement climatique, d'énergie, de croissance économique contribuent également au développement durable de l'océan.

Les outils et indicateurs à disposition de la communauté d'acteurs pour mettre en œuvre ces ODD, dont le 14, sont disparates. Certains secteurs comme la pêche ou l'économie insulaire sont bien documentés. D'autres sur les enjeux globaux d'acidification, de conservation ou de pollution sont soit très peu précis ou encore inexistant. La recherche scientifique a en ce sens une importance première dans la définition d'indicateurs fiables et pérennes. A ce jour, pour la plupart des objectifs, les instances compétentes chargées d'assurer le reporting et la compilation des résultats à l'échelle nationale, ou internationale ne sont absolument pas identifiées par

les acteurs. Certains secteurs professionnels comme la pêche ou l'activité économique maritime sont déjà organisés comme la gestion de quotas de prises dans le cadre des directives européennes.

Pour que les acteurs français s'approprient cet Agenda 2030, l'Etat devrait définir un cadre de suivi global au niveau ministériel sous l'impulsion du Premier Ministre, qui lui, serait garant de l'interdépendance de ces défis. Chaque Ministère devant inclure les Objectifs pour lequel il est compétent dans sa feuille de route. Le contenu des différents Objectifs étant souvent déjà visé ou présent dans les politiques de développement, l'exercice semble réaliste.

Ce cadre ainsi proposé par le Gouvernement pourrait permettre de communiquer largement aux citoyens les enjeux de cet Agenda 2030 par voie de média, et mobiliser la société civile organisée pour atteindre de façon pertinente chaque ODD. De nombreuses plateformes multi-acteurs existent sur notre territoire et à bien des échelles. Elles pourraient alors ainsi se mobiliser dans ce cadre défini et la puissance publique lui donnerait un écho au niveau international.

Les Objectifs du Millénaire ont sombré dans une suite de déclarations d'intentions. **Une prise en main par l'Etat, voire par consensus européen, de cet idéal qu'est l'Agenda 2030 nous semble être indispensable à la réussite de la France dans ce challenge.** ■



Les énergies marines renouvelables, leviers de la transition énergétique et créatrice d'emplois

Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président, Cluster Maritime Français-CMF
Christophe Clergeau, Président, Observatoire des énergies de la mer

Les énergies marines renouvelables qui se développent en France permettent d'atteindre les Objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 7 « Énergies renouvelables » et l'ODD 14 « Vie marine », comme l'a montré le premier rapport de l'Observatoire des énergies de la mer (www.merenergies.fr) réalisé pour le Cluster Maritime Français. L'observatoire a rendu son premier rapport en mars 2017, lors des Assises des énergies de la mer du Syndicat des Énergies Renouvelables, pendant le salon Seanergy. À travers lui, le Cluster Maritime Français et ses adhérents souhaitent montrer la réalité de la filière des énergies de la mer en France.

Le Cluster Maritime Français (CMF) est une organisation créée en 2006 par et pour les professionnels afin de rassembler tous les secteurs du maritime. De l'industrie aux services, le CMF est composé d'entreprises de toutes tailles, Pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale.

La France détient le 2^e espace maritime mondial – notamment grâce à ses départements et territoires d'outre-mer – avec plus de 11 millions de kilomètres carrés de domaine maritime. D'ores et déjà l'économie maritime représente en France 300 000 emplois et 70 milliards d'euros de chiffre d'affaires. **Cet espace maritime français représente un gisement important et renouvelable en termes de vent, de courant marin, de marée, de houle, de température et de salinité des océans, qui sont autant de potentiels énergétiques inépuisables**, non émetteurs de gaz à effet de serre et répartis sur l'ensemble du territoire marin et littoral.

La mer au cœur des objectifs de développement durable pour ses énergies renouvelables

Pour atteindre ses objectifs de transition énergétique, la France s'est dotée d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), publiée en octobre 2016, prévoit d'attribuer d'ici à 2023 jusqu'à 8 000 MW de capacités dans les différentes technologies des énergies de la mer (éolien posé et flottant, hydrolien...) qui viendraient s'ajouter aux 3 000 MW actuellement attribués par l'État. Les différents scénarios élaborés pour la transition énergétique montrent le caractère irremplaçable des énergies

de la mer qui pourraient représenter d'ici à 10 ans au moins 5% de la production totale d'électricité et beaucoup plus si les objectifs de production à terre n'étaient pas atteints. Les études réalisées montrent également que le réseau électrique ainsi que le développement du stockage permettent d'intégrer cette nouvelle production d'énergies renouvelables et d'en palier la variabilité. Les premiers parcs commerciaux éoliens posés en mer commenceront à fonctionner à partir de 2020 au large de Fécamp et Courseulles-sur-mer (Normandie), de Saint-Brieuc (Bretagne) et de Saint-Nazaire (Pays de la Loire) ; à partir de 2021 à Dieppe – Le Tréport et Yeu – Noirmoutier.

L'attribution des premiers parcs éoliens posés dans les trois régions de l'ouest de la France (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) et les implantations industrielles qui en découlent en ont fait les régions où le développement des énergies de la mer est le plus avancé. L'hydrolien vient renforcer cette dynamique avec les fermes pilotes au Raz-Blanchard (Cotentin). De nouveaux parcs éoliens posés en mer sont envisagés au large de Dunkerque et de l'île d'Oléron. Une ferme pilote éolienne flottante a été décidée à Groix. Au sud de la Méditerranée s'affirme comme un territoire majeur de l'éolien flottant avec la sélection de trois projets de fermes pilotes. L'ensemble de la France métropolitaine et de ses façades maritimes est aujourd'hui concerné tout comme la France ultramarine à la recherche de son autonomie énergétique

... qui créent des emplois dans les territoires

D'ores et déjà les consortiums menés par EDF Énergies Nouvelles, Iberdrola et ENGIE, qui pilotent le développement et la réalisation de ces projets, emploient plus de 2000 personnes, comme l'a montré l'Observatoire des énergies de la mer. Ainsi, l'usine GE de Saint-Nazaire (44) d'assemblage de nacelles et générateurs des éoliennes compte déjà 150 salariés. S'y ajoutent à Nantes 200 personnes de GE en recherche et développement sur l'éolien en mer et l'hydrolien. L'usine STX dédiée aux énergies de la mer sur le chantier naval de Saint-Nazaire mobilise 400 personnes avec les coréalisateur dans la construction de sous-stations électriques pour la mer du Nord. De nombreuses PME et équipes d'ingénierie travaillent en lien avec ces projets partout sur le territoire national. Autour des grands énergéticiens et industriels comme EDF Énergies Nouvelles,

ENGIE, GE, DCNS, Adwen, travaillent désormais de nombreuses PME de toutes tailles dans les domaines de l'industrie manufacturière, de l'énergie, de l'océanographie et de l'aménagement marin, de la sécurité, de la maintenance, de l'exploitation, du raccordement électrique, de l'environnement... Les énergies de la mer voient aussi naître de nombreuses start-up dont certaines comptent déjà plusieurs dizaines de salariés et figurent parmi les leaders européens dans leur domaine. Les synergies se multiplient entre le monde des énergies de la mer et les métiers historiques du maritime (pêche, construction navale, industrie pétrolière, ports, génie civil...). La filière a une vie collective intense, collaborative et solidaire et a donné naissance à de grands événements au rayonnement européen. La filière représente déjà plus de 2 000 emplois pour l'ensemble de ses secteurs et métiers.

... et mobilisent tout l'écosystème maritime

Le retour d'expérience de la mer du Nord montre que les éoliennes, la biodiversité, et les pêcheurs peuvent cohabiter harmonieusement. En France, les énergies de la mer ont rencontré assez peu d'oppositions. Le travail réalisé par l'État d'une part, et par les développeurs de projets d'autre part, a permis d'associer tous les usagers de la mer, en premier lieu les pêcheurs, à l'élaboration des différents projets. Le monde de la mer a montré sa maturité dans la gestion des conflits d'usage et de la planification spatiale de l'océan.

Par ailleurs, cette filière, nouvelle en France – les premiers parcs commerciaux en éolien posé ne sont pas encore installés – se couple d'une volonté d'associer l'ensemble des acteurs et usagers de la mer. Ainsi, l'État procède par concertation sur les façades littorales concernées, au sein des Comités Maritimes de Façades qui, animés par les Préfets, représentants de l'État dans les territoires, associent élus des territoires, syndicats représentants des salariés et des entreprises, filières (pêche, extraction, énergie...) et représentants des usagers (plaisance, sports sous-marins...). Par ailleurs, des Régions ont mis en place des organes de consultation propres comme la Bretagne avec la Conférence Régionale Mer et littoral ou encore l'Occitanie avec le parlement de la Mer.

Les enjeux des Outre-mer

Avec plus de 6,2 millions de km², leur superficie leur permet d'être dotée de ressources naturelles pour développer toutes les énergies de la mer. Or, seuls ces territoires continuent à être alimentés principalement par des centrales thermiques au charbon et au fioul d'un autre âge, avec un coût élevé de l'accès à l'énergie (par exemple en Martinique / Guadeloupe / Réunion : centrales thermiques bagasse / charbon et fioul : entre 150 et 250 €/MWh • Mayotte : centrales thermiques au fioul : 300 €/MWh • Polynésie française : centrales thermiques au fioul : 360 €/MWh (lissé sur l'ensemble des archipels)). En outre, les Outre-mer dépendent à 90 % de ressources fossiles importées et n'ont pas de solution de substitution.

Développer de nouvelles sources de production locale permettrait de diversifier cet approvisionnement, tout en apportant des solutions à la faiblesse du réseau électrique dans certaines zones isolées subissant des temps de coupure (69 jours de coupure par an en Guadeloupe, 103 en Martinique). Ce qui apparaît comme des handicaps sont autant d'atouts pour développer les énergies de la mer qui peuvent apporter autonomie et sécurité énergétique, baisse des coûts et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les énergies de la mer peuvent également devenir un levier de croissance locale et de création d'emplois durables. Les Outre-mer français disposent d'acteurs nombreux, dynamiques et innovants et sont un possible modèle pour d'autres territoires dans le monde rencontrant les mêmes problématiques (les Antilles, l'océan Indien et le Pacifique).

Des conditions pour réussir

Afin de pérenniser le développement de ces énergies marines renouvelables, leviers de la transition énergétique et créatrice d'emplois dans les territoires, plusieurs conditions sont nécessaires et font consensus entre les acteurs :

- la gouvernance transverse énergie - industrie - environnement : il est nécessaire de créer un consensus au plus haut niveau de l'État avec un engagement fort et interministériel à la hauteur des multiples enjeux
- la planification : pour atteindre les objectifs hauts de production d'énergies renouvelables mais aussi pour permettre aux entreprises d'investir et de créer des emplois, il est nécessaire d'offrir de la visibilité en termes de calendrier et de volumes à travers des appels d'offres réguliers aux procédures simplifiées et accélérées
- l'acceptabilité sociale et locale : l'intégration des énergies de la mer dans une stratégie territoriale de développement durable pour concilier les différents usages, mobiliser les savoir-faire...
- les enjeux de filière : la transformation de l'industrie et l'adaptation des compétences nécessitent un soutien aux activités de recherche, aux moyens d'essais, à l'innovation et à la formation professionnelle, initiale et continue. ■



ODD 15

Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité



La préservation des forêts et de leurs ressources est indispensable à la poursuite de l'aventure humaine

Sonia Troadec,

Présidente, Forest Stewardship Council France (FSC France)

FSC (Forest Stewardship Council) est une ONG née en 1994 à la suite de la conférence de Rio de Janeiro de 1992 qui a consacré la notion de développement durable. Notre organisation définit des règles volontaires de bonne gestion forestière au travers d'un label reconnu internationalement. FSC regroupe des acteurs économiques, des associations et ONG environnementales ainsi que des représentants de syndicats de salariés, des représentants de populations autochtones ou encore d'associations de consommateurs. Notre organisation est donc imprégnée dans tous ses processus de décision par le développement durable dans toutes ses dimensions. Plus de 190 000 000 d'hectares de forêts sont aujourd'hui couverts par la certification FSC en milieu tempéré, boréal ou tropical.

De par notre organisation et la couverture de sa certification, FSC se retrouve dans la grande majorité des cibles définies lors de la conférence de Paris. La certification FSC prend en effet en compte de nombreux thèmes comme l'éducation, la préservation de la biodiversité, la préservation des sols, l'égalité des sexes, la consommation durable ou encore la lutte contre le changement climatique. **L'ODD 15 est bien entendu au centre des attentions de FSC puisque la forêt y prend une place prépondérante. Celle-ci concentre tous les enjeux du développement durable et l'humanité en dépend pour respirer, se nourrir, se chauffer voire se soigner. La préservation des forêts et de leurs ressources est donc indispensable à la poursuite de l'aventure humaine.** Après la COP21, il semble que l'enthousiasme collectif que nous avons pu tous ressentir en France soit quelque peu retombé. Il n'en reste pas moins que l'accord de Paris a permis de graver dans le marbre des grandes décisions sur lesquelles il faut d'urgence travailler collectivement. Aujourd'hui, les ODD ne sont pas encore assez connus non seulement du grand public mais aussi d'acteurs directement concernés dans les collectivités locales ou les entreprises.

Conscientes de cette réalité, plusieurs ONG et associations comme le Comité 21 travaillent à une meilleure information des parties prenantes pour que les ODD soient mieux intégrées aux politiques RSE des entreprises et des collectivités locales.

Nous sommes donc encore dans une phase de sensibilisation à destination des acteurs clefs. Pourtant, les ODD sont souvent présents dans les politiques RSE sans pour autant être identifiés comme tels. Certains « font » donc des ODD sans le savoir, sous une autre dénomination ou selon une autre présentation, une autre nomenclature. Pour ces acteurs, il s'agit peut-être d'améliorer encore les pratiques mais aussi de mieux coordonner leurs politiques de développement durable en interne. Il faut le redire, le développement durable et les ODD doivent percoler dans toutes les directions des organisations (finance, achat, logistique, R&D...) et ne pas être cantonnés à des politiques de développement durable mal diffusées dans les organisations. D'autres doivent encore faire des efforts et sont peut-être moins en avance. Il faut donc continuer à les convaincre que des outils existent. En permettant aux entreprises de proposer des produits issus de forêts gérées durablement, FSC peut jouer ce rôle.

Ce travail de sensibilisation, d'explication, de conviction à destination des acteurs du marché et des collectivités locales doit donc être amplifié. Il ne peut s'envisager qu'à travers le dialogue, la concertation et la prise en compte des enjeux de toutes les parties prenantes pour que les organisations publiques et privées s'approprient les ODD et que les politiques mises en place soient réellement efficaces. Mais au-delà des acteurs publics et privés, il faudra à terme vulgariser les ODD pour que les citoyens les comprennent, en intègrent les enjeux et se les approprient afin de valoriser les démarches les plus vertueuses. ■



Sans modification radicale de la PAC, il n'y a aucun espoir de restaurer la biodiversité à large échelle

Yves Verilhac,
Directeur général, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

En France, de nombreux acteurs se sont appropriés les enjeux de conservation des espaces naturels et des espèces les plus menacés (et en particulier les zones humides et les eaux douces). Ces enjeux sont déclinés dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Ils font l'objet de politiques volontaristes initiées par le Ministère en charge de l'écologie et ses établissements publics.

C'est ainsi que l'ONEMA (aujourd'hui l'AFB) met en œuvre la politique de suppression des obstacles à la circulation des poissons migrateurs sur les cours d'eau, et que des acteurs majeurs comme les Agences de l'Eau et le Conservatoire du Littoral interviennent pour soutenir l'acquisition de zones humides. Plusieurs milliers d'hectares de zones humides ont été sécurisés en France dans les 15 dernières années.

L'Etat, après avoir initié une politique de sauvegarde des espèces les plus menacées à travers la mise en œuvre de Plans Nationaux d'Action (PNA), a largement réduit ses moyens dans ce domaine depuis les années 2014/2015. Ces PNA, pourtant, ont souvent permis aux ONG de mobiliser des fonds complémentaires (fonds européens) pour développer des programmes de réintroduction/ restauration dont certains ont produit des effets très positifs : c'est notamment le cas pour la quasi-totalité des rapaces, dont le statut de conservation s'est nettement amélioré en France.

Sur la majorité des thématiques relatives à la biodiversité terrestre la France a mis en place un suivi relativement efficace, mais encore en cours de construction, à travers l'Observatoire National de la Biodiversité : **de nombreux indicateurs sont maintenant disponibles, et le reporting devrait considérablement s'améliorer encore d'ici 2020.** D'autres outils de reporting sont en place : il s'agit de ceux qui sont exigés par l'UE, notamment au titre des Directives oiseaux et habitats. En revanche, il n'y a pas encore de système de suivi efficace des espèces exotiques envahissantes ; la France en est, en 2017, au tout début.

En ce qui concerne le braconnage et le trafic d'espèces, le sentiment est que si la France dispose sans doute d'un des systèmes les plus efficaces pour la lutte contre le braconnage, avec un établissement public dédié à la police de la chasse et de la nature (l'ONCFS), l'Etat reste ambigu sur la répression du braconnage lorsqu'il touche certaines pratiques et certaines espèces pour lesquelles le lobby cynégétique, alimenté par certains

élus locaux et parlementaires, soutient le maintien de soi-disant traditions au détriment de l'application de la loi (exemple de l'ortolan, de l'usage des matotes et de la glu etc...). C'est ainsi que la France se voit poursuivie devant la Cour Européenne de Justice en 2017.

Reste aussi que la France ne s'est toujours pas dotée dans ses principaux aéroports d'une zone de transit et quarantaine des espèces saisies par les douanes. **Malgré l'existence de tous les moyens juridiques pour protéger les écosystèmes et les espèces, le sentiment général est tout de même que les objectifs ne seront pas atteints en 2030 :** la France n'a plus de réelle volonté politique de créer des espaces protégés (à part la création de Parcs marins sans réels moyens, l'Etat transfère cette responsabilité aux Régions sans transfert de moyens), ni même celle de restaurer les espaces dégradés : désormais, les décisions dans ces domaines sont toutes soumises à l'avis préalable d'organismes qui défendent des intérêts particuliers (c'est le cas de la SCAP, où les chambres d'agriculture doivent être consultées en amont ; la procédure de création des Zones Prioritaires pour la Biodiversité, prévue par la loi biodiversité d'août 2016 prévoit la même consultation préalable). Or aujourd'hui, la principale perte de biodiversité est liée à l'agriculture et à l'intensification agricole (Cf. indice STOC sur les oiseaux communs).

La France n'a pas une volonté politique suffisante pour engager un processus de restauration à la hauteur des enjeux, ni à l'échelon national, ni à l'échelon européen, car l'origine du problème (et sa solution) réside dans la PAC : sans modification radicale de la PAC, il n'y a aucun espoir de restaurer la biodiversité à large échelle. En attendant, on assiste inéluctablement à une perte toujours croissante de biodiversité terrestre (la liste des espèces en Liste Rouge s'étend), la diversité en milieux agricoles n'a jamais été aussi faible, l'usage massif des produits phytosanitaires reste de mise et accélère la disparition des proies pour les oiseaux et la mortalité de la faune sauvage dans son ensemble (ex des pollinisateurs notamment). Les outils réglementaires sont insuffisamment mis en œuvre, et les moyens financiers, même s'ils viennent d'être augmentés avec la création de l'AFB, demeurent insuffisants. Surtout, la transition écologique ne pourra être effective que si la PAC est transformée en Politique Environnementale Commune, prise en main par le ministère de l'Environnement en lieu et place du ministère de l'Agriculture. ■

PROSPÉRITÉ

Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.





ODD 7

Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous



L'accès à l'énergie est indispensable pour garantir la réussite d'un grand nombre d'Objectifs de développement durable

Hervé Gouyet,
Président, Electriciens sans frontières

L'accès à l'énergie est aujourd'hui reconnu comme un Objectif de développement durable à part entière. Cette reconnaissance est une réussite pour de nombreux acteurs associatifs qui agissent dans ce domaine depuis plus de 30 ans. Pourtant, le combat a été long.

En 2000, l'énergie représentait la grande oubliée des Objectifs du millénaire pour le développement. Il a fallu attendre 2011 le lancement de l'initiative Sustainable energy for all (SE4All) par Ban Ki Moon, alors Secrétaire général des Nations Unies, pour que le sujet émerge dans la communauté internationale.

En 2015, l'organisation de la COP21 à Paris a mis un coup de projecteur sur l'importance pour l'ensemble de la planète de bénéficier d'un accès durable à une énergie fiable, abordable et la plus propre possible. Est-il concevable, encore aujourd'hui, que plus d'un milliard de personnes utilisent des bougies, des lampes à pétrole ou des groupes électrogènes ? La situation n'est acceptable ni d'un point de vue sanitaire car elle provoque l'inhalation de fumées toxiques, ni environnemental car elle est émettrice de CO₂.

De plus, comment donner à des populations qui vivent avec moins de 2\$ par jour la possibilité de se soigner convenablement, d'accéder à un niveau d'éducation et de développer leur économie locale sans qu'elles aient une source d'électricité fiable, productrice de développement humain, social et économique ?

On le voit bien, l'accès à l'énergie est au cœur de plusieurs enjeux du développement durable. Le caractère transversal de l'électricité fait que son accès contribue à l'atteinte de nombreux autres objectifs qui touchent à la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'accès à une eau de qualité, l'autonomisation des femmes et la lutte contre le réchauffement climatique grâce aux énergies renouvelables. Celles-ci, associées à des usages intelligents (ampoules LED), à une gestion numérique des consommations et à un stockage adapté sont des solutions

compétitives et efficaces. L'énergie se situe au cœur de nombreux débats tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il apparaît évident que l'atteinte de l'accès à l'énergie pour tous sera en grande partie conditionnée par l'action des politiques en ce sens. C'est dans cette approche que la Banque mondiale a lancé en février 2017, le rapport interactif RISE (Regulatory Indicators for Sustainable Energy), un outil d'analyse et de comparaison disponible en ligne pour que les gouvernements d'une centaine de pays puissent identifier les priorités dans le domaine énergétique.

Première grille d'évaluation de ce type, le rapport RISE passe au crible les politiques de 111 pays dans trois domaines : **l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la part d'énergies renouvelables. Une note est attribuée pour chacun de ces trois critères et conduit à une note globale.**

Le rapport souligne les disparités qui persistent dans le monde en matière d'accès à l'énergie. Ainsi, 40 % des pays africains se situent en zone énergétique rouge.

Rappelons que c'est dans les zones rurales que 80% des personnes n'ont pas accès à l'électricité, soit des régions isolées où les grands réseaux n'ont aucune raison d'être économiques. L'accès à l'énergie pour tous passera donc forcément par des technologies décentralisées à base d'énergies renouvelables au service des populations les plus pauvres, celles qui ne peuvent même pas rembourser un micro-crédit. Elles ne doivent donc pas être oubliées des politiques énergétiques et développement.

Atteindre l'accès à l'électricité pour tous signifie aussi mobiliser l'ensemble des acteurs au-delà de nos différences et de dépasser les concurrences traditionnelles : collectivités du Nord et du Sud, comités de gestion locaux, associations et ONG, entreprises, syndicats d'électricité... ■



Le citoyen reste encore très souvent déconnecté du lien entre son devenir énergétique et les réalités économiques, sociales et environnementales de notre modèle énergétique

Stéphane Pouffary,
Fondateur et Directeur général, ENERGIES 2050

La question énergétique est au cœur des défis et enjeux de nos sociétés. Notre ébriété énergétique actuelle s'appuie en très grande partie sur les ressources fossiles et contribue significativement au changement climatique mais aussi à des déséquilibres environnementaux, économiques et sociaux à tous les niveaux. Il est devenu indispensable que chacun d'entre nous modifie ses modes de vie, de consommation et de production pour aller vers des modèles plus durables. De plus, un nombre significatif de personnes n'a toujours pas accès à des services énergétiques de qualité, sobres en carbone et à un coût social, environnemental et économique acceptable. On parle de précarité ou de pauvreté énergétique.

L'ODD 7 vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». **Cette équation implique une révolution énergétique profonde et s'inscrit au sens large dans une transition énergétique basée sur la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que sur le développement des énergies renouvelables (EnR). La déclinaison de cette révolution aux niveaux national et local est essentielle.**

En France, sans rentrer dans un débat idéologique sur la stratégie énergétique, force est de constater que l'appropriation de ces enjeux par la population reste insuffisante. L'émotion et les postulats occupent le terrain médiatique alors qu'un débat apaisé et factuel reste le préambule afin de répondre aux enjeux présents et futurs en France et ailleurs.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme la volonté nationale de renforcer l'indépendance énergétique, de lutter contre la précarité énergétique et d'offrir à chaque citoyen l'accès à une énergie à un coût compétitif. Il en découle la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 visant à mobiliser, accompagner et mettre en œuvre un ensemble de dispositifs pour engager chaque acteur (secteur privé, public, citoyens...) vers un changement de comportement.

La coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD relèvent du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'Insee coordonne les travaux statistiques sur les indicateurs de suivi mondial, régional et national. Pour l'ODD 7, 4 indicateurs ont déjà été mis en place sur la proportion de la population ayant accès à l'électricité, la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie, l'intensité énergétique (consommation d'énergie primaire/PIB) et la part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie.

Au-delà des instances gouvernementales, décentralisées ou non, les acteurs de la société civile sont organisés et de nombreuses coalitions existent. Pour autant, le citoyen reste encore très souvent déconnecté du lien entre son devenir énergétique et les réalités économiques, sociales et environnementales de notre modèle énergétique. Un débat apaisé et transparent doit être mené avec d'importants efforts en termes de neutralité, de pédagogie, de sensibilisation, de communication et d'inclusivité.

L'ODD 7 se traduit par une multiplicité d'enjeux relevant d'une approche globale, systémique et multi-acteurs. **Il interpelle et invite chacun d'entre nous à se re-questionner et à imaginer une « citoyenneté énergétique » à co-construire collectivement.**

Notre monde est face à des défis complexes aux enjeux interdépendants qui plaident pour une formidable rénovation de nos systèmes énergétiques. Pour ENERGIES 2050, avec des projets dans plus d'une trentaine de pays, les ODD sont une opportunité unique de repositionner chaque parcelle des territoires et chaque citoyen dans un modèle résolument différent et solidaire. Chacun doit modifier ses pratiques personnelles et professionnelles dans une indispensable solidarité à refonder ici et ailleurs. L'énergie est un bien précieux de l'humanité et ne doit plus être considérée comme une simple ressource plus ou moins inépuisable. ■

38. Légifrance. LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (version consolidée au 12 mai 2017). Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385>

39. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-transition-ecologique-vers-developpement-durable-2015-2020>

40. INSEE (2016) Direction Générale, Direction de la Méthodologie et de la Coordination Statistique et Internationale. Recensement des indicateurs de suivi pour les objectifs de développement durable (ODD). P. 2. http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/environnement_developpement_durable/2016/documents_preparatoires/DPR_2016_2e_reunion_COM_EDD_Recensement%20des%20indicateurs%20de%20suivi%20pour%20les%20ODD.pdf

41. Insee. Objectif 7. Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658589?sommaire=2654964#consulter-sommaire>



Favoriser l'innovation et les partenariats pour apporter des solutions nouvelles

Anne Chassagnette,

Directrice de la Responsabilité Environnementale et Sociétale, ENGIE

L'engagement des acteurs économiques français lors de la COP 21 à Paris montre que ces derniers ont bien intégré l'importance de réduire l'intensité carbone dans la production d'énergie comme cible des objectifs climatiques et d'accroître la part du renouvelable dans le bouquet énergétique. De nombreuses entreprises françaises, mais aussi des villes et des territoires, ont proposé dans le cadre de l'agenda des solutions des engagements d'actions relatifs à la réduction des émissions de GES, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore aux énergies renouvelables.

Les acteurs de l'énergie sont aussi directement impactés par le fait que près de 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique en France, à savoir qu'elles consacrent plus de 10% de leurs revenus à leurs dépenses en énergie dans leur logement ou qu'elles déclarent une sensation de froid liée à un équipement de chauffage défaillant ou une mauvaise isolation. Les acteurs comme ENGIE apportent des solutions aux problèmes de leurs clients les plus fragiles avec des tarifs adaptés et des conseillers dédiés. ENGIE apporte également au travers de son programme Rassembleur d'énergie un soutien technique et/ou financier à des projets portés par des entreprises sociales, comme « Les Toits de l'Espoir ». Cette dernière, créée en 1996, réhabilite des habitations vacantes pour y reloger décemment les familles les plus en difficulté.

Les grands groupes français internationaux (ENGIE, Schneider Electric, Total,...) ont aussi des programmes d'accès à l'énergie, qui visent à donner accès à une énergie propre et abordable aux personnes vivant en général avec moins de deux dollars par jour, soit environ 1,1 milliard de personnes dans le monde.

Des outils ont été proposés dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte comme le chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture ou la simplification des procédures pour le développement des énergies renouvelables. Ces outils contribueront à la mise en œuvre de l'ODD 7.

Les énergies renouvelables deviennent compétitives avec les sources conventionnelles d'énergie. En France, les résultats de l'appel d'offres d'électricité photovoltaïque annoncés en mars 2017 ont déterminé un prix moyen de l'électricité d'environ 62,50 €/MWh, soit moins de la moitié du coût de l'électricité produite par de nouveaux projets nucléaires.

Les reportings extra-financiers qu'ils soient réglementaires (document de référence, bilan de gaz à effet de serre) ou volontaires (rapport développement durable, rapport intégré) fournissent un cadre naturel pour le reporting des entreprises sur leurs objectifs de développement durable et les progrès associés.

Fixer un prix du carbone

Le prix du carbone est un élément jugé majeur par les entreprises pour accomplir la transition énergétique vers un modèle compatible avec le respect de la limite de 1,5°C ou 2°C. Or, aujourd'hui, les prix du carbone sont souvent trop bas pour déclencher les investissements bas-carbone. Dans leur rapport, Pascal Canfin (Directeur Général de WWF France), Alain Grandjean (Economiste), et Gérard Mestrallet (Président du Conseil d'Administration d'ENGIE) mettent en avant des propositions concrètes sur la mise en place d'un prix du carbone permettant d'orienter les investissements des citoyens, des élus et des entreprises vers les projets et les produits les plus favorables au climat.

Favoriser l'innovation

Les entreprises peuvent apporter des solutions nouvelles, qui sont de trois natures : technologiques, organisationnelles, et financières. **Dans tous ces domaines, l'innovation sera clef.** Elle passe notamment par la multiplication des projets innovants, portés par des start-up ou développés par des grands groupes. Ainsi ENGIE par exemple, mobilise toutes ses capacités d'innovation, en réorientant ses laboratoires de recherche, en aidant à l'éclosion de start-up ou des entrepreneurs sociaux. ENGIE prend ainsi également des participations minoritaires au travers de son fonds Rassembleurs d'Energies dans des entreprises développant des solutions innovantes d'accès à l'électricité, d'accès à l'énergie pour la cuisson propre et d'efficacité énergétique pour les populations les démunies. Le portefeuille d'investissement est aujourd'hui constitué de 18 entreprises (Europe, Afrique, Amérique latine et Asie).

Soutenir les initiatives volontaires et les partenariats avec la société civile.

De nombreuses initiatives volontaires des acteurs économiques sur la réduction des gaz à effets de serre, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique ou l'accès à l'énergie sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats avec des ONG. Un cadre réglementaire stable réduit les coûts, attire de nouveaux investisseurs et permet aux entreprises de démultiplier ces initiatives. ■



Les entreprises doivent s'emparer des ODD comme d'une référence pour progresser, se mettre en synergie et rendre compte du chemin qu'il reste à parcourir

Gilles Vermot Desroches,
Directeur du développement durable, Schneider Electric

Les Objectifs de développement durable sont encore assez méconnus du grand public, bien qu'il s'agisse d'enjeux qui prennent de plus en plus d'importance. Pour que les gens intègrent un concept, il faut d'abord que ce dernier leur parle, et les ODD ont une vocation générale et internationale qui ne parle pas forcément à tout le monde. En revanche, les ODD parlent aux entreprises. **Au final, le plus important n'est pas de savoir si les individus se mobilisent autour des ODD, ce qui compte c'est que les entreprises et que ceux qui sont en charge de leur diffusion s'en emparent comme d'une référence pour progresser, pour se mettre en synergie avec les autres et se rendre compte du chemin qu'il reste à parcourir.** Il y a de plus en plus d'acteurs engagés dans le développement durable à titre personnel ou professionnel et leur engagement sur ces sujets connectés est très important.

Certaines organisations comme le Global Compact ont développé de bons outils pour jauger des politiques RSE et du respect du « devoir des entreprises ». Elles nous donnent une vision de la direction à prendre afin de contribuer au monde de demain.

En parallèle, pour chaque programme d'entreprise, Schneider Electric réalise un baromètre Planète & Société, composé de 16 indicateurs précis qui présentent les objectifs prioritaires du Groupe à 3 ans en matière de développement durable et les résultats trimestriels de ses indicateurs clés de performance, convertis en une note sur 10.

Le baromètre Planète & Société est une véritable source de renouvellement et de progrès pour le Groupe et pour toutes ses parties prenantes. On retrouve dans ce baromètre l'ensemble des sujets sur lesquels travaille Schneider Electric, sujets qui sont bien évidemment en lien avec les ODD comme l'éducation, l'égalité des genres ou encore la lutte contre la pauvreté. Le prochain baromètre prévu pour 2018 sera en totale cohérence avec les ODD...

Schneider Electric participe donc à l'atteinte des 17 ODD à travers ses activités et ses cinq enjeux clés pour le développement durable : le climat, l'économie circulaire, l'éthique, la santé et l'équité et le développement. Prenons l'enjeu développement et l'accès à l'énergie qui est maintenant au cœur des engagements politiques mondiaux.

D'ici 2025, Schneider Electric s'engage, grâce à son programme Accès à l'Energie, à faciliter l'accès à l'éclairage et à la communication pour 50 millions de personnes grâce à des solutions bas carbone ainsi qu'à former 1 million de personnes défavorisées aux métiers de l'énergie. Cette ambition de former 1 million de jeunes contribue à un cercle vertueux de l'énergie, qui permet à la fois l'utilisation d'énergies plus propres mais aussi à un certain nombre de familles d'avoir accès à l'emploi et de vivre de façon plus saine et durable. C'est un projet qui touche la plupart des ODD car il est question d'éducation, d'égalité des sexes, d'accès à l'emploi décent... Nous avons lancé ce projet, très cohérent avec l'ensemble des ODD, notamment avec la volonté de faire évoluer notre business model vers un modèle plus durable. C'est cette transformation qui intéresse les entreprises aujourd'hui.

Les ODD constituent un réel moyen de progressivement aligner le langage de toutes les parties prenantes. Aujourd'hui, nous sommes assez confiants sur le fait qu'il y a un mouvement qui est en train de se créer autour des ODD mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir.

Il faut notamment qu'un nombre croissant d'acteurs participent à cette démarche collective de mise en œuvre des ODD. Le rôle des structures qui travaillent à la réalisation des ODD, comme le Comité 21, est important dans cette appropriation. Si les réseaux doivent décliner des outils pour aller plus loin dans cette appropriation, il est de la responsabilité de tous les acteurs de systématiquement parler des ODD, afin que cela finisse par émerger et se diffuser dans le langage commun. ■



ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



L'appropriation des ODD nécessite un véritable portage institutionnel

Charlotte Frérot,

Secrétaire générale, Global Compact France

Le Global Compact et ses réseaux locaux sont les catalyseurs de la transformation qui s'annonce avec l'Agenda 2030. Ils traduisent ces ODD pour les entreprises, de nombreuses ressources internationales ont d'ailleurs été publiées pendant le Leader Summit 2016 (New York, 23 et 24 juin 2016), qui a également été l'occasion de récompenser les 10 premiers « SDG pioneer ». Une méthodologie de mise en œuvre des ODD est proposée dans le SDG Compass, que nous avons également traduit en français.

Le 23 juin 2016, l'ancien Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a déclaré : « Le Global Compact des Nations Unies est exceptionnellement bien préparé et placé pour guider les entreprises dans l'ère des ODD. Atteindre les ODD demandera une coopération sans précédent, une innovation radicale et un leadership extraordinaire. Cela exigera de chacun de nous d'être un pionnier, dans un nouveau territoire. Cela signifie prendre ses responsabilités, personnelles et collectives, sur la manière dont nous faisons des affaires, avec qui nous choisissons de travailler ou de nous associer. Cela signifie faire le point sur nos décisions en tant que consommateur ou investisseur, élever la voix et prendre position lorsque c'est nécessaire. Le Global Compact est le forum idéal pour cela ».

Pour Lise Kingo, Directrice exécutive du Global Compact, « Les ODD sont un moteur important des futurs marchés et peuvent déclencher une vague de produits, de services et d'innovations commerciales durables. Toutes les entreprises ont un rôle à jouer et trouveront des opportunités de croissance et d'innovation. »

Les ODD constituent un cadre de référence pour agir, un outil de sensibilisation sur la responsabilité de l'entreprise, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi-acteurs. Le Global Compact France a ainsi édité un guide pratique qui permet d'aider les entreprises à les mettre en œuvre.

L'Assemblée générale du Global Compact France le 30 juin 2016 a marqué le lancement officiel de la mobilisation de notre réseau. Le Global Compact France intervient sur l'ensemble des Objectifs de développement durable notamment à travers son Tour de France PME et a la volonté de créer un langage commun autour de cet agenda.

En ce qui concerne le niveau de sensibilisation et d'appropriation des ODD, nous observons une réelle mobilisation du secteur privé : grandes entreprises, PME, coopératives, fédérations professionnelles, l'ensemble des forces vives du pays commence à intégrer les ODD à leur stratégie RSE ou du moins à se poser des questions. Les PME manifestent aussi un intérêt pour l'Agenda 2030, notamment via la porte d'entrée environnement.

Cette mobilisation s'illustre au travers du Tour de France PME du Global Compact France. Souvent oubliées des débats lorsqu'il est question de responsabilité sociétale, les PME et TPE représentent aujourd'hui 99% du tissu économique français et près de 50% de l'emploi en France et ont de ce fait, un rôle primordial à jouer. Acteurs de terrain, fournisseurs de grands groupes, créateurs d'emplois, leur engagement est directement lié à leur exigence de compétitivité.

Les Objectifs du développement durable sont le fil rouge de chaque étape du Tour de France PME. Ainsi, dans chaque ville un ou plusieurs ODD sont traités en fonction du contexte local et des partenaires.

Toutefois, si les différentes directions des entreprises sont mobilisées sur les ODD, un effort reste à faire pour que les salariés, représentants du personnel, syndicats et autres se saisissent du sujet. Il s'agit de ne pas faire des ODD une « affaire de spécialistes » mais bien un agenda partagé par tous, un langage commun.

Pour mettre en œuvre des stratégies ODD, les entreprises membres du Global Compact France bénéficient de plusieurs outils comme le SDG Compass, une méthodologie en cinq étapes traduite par nos soins, mais également le guide « Entreprises, contribuez aux ODD » qui s'adresse particulièrement aux PME. Par ailleurs, le Global Compact France, a lancé sa plateforme de partage et d'engagements sur les ODD pour les entreprises, Global Impact+, afin de valoriser les bonnes pratiques de ses membres sur le territoire français. Le Global Compact France a développé un atelier ludique et interactif spécialement conçu pour les PME et les entreprises débutantes qui désirent se lancer dans une stratégie ODD et améliorer leur reporting.

Enfin, au niveau mondial le Global Compact a rendu obligatoire les ODD dans le reporting annuel des entreprises (Communication sur le Progrès) et vient de lancer une plateforme reporting sur les ODD. Le secteur privé se mobilise pour les ODD et l'Agenda 2030, il n'en demeure pas moins que les ODD ont besoin d'un véritable portage institutionnel comme l'ont montré les travaux de l'IDDRI. L'impulsion politique à l'instar de la COP21 est essentielle pour la réussite des ODD. De plus, il faudrait clarifier les attentes de l'État par rapport au secteur privé et bien le diffuser comme un agenda positif. Enfin, il est important de faire de la pédagogie et veiller à faire converger les référentiels. ■



L'appropriation des ODD passe avant tout par l'information et la sensibilisation au plus près des préoccupations du terrain

Martine Combemale,
Directrice fondatrice, Ressources Humaines Sans Frontières

Il existe une réelle différence d'appropriation des ODD entre les acteurs parisiens et en région. Au niveau de Paris, beaucoup d'acteurs sont sensibilisés à la RSE et il y a de nombreux groupes qui se sont créés autour de cette thématique. Les acteurs sont donc plus sensibilisés dans la capitale car l'information y circule mieux. En région, la problématique est différente, puisqu'il y a peu de personnes qui ont connaissance des ODD, et encore moins de l'Agenda 2030.

Pour RH Sans Frontières, afin de lutter concrètement contre le travail forcé et le travail des enfants, dans le monde certes mais aussi au coin de la rue, comme personne ne détient seul la clé du succès, il faut fédérer les énergies. Or nombreux sont ceux, des entreprises aux consommateurs en passant par les collectivités publiques, les associations et les syndicats, qui refusent de fermer les yeux et sont prêts à agir dans leur domaine, mais ne savent comment s'y prendre, faute de soutien, de compétence et d'outils.

Par ailleurs, qui mieux qu'une collectivité locale ou régionale, située à mi-chemin entre les grandes orientations mais proche du terrain où les choses peuvent se faire et bouger, est mieux placée pour relayer et donner un contenu concret à une volonté et une nécessité de politique globale ?

RHSF peut faire profiter largement de son expérience et de son savoir-faire, en utilisant des relais locaux. De là est né le Défi «8.7» pour susciter, accompagner, valoriser et diffuser les contributions concrètes de tous ceux qui ont le désir de traduire en actes leur refus de situations inacceptables.

Afin de communiquer autour de l'ODD 8 et plus spécifiquement de la cible 8.7 sur le travail forcé, Ressources Humaines Sans Frontières a notamment organisé une soirée le 20 février 2016 et 2 formations en webinaires avec des personnalités comme Bernard Thibault, le Directeur de l'OIT France, le représentant du PCN pour pousser les acteurs régionaux à agir. De nombreux acteurs ayant participé à ces événements se sont engagés à agir, comme la région Occitanie, le Cese ou la mairie. La région Occitanie s'est engagée à travailler sur la cible 8.7 en se focalisant sur les bâtiments et les travaux publics. Nous avons d'ores et déjà commencé à analyser les appels d'offre.

Au sein de RH Sans Frontières, nous considérons que l'appropriation des ODD passe avant tout par l'information et la sensibilisation au plus près des préoccupations du terrain. Afin de faciliter l'appropriation des ODD, et plus particulièrement de l'ODD 8, nous avons créé par exemple un outil qui est un guide pratique sur le travail forcé, dans lequel se trouvent les réponses à de nombreuses questions relatives à ce sujet que peuvent se poser un consommateur, un syndicat ou une entreprise. Nous avons souhaité que tout le monde puisse y avoir accès, ce guide pratique est donc disponible sur internet. Il a été construit à partir de notre expérience de terrain.

Nous n'hésitons pas à vivre en immersion complète dans des entreprises pour prouver qu'on peut améliorer les conditions de travail tout en améliorant qualité et productivité pour l'entreprise. Pour sensibiliser et motiver à agir, nous avons créé le Défi 8.7 pour que la région Occitanie soit la première en France

à s'approprier la cible 8 des ODD. Mais il existe encore peu de structures portant les ODD, ODD qui restent un sujet largement méconnu. Il existe déjà de nombreux outils qui facilitent l'appropriation des ODD par les acteurs de la société, mais ils méritent d'être développés. **Il serait probablement plus efficace de les approfondir plutôt que d'en créer de nouveaux et d'accentuer le travail en commun avec les personnes ayant travaillé sur le terrain afin de mieux les accompagner.** Afin de mieux communiquer sur l'ODD 8, une structure comme Ressources Humaines Sans Frontières aurait besoin d'un soutien extérieur afin de rendre ses moyens d'action plus efficaces. Il s'agirait par exemple d'une aide à la diffusion et à l'amélioration de nos questionnaires aux entreprises afin de rationaliser les moyens d'action.

Dans cette perspective, l'Etat a un rôle à jouer et peut améliorer ce qui se fait déjà, mais aussi aider des organisations comme les nôtres à pénétrer d'autres types de structures, à élargir notre champ d'action et à valoriser notre engagement. Il faut également porter une attention toute particulière aux mots et au niveau de lecture, car les mots employés pour parler des ODD ne sont pas toujours bien compris. Un des problèmes majeurs dans l'appropriation des ODD est qu'il existe une vraie déconnexion entre les ODD et la réalité de leur mise en pratique. Je crois qu'il faut être très simple et repartir des définitions, car le cadre des ODD est parfois trop large.

Par exemple, Ressources Humaines Sans Frontières travaille spécifiquement sur la cible 8.7 qui correspond au travail forcé et au travail des enfants. On ne peut travailler sur ce sujet sans aborder le problème de la santé et de la sécurité, des heures de travail, du recrutement et des rémunérations sans compter l'environnement (changement climatique et migration...). Lorsqu'on s'approprie une cible en particulier et qu'on essaie de communiquer autour, les acteurs peuvent se les visualiser plus facilement et il devient possible de travailler de manière transversale sur l'ensemble des ODD. ■



ODD 9

Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation



Vers une appropriation collective de la Troisième Révolution Industrielle

Emmanuel BERTIN, Directeur, Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)
Antoine GOXE, Chargé de mission Territoires en Transitions, CERDD

La question des infrastructures et de l'industrialisation est au cœur des débats politiques et de l'actualité en France : qu'il s'agisse des effets de la mondialisation sur le tissu industriel, de la pertinence ou non des choix d'investissement en matière d'infrastructures (exemples des mobilisations contre les « grands projets inutiles »...). Citoyens et acteurs socio-économiques sont sensibilisés aux problématiques rencontrées aujourd'hui.

Les limites de ce modèle économique industriel qui génère atteintes à l'environnement, fragilités économiques territoriales, injustices et révoltes sociales, sont de plus en plus questionnées. Cette conscience de fin de modèle n'implique cependant pas une adhésion pleine et entière à de nouvelles solutions, dont les contours ne sont pas encore tout à fait déterminés. Le projet d'une transformation profonde du modèle de développement ne fait pas consensus, au profit d'un « toilettage » du modèle industriel, plus « vert » et « propre ».

S'il réduit les pollutions, favorise une consommation plus responsable, il ne permet cependant pas de réel découplage croissance/flux de matières, et reste assujéti à la domination d'acteurs financiers uniquement en recherche de rentabilité au détriment des besoins locaux.

Pourtant, les notions d'écologie industrielle territoriale, d'économie circulaire, d'analyse du cycle de vie, de circuits courts économiques solidaires, d'économie de la fonctionnalité et de la coopération imprègnent de plus en plus fortement les réflexions et initiatives, et témoignent d'une évolution⁴².

L'innovation technologique est particulièrement prisée des décideurs économiques et politiques.

Les pôles de compétitivité et d'excellence en témoignent. Elle est une nécessité, cependant pour être pleinement efficace, celle-ci doit être associée à une philosophie du développement prônant sobriété et circularité (consommation énergétique par exemple), associée aux potentiels offerts par l'innovation sociale. Celle-ci est capable de lever les verrous culturels, institutionnels et organisationnels pouvant faire obstacle aux initiatives et projets de transition.

Les enjeux, portés par l'ODD 9 (à défaut de l'ODD lui-même), sont appropriés de diverses manières. Les territoires et acteurs économiques des Hauts de France, de Rotterdam et du Luxembourg s'engagent ainsi collectivement depuis quelques années dans la voie de la « Troisième Révolution Industrielle », telle que définie par le prospectiviste Jeremy Rifkin. Ce projet est de nature à considérablement mobiliser le tissu économique d'un territoire et à nouer des alliances entre acteurs publics et privés. Accentuer l'appropriation du choix d'un nouveau modèle de développement et la recherche de nouvelles solutions, ancrées dans les territoires, sobres en carbone (ODD 13), créatrices de nouvelles activités et métiers et favorisant le maintien d'emploi sur le territoire, est donc possible !

Les outils de planification, les schémas et stratégies de développement constituent un outillage nécessaire pour mettre en mouvement les acteurs autour des sujets d'infrastructures et de développement industriel. Ainsi, le « Master Plan TRI » des Hauts de France⁴³ a mis en exergue des propositions de nature à guider l'action de manière cohérente avec l'ODD 9. Il s'inspire de l'approche de Jeremy Rifkin, qui repose notamment sur :

- Le développement des plate-formes numériques : les données traitées permettant un accroissement

42. Cf. CERDD, Nouveaux Modèles Economiques, opportunités de développement durable du territoire, juillet 2016, 16 p.

43. Cf. Région Nord-Pas-de-Calais & CCIR Nord de France, Troisième Révolution Industrielle – Master Plan, 2013.

de l'efficacité dans le domaine énergétique, la mobilité, la logistique, l'optimisation des processus industriels.

- Le développement des énergies intelligentes par la réorientation des grands investissements vers les énergies renouvelables (lien ODD 7), le déploiement progressif des capacités de stockage et le développement des réseaux maillés intelligents, capables de gérer les flux et les transactions entre des milliers de producteurs-consommateurs (et non plus en mode linéaire du producteur au consommateur). C'est toute une infrastructure nouvelle à bâtir.
- La conversion rapide des moyens de transport aux énergies propres, le développement des modes de transports doux et l'optimisation de l'ensemble des chaînes logistiques grâce aux plate-formes numériques.
- La transformation du parc bâti en lieux énergétiquement efficaces, producteur d'énergies propres et de données grâce à la mise en place de batteries de capteurs. Les bâtiments deviennent alors les nœuds du réseau maillé sur lequel transitent les informations et les énergies distribuées.
- La mise en œuvre dans tous les domaines des principes de l'économie circulaire (ODD 12)
- L'appui sur les nouveaux modèles économiques et de développement.

Les schémas stratégiques régionaux (SRDEII, SRADDET) constituent une bonne base pour le reporting. Mais d'autres recommandations peuvent être adressées :

- D'abord partir de l'existant et mobiliser le territoire !

Les territoires industriels issus de la précédente révolution industrielle doivent être des terrains d'expérimentation privilégiés pour bâtir des territoires industriels « pilotes » sobres en carbone et ainsi expérimenter une « transition juste », à la manière du Dunkerquois (Nord) qui ré-envisage son avenir. Pour ce faire, la mobilisation des acteurs syndicaux est un enjeu essentiel.

- Faire la « pédagogie de la complexité »

Les ODD sont des repères universels et « apolitiques ». C'est un outil pour illustrer le concept d'approche systémique propre au développement durable : les problèmes sont liés et génèrent des chaînes d'impacts alors que souvent les solutions ne sont pas reliées entre elles. Les ODD sont un moyen de pousser à produire des solutions intégrées.

A ce titre, des outils d'anticipation interrogeant la résilience économique des territoires doivent être généralisés. L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre Dunkerque a par exemple conçu la Toile Industrielle® dunkerquoise qui consiste en une représentation graphique et numérique des principaux

échanges et relations qu'ont développés les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque, ainsi que leurs connexions avec le territoire.

A la manière d'une grille de questionnements permettant de passer en revue un projet aux filtres des enjeux universels et des enjeux de terrain, les ODD sont potentiellement un outil pour identifier les sujets non traités dans une feuille de route (santé, inégalités, biodiversité).

Sous réserves d'un travail de régionalisation des indicateurs à mener, ils pourraient être mobilisés pour mesurer les trajectoires régionales en matière de DD.

- Mobiliser et motiver

Les ODD sont un levier de motivation et de mobilisation par une communication positive (montrer les avancées chemin faisant pour ancrer les changements), pour autant que l'on décline ces objectifs en éléments de réalités quotidienne pour nos concitoyens. ■



L'ODD 9 appelle clairement l'ensemble des acteurs économiques à la réconciliation

Christian Dubost, Directeur du développement durable, SNCF
Christian Caye, Directeur du développement durable, VINCI

Ce début de 21^{ème} siècle aura été fortement marqué par l'irruption, puis la généralisation du digital aussi bien dans notre vie professionnelle que dans notre vie quotidienne. Cette prégnance est parfois tellement puissante que l'on en oublierait presque « l'économie réelle » basée sur des équipements lourds : l'industrie, la construction, les transports, le bâti, le vivre en ville...

L'ODD 9 vient nous rappeler à juste titre l'importance des infrastructures de toute nature comme facteur clé de la vie en société : nous avons tous besoin, quel que soit l'endroit où nous vivons, notre niveau de vie, nos aspirations... d'usines pour produire les biens matériels, de routes, de voies de chemins de fer, de ports, d'autoroutes et d'aéroports pour échanger entre nous, de laboratoires de recherche pour innover (y compris dans le digital !).

Les entreprises ont pris progressivement conscience au cours des quinze dernières années des impacts sur la nature et l'homme de l'activité économique incontrôlée. C'est tout le sens de la « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise », de l'ISO 26000 et de l'ensemble des textes, notamment français et européens autour du reporting extra-financier.

L'ODD 9 appelle clairement l'ensemble des acteurs économiques à la réconciliation. Le progrès technologique peut permettre d'identifier, puis de généraliser des solutions durables aux défis écologiques, économiques et sociaux. De nombreux territoires de la planète souffrent d'une réelle insuffisance d'infrastructures de base (eau et assainissement, énergie, moyens de transport et de télécommunication...) avec une incidence sur leur bien être, leur prospérité.

La montée en puissance des ODD constitue certainement une opportunité pour (re)mettre sur la table cette question de la nécessité d'une « infrastructure de qualité, fiable et résiliente... pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain... » (extrait de la cible 9.1) et faire connaître l'ODD 9, encore moins connu que les ODD en général. Cela permettrait également de remettre en perspective l'adaptation au changement climatique, en montrant l'importance de concevoir/reconcevoir dans une perspective de développement à long terme. Poser certaines questions sensibles en explicitant clairement le lien avec les objectifs collectifs que les États ont adopté à l'ONU peut constituer une opportunité de favoriser réellement

l'économie circulaire, l'innovation verte, les modes de transport économes en carbone, l'utilisation pertinente des sols, la qualité des eaux de surface comme souterraines...

Les outils de reporting « micro » (au niveau d'une entreprise) existent : reporting extra-financier de la loi Grenelle, en cours d'évolution dans le cadre de la transposition de la directive européenne. La matière est d'autant plus riche que les entreprises se sont réellement appropriées ces outils. Il conviendrait d'en tirer des enseignements au niveau « macro » : de nombreuses synthèses, souvent partielles, existent et il pourrait être judicieux pour les Pouvoirs Publics de préciser les attentes en la matière.

Enfin, ce ne serait pas sa moindre vertu, l'ODD 9 pose également la question de la place de tous les acteurs (et pas seulement les acteurs étatiques) pour un développement durable sur l'ensemble de la planète et de projeter les entrepreneurs encore davantage en dehors de l'hexagone.

Les entrepreneurs, et les entreprises françaises, ont un devoir d'exemplarité en matière de responsabilité sociale et sociétale, et la plupart l'exercent de façon volontariste et sont aujourd'hui globalement conscientes et actives sur le sujet.

Toutefois, elles ne souhaitent pas se voir surajouter un nouveau référentiel, une sorte d'oripeau d'ODD qui risque de brouiller les esprits.

Les entreprises souhaitent essentiellement réussir leur projet économique. S'il faut les initier à la performance globale, associant économique, social et environnemental, la normalisation comme le reporting sont vécus bien souvent comme des coûts. L'effet serait beaucoup plus puissant si les cahiers des charges intégraient ces éléments de référence, si les décisions traditionnelles évoluaient vers des choix de solutions performantes et non limités aux seuls standards – prix, qualité, délais – et si l'innovation environnementale était reconnue et valorisée. ■



ODD 10

Réduire les inégalités dans et entre les pays



Les départements au cœur de la lutte contre les vulnérabilités et les exclusions en France comme à l'international

Dominique Bussereau,

*Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France
Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime,
Assemblée des Départements de France*

La France inscrit sa politique de coopération et de solidarité internationale dans le cadre des Objectifs de développement durable. C'est ainsi que la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPDSI), du 7 juillet 2014, indique, dans son préambule, que la valeur ajoutée de l'intervention de la France repose sur « la recherche de solutions partagées à des défis communs ».

Les Départements français, qui sont pour un nombre important d'entre eux actifs à l'international (46 d'entre eux ont déclaré une aide publique au développement en 2015), suivent cette logique en choisissant de coopérer non pas pour exporter des réponses françaises aux problèmes supposés du partenaire, mais plutôt pour échanger et construire ensemble ces solutions.

C'est d'autant plus vrai dans le domaine de la lutte contre les vulnérabilités et les exclusions, cœur de compétence des Départements, qui est l'objet de plusieurs projets de coopération décentralisée :

« Tant au Nord qu'au Sud, la lutte contre la pauvreté et les exclusions de tous ordres sont des défis posés à tous les États du monde, sans qu'aucun n'ait résolu définitivement le problème. Bien au contraire, la situation de crises mondiales et les mutations profondes de notre monde tendent à remettre en cause des solutions développées au cours des dernières décennies par le monde occidental, aujourd'hui plus que jamais confronté à un accroissement des inégalités et une paupérisation d'une part croissante de sa population. Ce constat devrait de plus en plus amener les collectivités et les acteurs locaux à envisager les projets de coopération relatifs à l'inclusion économique et sociale comme des espaces de mise en partage de

connaissances, de capacités d'analyse, de méthodes, d'expériences et de résultats. Cette posture ouverte à la formation, l'innovation et l'expérimentation, croisée entre territoires et acteurs impactera les pratiques et dispositifs sur le territoire partenaire, mais aussi et à des degrés divers, sur les territoires de France⁴⁴. »

Ainsi, les Départements, par le biais de leurs actions internationales, contribuent à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable sur les territoires partenaires comme sur leur propre territoire, que ce soit de manière consciente ou non.

C'est dans cette logique que l'Assemblée des Départements de France a mené le programme TERRINCLUS de 2013 à mars 2017. Démarche de recherche-action sur la coopération internationale, TERRINCLUS a orienté sa réflexion sur les initiatives dans le domaine de l'action sociale, axe majeur d'intervention des politiques départementales, selon un postulat de départ : partager les bonnes pratiques et apprendre de l'autre.

Réunissant huit Départements (Aude, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Savoie, Yvelines, Territoire de Belfort, Val-de-Marne), des associations et des ONG, la démarche avait trois objectifs :

- Favoriser la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'accès aux droits et de la lutte contre les vulnérabilités.
- Améliorer les modalités de construction, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de projets de coopération internationale dans ce domaine.
- Alimenter les réflexions menées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la mise en œuvre locale des Objectifs de développement durable.

Fondé sur la mise en place et la capitalisation de démarches pilotes portées par des Départements et leurs partenaires, TERRINCLUS a conduit à la construction d'un guide méthodologique numérique.

Plusieurs de ces démarches pilotes contribuent à l'ODD 10, « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».

C'est le cas du Département de la Savoie qui mène, avec le Département sénégalais de Bignona, le projet « L'action sociale de l'Autre ». Les deux collectivités, partenaires de coopération depuis 1988, fondent leurs échanges sur les valeurs du développement participatif, de la réciprocité et du renforcement mutuel. Les impacts des échanges s'observent donc à la fois sur le territoire de Bignona et sur le territoire savoyard.

C'est dans cette logique que les deux partenaires ont réalisé, en juin 2015, un échange d'expériences sur le « bien vieillir » et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Cet échange a mis à jour des approches très complémentaires, entre qualité de la prise en charge individualisée du côté savoyard et valeur du lien social à Bignona. Dans le prolongement de cet échange, les partenaires ont émis la volonté d'approfondir ce regard croisé pour réfléchir ensemble à une « action sociale de l'autre ».

Cette initiative a pour objectif général de croiser les expériences et les approches de l'action sociale sur les deux territoires en coopération, en vue d'un renforcement réciproque des politiques sociales. Plus spécifiquement, il s'agit, pour la Savoie, d'envisager davantage d'implication citoyenne dans les dispositifs sociaux ; pour Bignona, de développer une action sociale de proximité et ciblée vers les plus démunis.

Réduire les inégalités est également au cœur du projet, mené par le Département des Yvelines, de construction de chantiers d'insertion sur ses territoires de coopération, au Togo et au Sénégal, pour des personnes résidant en Yvelines. Alors qu'au Sénégal, le chantier a permis la construction de la maison des Yvelines, le chantier au Togo visait à construire un lycée d'enseignement technique et professionnel à Anèho.

Ces chantiers ont eu des impacts en termes de réduction des inégalités tant sur le territoire professionnel qu'en France. Si la construction du lycée d'Anèho visait à développer la formation professionnelle au bénéfice de jeunes en difficulté, cette expérience a également été positive pour les participants français au chantier : plus de la moitié d'entre eux ont pu décrocher un nouvel emploi à leur retour en France.

Par ce type d'actions concrètes, les Départements rendent lisibles et concrets les Obejctifs de développement durable. Ils contribuent ainsi à leur mise en œuvre localement, au plus près des populations. ■



ODD 11

Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables



L'innovation à mettre en place ne peut pas être que politique ou technique et elle doit être aussi sociale et citoyenne, inclusive et participative

Stéphane Pouffary,

Fondateur et Directeur général, ENERGIES 2050

Notre monde est et sera de plus en plus urbain. Quelle que soit sa taille ou sa localisation, la ville recouvre les mêmes objectifs : apporter à chaque habitant un mieux vivre, un environnement protégé, des opportunités de développement économique, social, environnemental et personnel. **L'histoire récente et l'avenir des villes les placent au cœur des enjeux du développement à l'échelle mondiale. Si elles n'occupent que 3% de la surface terrestre, elles sont à l'origine de plus de 70% des émissions mondiales de dioxyde de carbone et consomment une part comprise entre 60 et 80% de l'énergie mondiale⁴⁵.** D'après les Nations Unies, 60% de la population mondiale sera urbaine à l'horizon 2030 et 27% de la population mondiale résidera dans des villes d'au moins un million d'habitants⁴⁶.

En France métropolitaine, la population des unités urbaines a augmenté de 23% au cours de trois dernières décennies, soit 9 millions d'habitants supplémentaires. La promesse d'un emploi reste le premier facteur explicatif de cette croissance. Par un effet concomitant, les zones situées dans la couronne d'une grande ville ont également subi un fort accroissement. L'attractivité économique des territoires s'explique aussi par des facteurs naturels et environnementaux. Les zones côtières sont particulièrement attractives et partout l'étalement urbain engendre un phénomène de périurbanisation, caractérisé par l'enregistrement d'une croissance démographique plus importante en périphérie qu'en centre-ville.

Au-delà des chiffres, notre trajectoire vers un monde de plus en plus urbain est une opportunité pour construire un avenir collectif positif et durable. Les villes sont en mesure de contribuer à répondre à de nombreux défis qu'il s'agisse de la pauvreté, des inégalités, du chômage, de la dégradation de l'environnement ou de la lutte contre le changement climatique et ses conséquences. Les villes forment un réel écosystème stimulant l'innovation, la croissance économique, le

développement et la prospérité, la consommation et les investissements... Partant de ce constat, tout en se basant sur un diagnostic précis des contraintes et du capital des territoires, l'enjeu d'une approche systémique et intégrée de la ville est indispensable.

L'ODD 11 « Villes et Communautés Durables » souligne cette nécessaire approche holistique de la ville. En France, 14 indicateurs ont été mis en place au niveau national, parmi lesquels on citera taux de difficultés de logement ; liste et composition des périmètres de transport urbain ; part du territoire national couvert par des schémas de cohérence territoriale ; dépenses de l'État en faveur des patrimoines culturels ; nombre d'événements naturels très graves, ou encore gestion et traitement des déchets.

Pour ENERGIES 2050, l'innovation à mettre en place ne peut pas être que politique ou technique et elle doit être aussi sociale et citoyenne, inclusive et participative. Il s'agit notamment de renforcer la gouvernance citoyenne, en associant autant que possible les populations et acteurs locaux à l'écriture collégiale du futur de nos territoires. Enfin, l'action ne peut faire l'économie d'un questionnement éthique et solidaire au regard des grands défis auxquels les territoires sont et seront confrontés aujourd'hui et demain, ici et ailleurs. Acteur connu et reconnu au niveau international dans les grands agendas urbains (Habitat III, CCNUCC, 10YFP, CGLU Afrique, IFDD/OIF, ONU Habitat, PNUE...), engagé également dans plusieurs initiatives internationales sur les villes et territoires durables notamment en Afrique (CGLU Afrique) ou en Méditerranée, ENERGIES 2050 accompagne plusieurs Etats, régions ou villes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur agenda urbain durable. Replacer l'individu au cœur du processus en mobilisant l'ensemble des forces vives d'un territoire est une exigence pour que chaque territoire puisse devenir un véritable champion dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement à construire collectivement. ■

45. United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2016). *The World's Cities in 2016 – Data Booklet* (ST/ESA/ SER.A/392). P. ii [en ligne]. http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/the_worlds_cities_in_2016_data_booklet.pdf

46. United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2016). *The World's Cities in 2016 – Data Booklet* (ST/ESA/ SER.A/392). p. 3 [en ligne]. http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/the_worlds_cities_in_2016_data_booklet.pdf

47. Insee (2016). *Tableaux de l'Économie Française*. Édition 2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1906659?sommaire=1906743>

48. Insee. Objectif 11. Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658597?sommaire=2654964>



ODD 11, un défi de coordination pour un enjeu multidimensionnel

Benoît Lambert,
Président, Association la Voûte Nubienne

Parmi les Objectifs de développement durable, le 11^e s'intéresse à l'environnement dans lequel les hommes vivent : les villes et établissements humains. Ceux-ci doivent être ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Au-delà du débat sur le terme même de « ville » (en Afrique par exemple la majorité des villes se trouve en milieu rural), les enjeux de l'ODD relèvent du besoin incontournable de collaboration multi-acteurs et d'initiatives longues et d'ampleur.

La ville est un ensemble complexe d'infrastructures, de personnes et d'interactions, qui ne peuvent être traitées par un type d'acteur seulement. Destinée à la pérennité, la ville est difficile à transformer et les échéances sont nécessairement longues, comme l'illustre l'organisation tous les vingt ans seulement, de la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat. Tenue à Quito en 2016, la troisième de ce nom a fait naître le Nouvel Agenda Urbain, qui signe l'engagement de la communauté internationale à faire progresser l'Objectif 11 et amener les établissements humains vers plus de sécurité, d'inclusion, de résilience et de durabilité. L'Agenda Urbain devrait notamment permettre à tous, acteurs, bailleurs et bénéficiaires, de mieux saisir les enjeux et les leviers de la nébuleuse « villes ». Il ne définit cependant pas encore assez clairement la mesure du progrès qui doit être apportée, et sa portée non contraignante a rendue inutile l'établissement d'indicateurs de résultats.

La notion de résilience notamment (climatique, économique, sociale) a signifié à tous l'importance de mieux concevoir les villes, villages et infrastructures, autant en amont que possible. La complexité de ce sujet, qui comprend des aspects de planification, de construction, de logistique, mais aussi d'inclusion sociale, d'emploi, d'accessibilité physique, d'accessibilité financière, d'énergie, de transport, fait de cet ODD un défi considérable de coordination à relever. L'Association la Voûte Nubienne, qui propose en Afrique de l'Ouest une solution de construction adaptée, a bien compris cette complexité et développe un programme orienté tant vers l'emploi et la production adaptée de bâtiments (ODD 8, 9 et 11) que l'accessibilité financière (ODD 10) ou la meilleure compréhension des enjeux climatiques dans ces problématiques (ODD 13).

Les acteurs français ont largement porté ce message, sous l'impulsion du Partenariat Français pour la Ville et le Territoire, qui agit comme relais entre acteurs publics

et les experts et acteurs du privé et de la société civile pour coordonner un plaidoyer commun. Des consultations, jusqu'à un an avant la conférence, ont permis aux uns et aux autres de partager leurs travaux et leurs préoccupations, d'apprendre à se connaître et de créer des positions communes.

Cette tentative de construction d'une dynamique nationale est à saluer et à perpétuer. Tout comme l'on attend aujourd'hui de voir quelle sera l'évolution du Nouvel Agenda Urbain, de sa gouvernance et de sa mise en œuvre, les acteurs français doivent se mobiliser pour pérenniser cet élan commun, en amont du Forum Urbain Mondial de 2018. Notamment, les questions de la mise en œuvre, du suivi et de la mesure des actions restent ouvertes : le PFVT joue un rôle de relais entre État et secteur privé mais n'est pas chef de file et chaque acteur demeure isolé en-dehors des moments de consultation.

Pour plus d'action commune, la première étape reste l'information : les suites d'Habitat III côté français – et en premier lieu les décisions étatiques – doivent être rassemblées, expliquées et partagées. Les acteurs français manquent aujourd'hui de visibilité sur leurs homologues : dresser un panorama des initiatives pour l'ODD 11 permettrait de les connaître, mais aussi les mutualiser et de répartir les responsabilités de chacun. Un reporting commun n'est pas à l'ordre du jour, car aucune instance n'est habilitée à le recevoir, mais on pourrait appeler à un état des lieux régulier, cartographie du paysage français et des défis relevés. ■



Faire confiance aux communes pour traduire concrètement les ODD en partenariat avec les acteurs locaux (Agenda 21, projet de territoire...)

Alexandre Touzet,
Président, Notre Village

Le concept des ODD ne semble pas avoir imprégné les territoires selon les retours de nos adhérents (communes et intercommunalités) et ce, y compris au niveau institutionnel. Le développement durable est davantage appréhendé sous le prisme de l'Agenda 21 ou du plan climat.

Pour autant, la méconnaissance de la notion n'implique pas l'absence de mise en œuvre concrète de ces objectifs à travers les politiques publiques. Il faut distinguer la connaissance des principes, l'aspect conceptuel, et leur traduction effective dans les actions du quotidien. L'effectivité précède la formalisation.

A travers les Agendas 21, les collectivités assurent ce portage transversal des ODD car ils s'inscrivent dans une continuité du développement durable (les Sommets de la Terre, les 3 piliers du DD, le Grenelle, les lois sur la transition énergétique...). Les ODD ne constituent pas une rupture conceptuelle mais une consolidation des objectifs.

Pour les collectivités locales, les outils existent et sont formalisés par un cadre international, législatif et/ou réglementaire : Agenda 21, plan climat, rapport sur l'égalité femme/homme, (...). Dans un contexte financier contraint, ces outils sont précieux pour mobiliser un territoire et concentrer les crédits disponibles sur l'essentiel.

Ces outils sont suffisants mais il faut les promouvoir, les soutenir et les valoriser s'agissant de leurs traductions concrètes dans la vie quotidienne. Gardons-nous de changer trop régulièrement le cadre d'intervention au risque de privilégier le cadre aux interventions par l'épuisement des acteurs de bonne volonté qui ne sont pas si nombreux !

L'outil doit favoriser la réflexion et le partage. Il n'a pas vocation à décourager, à freiner ou à privilégier la culture normative toujours centralisée au détriment de la volonté locale de faire.

Afin d'approfondir l'appropriation des ODD, il faut s'appuyer sur l'existant afin de l'améliorer. La RSE pour les entreprises, les Agendas 21 pour les collectivités locales. Les communes, trop souvent oubliées des administrations centrales, peuvent constituer cette interface locale avec le soutien « logistique » des intercommunalités. Ce lien direct avec les écoles, les associations

et les entreprises locales est indispensable à l'essai-mage du développement durable.

Evitons l'entre-soi conceptuel. Faisons le choix du concret, dans nos villes, villages et surtout dans nos écoles !

L'Association Nationale Notre Village œuvre depuis plus de 20 ans pour favoriser le développement des territoires durables (communes, communes nouvelles et intercommunalités). Accompagnement des territoires pour l'élaboration d'un programme d'actions Agenda 21 (label « Notre Village Terre d'Avenir ») ou Projet de Territoire, il est primordial pour l'association de favoriser le dialogue avec les parties prenantes du territoire, dont les pouvoirs publics, afin de développer les synergies multi-acteurs entre les entreprises, la société civile, les associations et l'administration, pour la définition et la réalisation de projets territoriaux collectifs de développement durable. ■



Valoriser l'expérience acquise et soutenir l'innovation ouverte sur la ville durable et résiliente en réponse immédiate à l'ODD 11

Alain Lecomte,
Coordinateur du réseau, Vivapolis

L'Agenda 2030, les 17 ODD et l'ODD 11 en particulier sont des sujets bien connus au sein du réseau Vivapolis. Le 6 juin 2016, l'ensemble du réseau était réuni à la Caisse des dépôts pour partager les informations sur la présence des acteurs français à la conférence Habitat III et à la COP 22. Ce fut l'occasion de rappeler la signature par la France des 17 ODD et de mettre en évidence l'ODD 11 sur la ville durable.

A l'instar de la participation active en 2016 à l'Agenda des Solutions de la COP 21, le réseau a lancé en juillet 2016 la production de fiches « Réalisations Innovantes » pour montrer aux citoyens comme aux décideurs que les solutions existent déjà pour tenir les engagements de l'Accord de Paris, et travailler à la généralisation des actions et des bonnes pratiques dans des villes de toutes tailles, sous tous les climats. Les 78 fiches réalisées démontrent la sensibilité et l'implication des acteurs du réseau pour accompagner les territoires vers l'Agenda 2030. Ces fiches ont été présentées à la COP 22 lors de deux side-events, l'un sur le pavillon France avec des membres du réseau, en présence de la ministre française du logement Emmanuelle COSSE, l'autre organisé par l'AFEP (Association française des entreprises privées) sur le thème de l'économie circulaire.

Des outils pragmatiques : valoriser les actions et les acteurs

Vivapolis et ses membres se sont donc investis pour **produire un outil commun pour intégrer les ODD aux stratégies des responsables des commandes urbaines en montrant comment l'offre française contribue déjà à la réalisation de l'Agenda 2030 et à l'ODD 11 en particulier.**

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation participent à la réalisation de l'objectif 11. C'est le sens de la production des fiches « Réalisations Innovantes », à partir d'exemples récents en France et à l'étranger, portés par des collectivités locales et des entreprises, soutenus par les politiques publiques de l'État.

Les innovations sur l'énergie, l'économie circulaire, la mobilité, les services urbains intégrés, les plateformes numériques, et la participation des citoyens montrent que des réponses pour la ville durable existent pour réduire la consommation d'énergie (43,6% par les bâtiments et le tertiaire, 31,5% par les transports). Cette ville durable fait la preuve de son efficacité par

le recours à des bâtiments bas carbone et à des équipements ultra-connectés, optimisant leurs consommations et apportant des services aux habitants combinant aujourd'hui innovations technologiques (énergie photovoltaïque locale, éolienne, récupération de chaleur des eaux usées et des data centers, géothermie, thalassothermie,...), numériques (smart grids), juridiques (droit à l'autoconsommation). Mais l'efficacité tient aussi à l'implication des décideurs publics, Etat et collectivités territoriales, pour définir de nouvelles pratiques de gouvernance, ainsi que des usagers, notamment privés, qu'il faut intéresser pour tester de nouvelles pratiques.

Deux mots d'ordre : innover (ensemble) et partager (la donnée)

En portant une photographie instantanée de l'état des lieux de l'offre française en matière de ville durable, Vivapolis se fait aussi le porteur de recommandations à formuler aux niveaux international, national, et local pour sensibiliser et outiller davantage les décideurs.

La capacité de la France à présenter un modèle et offrir une offre globale à l'international doit s'appuyer sur l'expérience accumulée en matière de ville durable. Cette dernière montre que le défaut de réponse à l'ODD 11 serait de chercher des solutions techniques isolées sans poser la question du changement des pratiques des usagers et de pilotage des projets, de proposer des labels et certifications avec des indicateurs d'efficacité distincts sans proposer une approche intégrée vis-à-vis de l'enjeu climatique. Vivapolis valorise des innovations qui nécessitent des changements de comportement et donc des actions pédagogiques fortes.

Le besoin prioritaire est d'aider à la mise en place d'une gouvernance ouverte : un projet de territoire implique ceux qui décident (la maîtrise d'ouvrage) et ceux qui réalisent (la maîtrise d'œuvre), et de plus en plus la société civile (la maîtrise « d'usage »). Ce besoin doit s'incarner dans la mise en place des stratégies collaboratives ET numériques ... La coopération citoyenne est mise au service de la qualité des espaces publics de l'attractivité économique : jardins familiaux, vente directe, ressourcerie, crèche coopérative, marchés éphémères, ateliers de création, initiatives artistiques éphémères.

L'expertise du citoyen est sollicitée pour mieux gérer la ville via des outils de signalement de problèmes dans l'espace public, budgets participatifs, inventaires

(de la biodiversité), ou d'évaluation des espaces et infrastructures (prise en compte du handicap). Les informations du « fonctionnement » des territoires doivent être disponibles dans des plates-formes open data au service d'une vision écosystémique de la ville. Mais cette ville collaborative ne doit pas éluder les questions économiques et de mixité. Le risque peut aussi être la rupture numérique dans les territoires où ces offres ne seraient jamais proposées pour des raisons de non rentabilité, ou de non-connexion à des réseaux numériques efficaces. L'enjeu est de loger les classes moyennes dans les zones urbaines dotées de réseaux et de services (espaces verts, mobilités plurielles, place du vélo dans les espaces publics, séparation des réseaux d'eaux urbaines, accessibilité numérique, tri des déchets, ...) en maîtrisant le prix des logements. A défaut, la classe moyenne part en périphérie des villes, dans des zones moins équipées et moins chères avec pour effet une ségrégation spatiale et sociale.

Si les réponses à l'ODD 11 sont donc à mettre en place par les acteurs économiques des territoires (collectivités locales, entreprises et usagers), la régulation de la puissance publique à un échelon national reste importante pour assurer l'équilibre des territoires en termes d'accès aux réseaux urbains... et numériques. ■



PAIX

Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.



ODD 16

Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux



Le tourisme durable, passeport pour la paix

Julien Buot,

*Directeur, Association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR)
et Secrétaire de l'association des Acteurs du Tourisme Durable (ATD)*

Si les voyages ne sont possibles que dans un « climat de sécurité », la paix est aussi favorisée par le développement touristique. Alors que les Nations Unies ont déclaré 2017 « année internationale du tourisme durable pour le développement », il faut se rappeler qu'en 1967, vingt ans après la seconde guerre mondiale, l'ONU avait consacré la première année internationale au tourisme « passeport pour la paix⁴⁹ », pariant déjà sur les nombreuses vertus du tourisme pour le développement et la compréhension mutuelle entre les peuples.

Les impacts du tourisme sont indéniables en terme de création d'emplois et de valorisation du patrimoine, mais les voyages se caractérisent aussi par leurs effets en matière de dialogue interculturel et répondent à l'Objectif de développement durable 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Dans un contexte où la France, première destination touristique mondiale, rejoint la liste des pays victimes d'attentats de plus en plus meurtriers, **il est temps de parier à nouveau sur le tourisme pour défendre la paix et la démocratie**. Comme le clamait le 14 novembre 2015 Alain Capestan, Directeur général de Voyageurs du Monde, entreprise engagée depuis de nombreuses années dans le tourisme responsable, « voyager, c'est résister !⁵⁰ ». Et comme le rappelle également la Charte éthique du voyageur⁵¹ à travers la citation d'un proverbe bambara : « le voyage permet la rencontre, la rencontre permet la connaissance, la connaissance permet la confiance ».

L'adoption des Objectifs de développement durable par les Nations Unies en 2015 n'a pas été médiatisée à la hauteur des enjeux et la presse professionnelle du tourisme en France n'a pas relayé les déclinaisons de ce programme dans le champ du tourisme, pas plus que les pouvoirs publics ou les professionnels ne se sont emparés de cette opportunité pour valoriser les actions qu'ils mènent en faveur d'un tourisme responsable.

A l'exception de la Journée mondiale pour un tourisme responsable⁵² que les organisateurs ont inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement dès la première édition de l'événement en 2007. L'année 2015 est marquée également par l'accord sur le climat à l'issue de la COP 21, un événement qui permet à des associations comme ATR⁵³ ou à des entreprises comme Voyageurs du Monde⁵⁴ de présenter leurs actions de lutte contre le changement climatique.

Mais il faut attendre 2017, déclarée « année internationale du tourisme durable pour le développement », pour voir les acteurs se mobiliser autour des ODD, à l'image des Acteurs du Tourisme Durable (ATD)⁵⁵ qui s'y réfèrent pour mener leurs actions⁵⁷. Ils sont également de plus en plus nombreux à cibler les bénéficiaires de leurs actions et à mesurer leur performance à travers des indicateurs précis. Toutefois, et même si l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a mené des travaux spécifiques sur le rapport entre tourisme, paix et développement⁵⁸, les acteurs intègrent peu d'indicateurs spécifiques liés à l'ODD 16.

49. Un nouvel instrument de progrès économique : le développement du tourisme international » le Monde Diplomatique (avril 1967) <http://www.monde-diplomatique.fr/1967/04/A/27766>

50. Tribune à retrouver sur Facebook : <https://www.facebook.com/agir.tourisme.responsable/posts/873326649432686>

51. <http://www.tourisme-responsable.org/actualites/evenement/charte-ethique-voyageur-a-20-ans/>

52. <http://cdurable.info/La-Journee-Mondiale-pour-un-Tourisme-Responsable.html>

53. <http://www.tourisme-responsable.org/agir-tourisme-responsable/l'association-atr/evenements-atr/conference-voyage-climato-compatible-pendant-cop-21-grand-palais/temoignage-de-nathalie-simmenauer-air-france/>

54. <https://www.voyageursdumonde.fr/newsLetter/201512/news-le-voyage-responsable.html>

55. <http://www.tourmag.com/Nations-Unies-2017-sera-l-Annee-internationale-du-tourisme-durable-a77618.html>

56. <http://www.tourisme-durable.org/actus/item/604-2017-annee-internationale-du-tourisme-durable-pour-le-developpement-les-acteurs-francais-s-engagent>

57. http://www.tourisme-durable.org/index.php?option=com_acymailing&ctrl=archive&task=view&mailid=69&key=AZoeAl5J&subid=8-Jvk6GILdMUKOb3&tmpl=component&acm=8_69

58. A partir de 2012 avec une université autrichienne <http://www.cvent.com/events/first-world-conference-on-tourism-for-development/event-summary-d99c4650f33042799c5884d453e2f194.aspx> puis en 2016 avec les autorités chinoises <http://www.cvent.com/events/first-world-conference-on-tourism-for-development/event-summary-d99c4650f33042799c5884d453e2f194.aspx>

On peut regretter que les pouvoirs publics en charge du tourisme, comme l'agence Atout France, ne soient pas impliqués davantage alors qu'ils pourraient être sinon des moteurs du moins des relais actifs des actions menées par les réseaux de professionnels. Notons toutefois les avancées permises depuis 2012 avec le portage de la compétence tourisme par le Ministère des Affaires Etrangères⁵⁹. ATR pourrait être accompagnée dans le couplage de son référentiel avec celui des critères mondiaux du tourisme durable⁶⁰ et la promotion de la journée mondiale pour un tourisme responsable⁶¹. Quant à ATD, l'association pourrait être soutenue dans ses nombreuses initiatives destinées à renforcer les échanges entre professionnels. Il serait également pertinent d'imaginer des campagnes comme celle réalisée dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, intitulée « huit fois oui⁶² » avec des moyens conséquents pour son appropriation et sa diffusion par les acteurs en s'appuyant sur l'expérience de l'ATES⁶³, sans nécessairement fléchir le tourisme sur un ODD spécifique et laisser les acteurs se positionner sur un ou plusieurs ODD en particulier. ■

59. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/tourisme/>

60. <http://www.gstcouncil.org>

61. <http://www.tourisme-responsable.org/actualites/evenement/2-juin-journee-mondiale-tourisme-responsable/>

62. <http://www.objectif-developpement.fr/huitfoisoui/objectifs-2015/introduction>

63. http://www.tourismesolidaire.org/scripts/kcfinder/upload/files/Dossier_ODD8_AITDD.pdf



PARTENARIATS

Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.



ODD 17 Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable



ODD 17, régénérer et généraliser les partenariats multi-acteurs pour le développement durable

Le Comité 21

En guise de conclusion provisoire, il revenait au Comité 21, initiateur de ce rapport, d'apporter lui aussi sa contribution sur le dernier ODD, l'ODD 17, d'autant qu'il recouvre la nature même du Comité 21, en tant que plate-forme collaborative multi-acteurs d'échanges et de coopérations.

Cet ODD 17 est la conséquence logique du fait que les ODD prennent acte des interdépendances accrues de notre monde interconnecté et de la complexité des problèmes qui s'ensuit : ils induisent donc des solutions prenant en compte l'ensemble des facteurs et endossées par toutes les parties prenantes concernées et permettant de mettre en place de nouvelles solidarités, de nouvelles responsabilités, de nouveaux engagements.

C'est lui qui constitue en fait le principal levier de rupture et le véritable potentiel transformationnel introduit par l'Agenda 2030 :

- il permet d'assurer l'interconnexion des ODD entre eux, la cohérence des acteurs et de leurs politiques et actions, notamment pour la gestion des biens communs ;
- il constitue un référentiel commun sur le développement durable, quelque soit le pays, l'acteur en question, public ou privé, le secteur d'activité... dans une logique d'interdépendance, de mutualisation et d'optimisation des résultats pour les entreprises privées comme pour les collectivités publiques ;
- il offre l'occasion de renforcer les synergies en organisant la convergence des actions et des moyens, de façon à améliorer la performance de chaque échelle d'intervention, privée et publique, locale et régionale, individuelle et collective.

Pour répondre directement à la première question de la note de cadrage envoyée aux contributeurs (« **Quelle est aujourd'hui votre perception de l'état**

de sensibilisation/appropriation des acteurs français sur l'ODD en question ? »), le Comité 21 partage le « constat général mitigé » présenté dans la synthèse des contributions, en particulier au niveau du citoyen et du grand public.

En même temps, le Comité 21 estime qu'on peut probablement se risquer à dire qu'en réalité l'ODD 17 est le plus « approprié » de tous les ODD, en tout cas pour les acteurs non-étatiques œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

De très nombreux rapports institutionnels sur la mise en œuvre des ODD ainsi que les guides et notes à destination des entreprises, publiés depuis 2015, soulignent tous les interactions entre acteurs publics, privés et ceux de la société civile. Ils appellent tous les niveaux à collaborer, notamment pour améliorer d'ici 2030 les performances des pays en la matière. On constate qu'avant même leur adoption officielle, les multiples démarches de développement durable (Agenda 21 nationaux et locaux, PCAET, stratégies de RSE et RSO, actions de lutte contre le changement climatique, etc.), engagées dans les entreprises et les collectivités territoriales, sont caractérisées par le partenariat et la coopération et rendent l'application de l'ODD 17 réellement effective.

Cependant, si cette effectivité est prouvée au niveau de certaines de ces démarches, elle ne l'est pas encore dans tous les domaines thématiques ; elle ne prend qu'insuffisamment en compte la dimension intergénérationnelle spécifique au développement durable, ainsi que les aspects numériques, et surtout n'est pas encore suffisante pour assurer le changement d'échelle nécessaire pour évoluer vers une véritable transformation socio-économique de notre modèle. Il faut donc l'étendre, la moderniser, la régénérer, l'adapter et la généraliser en partant peut-être

mieux des enjeux correspondants le plus à la situation de chaque pays et de chaque territoire.

Pour répondre à la deuxième question (« **De quels outils bénéficient-ils pour mettre en œuvre cet ODD et effectuer le reporting nécessaire auprès des instances compétentes ?** »), les démarches évoquées supra intègrent pratiquement toutes des outils, généraux ou spécifiques, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des ODD.

Concernant plus précisément l'ODD 17, ses cibles visent aussi les instruments de la finance durable, notamment vis-à-vis des pays en développement, les outils technologiques et de l'innovation, les moyens du renforcement des capacités, les indicateurs de progrès, tous éléments présentés diversement par les contributeurs à ce rapport et que le Comité 21 veille ici à mentionner.

Enfin, sur la troisième question (« **Quelles seraient vos recommandations pour que les acteurs français s'approprient encore davantage l'Agenda 2030, et en particulier l'ODD étudié dans ce chapitre ?** »), les propositions d'amélioration de l'appropriation des ODD présentées dans la synthèse des contributions sont évidemment partagées par le Comité 21. On pourrait en ajouter deux autres, l'une politique, l'autre culturelle.

- Dans l'esprit de la recherche de matérialité, des leviers complémentaires de mobilisation des acteurs non-étatiques, en liaison avec l'État, pourraient venir de l'inclusion, dans chaque pays et dans chaque territoire, de nouveaux partenariats et de nouvelles coalitions sur des enjeux essentiels pour les années à venir. A l'image des coalitions créées pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat, il est crucial d'inciter différents acteurs à travailler ensemble pour atteindre des cibles particulières d'ODD. **On peut citer les politiques liées à la gouvernance des biens communs, à la lutte contre les inégalités, à la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations, au combat contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité... Un cadre institutionnel pourrait être mis en place pour inciter ces coalitions à se créer et les faire connaître.**

- Concernant la mobilisation du citoyen et du grand public, dont on voit bien le déficit de connaissance des ODD, leur appropriation devrait passer par **un effort sensible d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation**, permettant de « cultiver la nouvelle culture commune », de forger une nouvelle citoyenneté, à la fois planétaire et locale, susceptible de faire « **projet de société** », comme le formule pertinemment un des contributeurs à ce rapport. ■

EN SAVOIR PLUS



Le Comité 21, 1^{er} réseau multi-acteurs du développement durable et de la RSE

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO, le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs **engagé dans la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires**. Il favorise le dialogue entre tous, accompagne le développement des démarches responsables et produit des études et analyses prospectives.

Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : 26% entreprises (multinationales et PME), 40% collectivités (des communes aux régions), 20% associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), 10% d'établissements d'enseignements, de formation et de recherche et 4% personnalités. **Ce réseau de près de 450 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.**

Aujourd'hui, le Comité 21 a pour objectif de jouer un rôle d'interface auprès de ses adhérents pour l'appropriation et la mise en œuvre des ODD, et tout particulièrement au prisme de l'ODD 17. La feuille de route du Comité 21 pour 2017 « Le nouveau monde à portée de mains » illustre cette dynamique, notamment à travers plusieurs actions : un Forum sur « l'engagement sociétal au prisme des ODD » ; la co-construction d'un guide méthodologique des ODD ; un « Tour de France des ODD » afin de débattre de leurs enjeux dans les territoires ; une newsletter mensuelle consacrée aux ODD ; des Ateliers sur « ODD et attractivité territoriale » et « ODD et métiers »...

Retrouvez les Notes 2017 du Comité 21 sur les ODD

[Note « Objectifs du développement durable : vers une nouvelle mondialisation ? »](#)

[Note « La présidentielle 2017 et les Objectifs du développement durable »](#)

—

**Nous ne vivons pas
une époque
de changement
mais un changement
d'époque ”**

—

Jan Rotmans

Directrice de publication : **Bettina Laville**
Coordonné par **Georges Ribière et Sarah Schönfeld**

Avec le concours de : **Laurie Ayouaz, Antoine Charlot, Christine Delhay, Anaïs Deprez, Sophie Jouineau, Claire Videau**

Réalisation graphique : **www.empathiedesign.com**

Avec le soutien des **Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, et de la Transition Ecologique et Solidaire**



Merci à l'ensemble de nos contributeurs !



Avec le soutien



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

